
Les états financiers consolidés au 31 décembre 2015

2015

*Rapport du Conseil d'Administration sur les états
financiers consolidés IFRS*



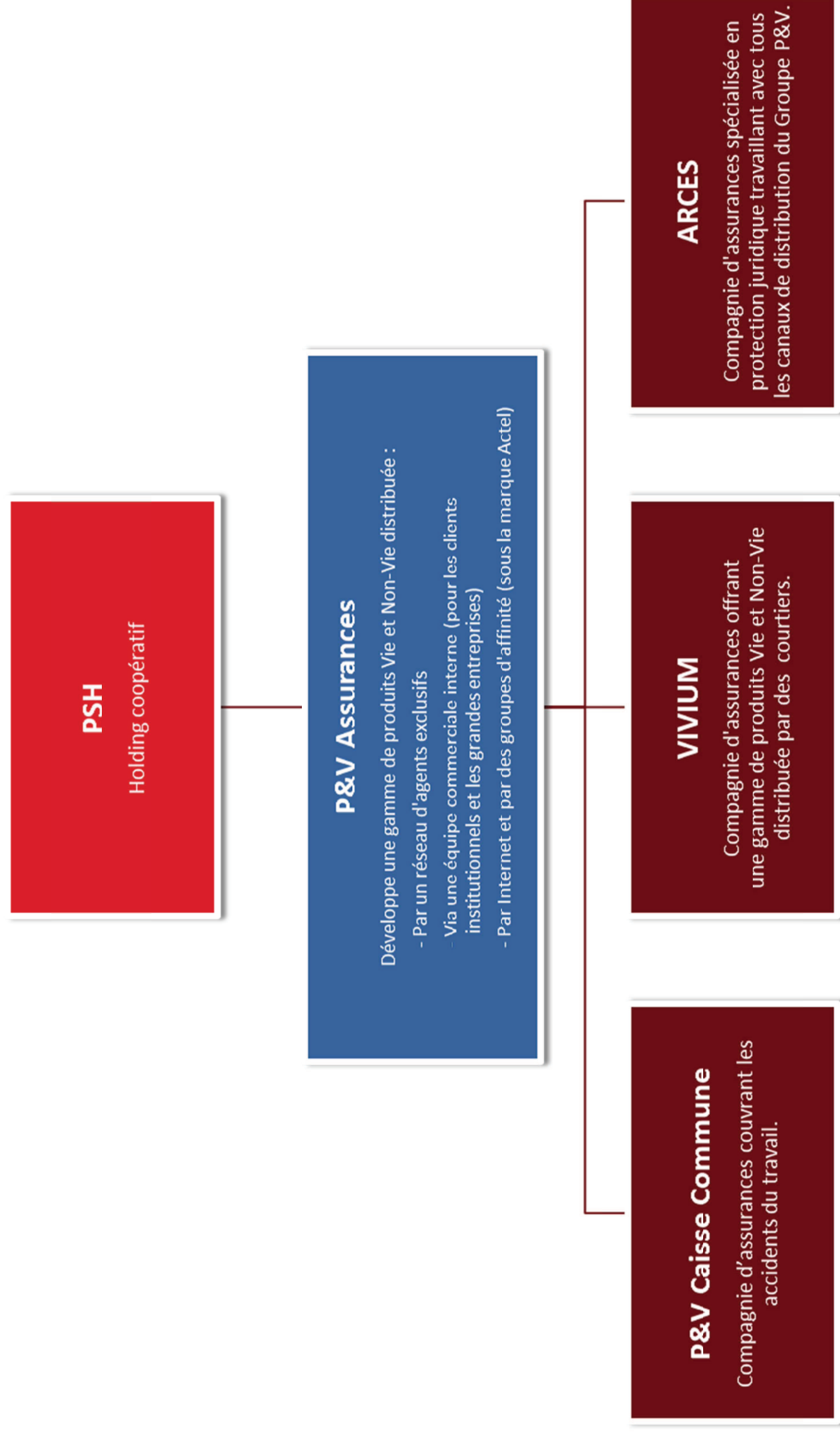
I	PRESENTATION DU GROUPE P&V.....	2
II	LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015	6
III	RAPPORT DES AUDITEURS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	14
IV	RAPPORT D'ACTIVITES	17
V	OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES.....	20
VI	NOTES RELATIVES AU BILAN CONSOLIDE	22
VII	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	71
VIII	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	77
IX	RESSOURCES HUMAINES	77
X	EXISTENCE DE SUCCURSALES	77
XI	INTERET OPPOSE.....	77
XII	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.....	77
XIII	APPLICATION DES NORMES IFRS AU SEIN DU GROUPE P&V	78
	TABLE DES MATIERES DETAILLEE	103

Abréviations

 GAAP	Generally Accepted Accounting Principles/ Practice
 IAS	International Accounting Standard
 IASB	International Accounting Standards Board
 IFRIC	IFRS Interpretation Committee (ex IFRIC) Interpretations
 IFRS	International Financial Reporting Standard
 Interpretations	IFRS Interpretations Committee (ex – International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC))
 PB	Participation bénéficiaire (discrétionnaire)
 Shadow accounting	Comptabilité reflet dans le cadre de l'IFRS4
 SIC	Standard Interpretations Committee
 S/P	Ratio sinistres/primes
 VNI	Valeur nette d'inventaire (publiée par le fonds)

I Présentation du Groupe P&V

I.A Structure du Groupe P&V



I.A.1 PSH

PSH srl est la structure faitière du Groupe P&V regroupant les associés de référence.

PSH est la garante de l'éthique et des valeurs du Groupe P&V dans le cadre de son appartenance à l'économie sociale. Conformément à ses valeurs et à la responsabilité sociétale du Groupe P&V, PSH garantit la cohérence et à la complémentarité des stratégies et politiques générales développées dans les différents domaines d'activités du Groupe P&V.

PSH est une société coopérative agréée par le Conseil national de la coopération. Cet agrément signifie que PSH fonctionne conformément aux principes coopératifs et, plus précisément, qu'elle consacre le respect du pouvoir démocratique comme l'absence de but spéculatif.

I.A.2 Participations significatives

I.A.2.a IMA

Depuis 1994, le Groupe P&V collabore avec IMA (Inter Mutuelles Assistance) pour les prestations d'assistance à ses assurés. Début 2012, le Groupe P&V a renforcé son partenariat stratégique avec IMA et a pris une participation de 50 % dans le capital d'IMA Benelux et 3,95 % dans IMA SA, dont le siège social est situé à Niort en France.

Cette alliance stratégique avec IMA permet au Groupe P&V d'offrir à ses clients des services d'assistance innovants dans les différentes branches d'assurance.

I.A.2.b Multipharma

Le Groupe P&V a une participation importante dans le groupe coopératif Multipharma Group. Ce groupe se compose des srl Multipharma Group, Multipar, Multipharma, de Voorzorg CVBA et iU.

La srl Multipharma s'est donné pour mission de jouer un rôle actif dans l'accessibilité des produits de santé (principalement les médicaments) et des soins pharmaceutiques de qualité. Son identité repose sur trois éléments clés : un engagement à renforcer le métier de pharmacien, la force d'un réseau intégré, et la référence au projet coopératif.

Multipharma exploite un réseau d'environ 250 officines pharmaceutiques (au 31/12/2015), ainsi qu'un dépôt de gros. Multipharma est le plus grand réseau d'officines pharmaceutiques ouvertes au public.

De Voorzorg, dont le siège se situe à Mechelen, exploite 20 pharmacies et un dépôt en gros de médicaments et produits parapharmaceutiques. Elle est principalement active dans la région d'Anvers.

Créée en 1996, la srl iU se positionne dans le secteur des produits de soin, d'hygiène, de beauté et de diététique. Elle exploite un réseau de 24 magasins (au 31/12/2015) de type parapharmacie.

I.A.3 Autres participations

Outre celles qu'il détient dans des entreprises d'assurances, le Groupe P&V a également des participations dans des entreprises immobilières et dans des sociétés à portefeuille qui contribuent directement à l'exercice de ses activités.



Des investissements prennent également la forme de liens étroits avec des entreprises de prêts hypothécaires et des coopératives de l'économie sociale.

Afin de répondre au mieux aux nouvelles exigences réglementaires en matière de solvabilité (Solvency II) et afin d'optimiser la gestion de son capital et de ses structures, le Groupe P&V a réalisé plusieurs opérations en 2015:

- o La société a acquis les parts qu'elle ne détenait pas encore de sa filiale Vivium. Une assemblée générale extraordinaire s'est prononcée, sur proposition du conseil d'administration, en faveur de la fusion par absorption des activités de Vivium S.A. dans P&V Assurances SCRL avec effet au 1/1/2016.

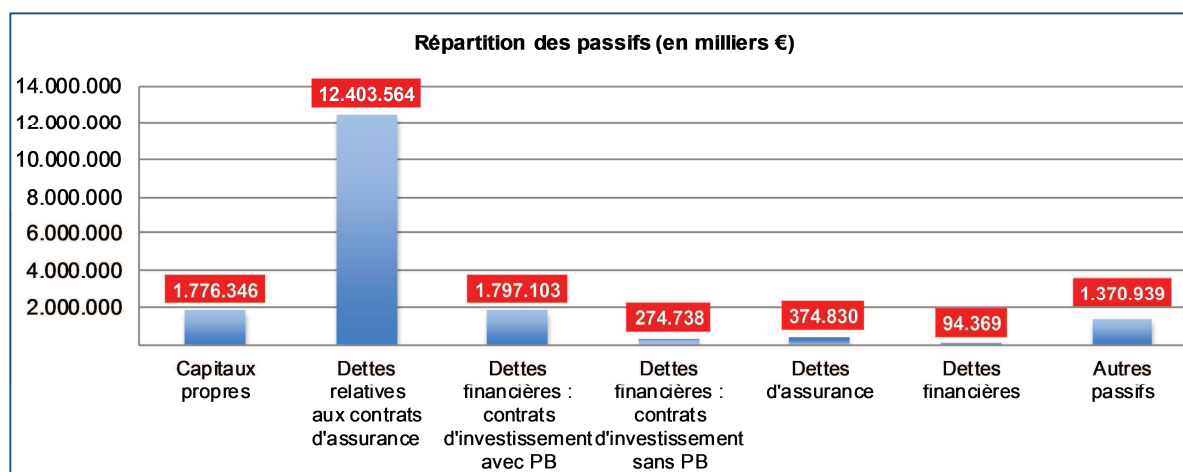
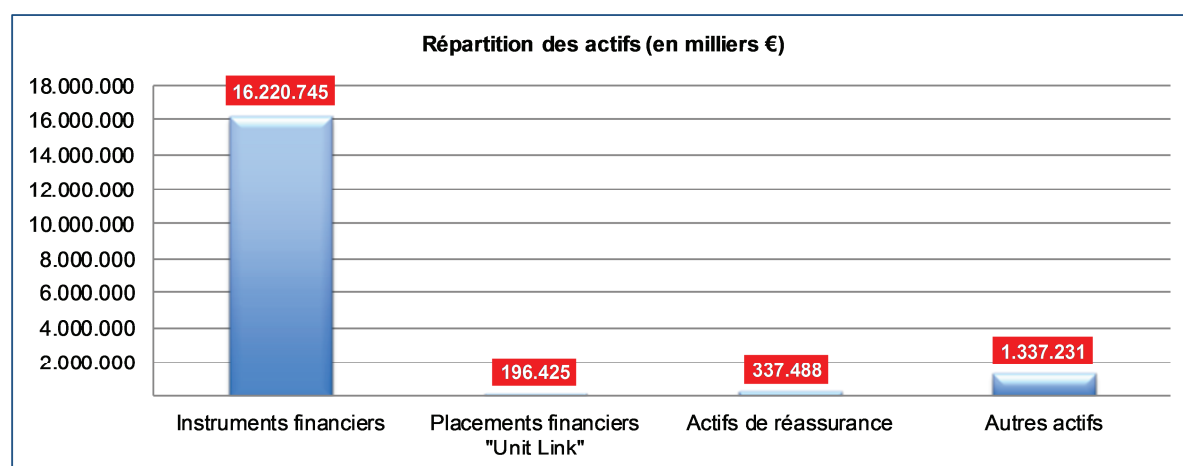
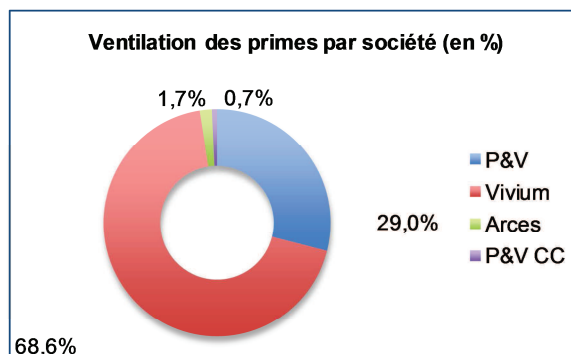
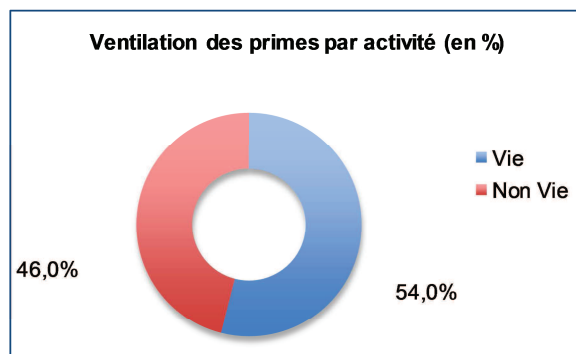
- o Les activités d'assurances de P&V Caisse Commune ont été, au travers d'une cession d'universalité d'activités, cédées à P&V Assurances SCRL avec effet au 1er janvier 2016 ;

P&V Assurances a également restructuré certaines de ses participations considérées comme non stratégiques et poursuivi la liquidation de certaines d'entre-elles

- o P&V Assurances a communiqué son intention de procéder, sous réserve des autorisations nécessaires, à la fusion par absorption des activités de sa filiale Arces S.A.



I.B Chiffres clés au 31 décembre 2015



Total du bilan	18.091.889 K€	Capitaux propres	1.776.346 K€
Total primes	1.573.470 K€	Résultat net	184.288 K€
Ratio de solvabilité	279%	Nombre d'employés	1.738

II Les états financiers consolidés au 31 décembre 2015

En date du 28 avril 2016, le Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de P&V Assurances et de ses filiales (constituant le Groupe P&V) pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. P&V Assurances est une société coopérative à responsabilité limitée immatriculée en Belgique (numéro d'entreprise BE 0402.236.531 ; code FSMA 0058). Le siège social se situe au 151 rue Royale 1210 Bruxelles en Belgique.

Les principales activités du Groupe P&V sont les assurances vie et non-vie.

Les états financiers consolidés du Groupe P&V ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le bureau international des normes comptables (IASB) en vigueur dans l'Union Européenne au 1er janvier 2015. Les états financiers consolidés comprennent les états financiers du Groupe P&V et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Ils sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les états financiers consolidés du Groupe P&V ont été établis sur base du principe de continuité et vise à donner une présentation fidèle de l'état financier consolidé, du compte de résultat consolidé et des flux de trésorerie consolidés.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé.

Les états financiers consolidés ont été établis en euro, qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe P&V. Sauf indication contraire, les tableaux sont présentés en milliers d'euros.



II.A Bilan consolidé

En milliers €	Notes	2015	2014
Actifs			
Immobilisations incorporelles	VI.E	17.094	7.862
Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles	VI.F	93.478	98.648
Immeubles de placement	VI.G	194.413	219.574
Investissements dans des entreprises associées	VI.A	81.076	75.459
Impôts différés	VI.P	547	-
Instruments financiers	VI.H	16.220.745	16.095.695
Placements financiers "Unit Link"	VI.I	196.425	708.004
Actifs de réassurance	VI.J	337.488	334.655
Créances d'assurance	VI.J	87.927	109.526
Autres créances	VI.J	118.928	112.450
Produits acquis	VI.J	11.834	26.634
Actifs non courants détenus en vue de la vente	VI.L	431.555	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	VI.M	300.380	273.549
Total actifs *		18.091.889	18.062.056
Capitaux propres et passifs			
Capital émis	VI.N	511	484
Réserves	VI.N	1.752.894	1.552.953
Capitaux propres - part du groupe		1.753.405	1.553.437
Capitaux propres revenant aux minoritaires	VI.N	22.940	117.629
Total capitaux propres		1.776.346	1.671.066
Dettes subordonnées	VI.R	268.517	267.700
Dettes relatives aux contrats d'assurance	VI.O	12.403.564	12.445.829
Dettes financières - contrats d'investissement avec PB	VI.O	1.797.103	1.763.052
Dettes financières - contrats d'investissement sans PB	VI.O	274.738	724.993
Pensions et autres obligations	VI.P	315.226	335.900
Impôts différés	VI.Q	218.767	213.734
Dettes d'assurance	VI.O	374.830	400.773
Dettes financières	VI.R	94.369	69.347
Dettes relatives à des actifs non courants détenus en vue de la vente	VI.L	426.715	-
Autres dettes	VI.R	141.714	169.662
Total passifs *		16.315.543	16.390.990
Total capitaux propres et passifs		18.091.889	18.062.056

* Conformément à l'IAS 1, le Groupe P&V a présenté tous les actifs et les passifs par ordre de liquidité.

II.B Compte de résultat consolidé

En milliers €	Notes	2015	2014
Primes brutes		1.573.470	1.517.511
Variation des provisions pour primes non acquises et risques en cours		3.361	5.057
Primes cédées aux réassureurs		(38.201)	(40.197)
Primes acquises nettes de réassurance	VII.A	1.538.631	1.482.371
Charges d'assurance - net		(1.001.277)	(985.608)
Provision pour sinistre - net		(16.549)	(42.765)
Provision pour assurance vie		(559.567)	(390.208)
Participation bénéficiaire		(10.566)	(8.511)
Autres provisions techniques		8.485	(82.535)
Autres charges techniques		(30.929)	(38.069)
Charges techniques	VII.B	(1.610.404)	(1.547.696)
Résultat technique		(71.773)	(65.325)
Produits financiers courants	VII.C	515.385	519.151
Charges financières courantes	VII.D	(69.512)	(66.830)
Résultat financier courant		445.873	452.322
Produits financiers non courants	VII.C	423.142	368.103
Charges financières non courantes	VII.D	(191.370)	(180.234)
Résultat financier non courant		231.772	187.870
Total résultat financier		677.645	640.191
Résultat technique et financier		605.872	574.866
Total commissions et autres revenus		6.112	3.497
Charges administratives et opérationnelles	VII.E	(339.505)	(327.579)
Autres produits (charges)		913	3.326
Impôts	VII.F	(94.836)	(108.482)
Résultat des entreprises mises en équivalence		5.732	6.205
Résultat net de l'exercice		184.288	151.834
Attribuable aux :			
groupe		171.784	136.798
intérêts minoritaires		12.504	15.035

Conformément à l'IAS 1, le Groupe P&V a choisi de présenter l'analyse des charges dans son compte de résultat par fonction.

II.C Etat du résultat global consolidé

En milliers €	Notes	2015	2014
Résultat net de l'exercice		184.288	151.834
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés dans le résultat des exercices futurs du groupe			
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	VI.H	2.501	(10.877)
Gains (pertes) nets sur les actifs disponibles à la vente net du shadow accounting	VI.H	7.565	162.321
Autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	VI.A	44	111
Autres éléments du résultat global reclassé en résultat de la période	II.D	939	(5.039)
Autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés dans le résultat des exercices futurs du groupe			
Autres éléments du résultat global sur les avantages du personnel	VI.P	17.682	(24.760)
Autres composants des autres éléments du résultat global		(474)	(4.748)
Autres éléments du résultat global de l'exercice, net d'impôts	VI.N	28.258	117.009
Total du résultat global de l'exercice, net d'impôts		212.546	268.842
Attribuable aux :			
groupe		201.705	243.019
intérêts minoritaires		10.841	25.824
		212.546	268.842

Conformément à IAS 1, le Groupe P&V a choisi de présenter dans deux sections séparées, le résultat net et les autres éléments du résultat global intérêts minoritaires inclus. Les autres éléments du résultat global comprennent les éléments de produits et de charges nets d'impôts (y compris les ajustements de reclassement) qui ne sont pas comptabilisés en résultat net comme l'imposent ou l'autorisent d'autres IFRS :

- ✚ Les variations de l'excédent de réévaluation ;
- ✚ Les réévaluations au titre des régimes à prestations définies ;
- ✚ Les gains et les pertes résultant des actifs disponibles à la vente ;
- ✚ La partie efficace des profits et (ou) des pertes sur les instruments de couverture des flux de trésorerie.

II.D Etat des variations des capitaux propres consolidés

En milliers €	Notes	Capitaux propres - part du groupe								Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
		Capital émis et réserves liées au capital	Résultats non distribués	Réserves des actifs disponibles à la vente	Shadow accounting	Couverture de flux de trésorerie	Réserves IFRS 5	Réserves IAS 19	Réserves sur les actifs réévalués			
Au 31 décembre 2013		489.497	563.998	780.216	(395.675)	-	5.039	(103.606)	(28.011)	1.311.458	92.437	1.403.895
Résultat net de l'exercice		-	136.798	-	-	-	-	-	-	136.798	15.035	151.834
Autres éléments du résultat global	V.I.N	-	(4.039)	1.131.901	(980.657)	(9.981)	(5.039)	(22.023)	(3.940)	106.222	10.787	117.009
Total du résultat global de l'exercice		-	132.759	1.131.901	(980.657)	(9.981)	(5.039)	(22.023)	(3.940)	243.020	25.822	268.842
Dividendes distribués	V.II.G	-	(220)	-	-	-	-	-	-	(220)	-	(220)
Variation de périmètre		-	(304)	-	-	-	-	-	-	(304)	36	(268)
Transfert de réserves		65.706	(60.951)	-	-	-	-	-	-	4.754	-	4.754
Autres		-	(7.431)	-	-	-	-	-	2.161	(5.270)	(667)	(5.937)
Au 31 décembre 2014		555.203	627.851	1.912.117	(1.376.332)	(9.981)	-	(125.629)	(29.790)	1.553.438	117.628	1.671.067
Résultat net de l'exercice		-	171.784	-	-	-	-	-	-	171.784	12.504	184.288
Autres éléments du résultat global	V.I.N	-	788	(302.624)	310.639	2.501	939	17.957	(280)	29.921	(1.662)	28.259
Total du résultat global de l'exercice		-	172.572	(302.624)	310.639	2.501	939	17.957	(280)	201.705	10.841	212.546
Dividendes distribués	V.II.G	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre		-	60	-	-	-	-	-	-	60	(105.530)	(105.470)
Transfert de réserves		23.155	(23.155)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres		27	-	-	-	-	-	-	(1.824)	(1.796)	-	(1.796)
Au 31 décembre 2015		578.386	777.327	1.609.492	(1.065.693)	(7.480)	939	(107.672)	(31.893)	1.753.407	22.940	1.776.346

* Certains chiffres ci-dessus ne correspondent pas aux états financiers publiés en 2014 car certains flux ont été reclassés par des retraitements expliqués en Note V.I.N.

II.E Tableau des flux de trésorerie consolidé

Flux de Trésorerie Consolidés			
Tableau des flux de trésorerie consolidé		Tableau des flux de trésorerie consolidé	
En milliers €	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
I. Solde d'ouverture	VIII.L	273.549	446.762
II. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles		22.703	29.564
1. Flux de trésorerie relatifs à l'exploitation		88.832	45.325
1.1. Résultat opérationnel		(6.731)	15.591
1.1.1. Résultat net de l'exercice	VIII.G	184.288	151.834
1.1.2. Résultat financier repris dans les activités de placement	VII.C et D	(707.367)	(620.471)
1.1.3. Impôts sur le résultat	VIII.F	94.836	108.482
1.1.4. Corrections de valeur sur placements sans effet sur la trésorerie		40.674	(4.034)
1.1.5. Provisions techniques d'assurance et autres ajustements		422.040	298.901
1.1.6. Part des réassureurs dans les provisions techniques		(6.896)	(22.459)
1.1.7. Autres rubriques		(34.307)	103.338
1.2. Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles		95.563	29.733
1.2.1. Variation des créances		(1.982)	4.027
1.2.2. Variation des créances des opérations de réassurance		12.293	(2.050)
1.2.3. Variation des autres placements		117.829	20.676
1.2.4. Variation des dettes d'assurance		(19.038)	56.062
1.2.5. Variation des autres passifs opérationnels		(44.130)	(21.196)
1.2.6. Autres variations		30.592	(27.785)
2. Flux de trésorerie relatifs aux impôts et impôts différés		(66.129)	(15.760)
2.1. Impôts exigibles		(66.129)	(15.760)
III. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités de placements		112.211	32.714
1. Acquisitions		(2.099.533)	(1.614.173)
1.1. Paiements effectués pour l'acquisition d'actions et fonds		(432.142)	(139.275)
1.2. Paiements effectués pour l'acquisition d'obligations		(1.510.835)	(1.406.076)
1.3. Paiements effectués pour l'acquisition de filiales, de coentreprises ou d'entreprises associées		(98.021)	(587)
1.4. Paiements effectués pour l'acquisition/émission de prêts, autres actifs et immobilisations		(58.534)	(68.235)
2. Cessions		1.499.149	1.084.456
2.1. Entrées relatives à la cession d'actions et fonds		203.075	148.701
2.2. Entrées relatives à la cession d'obligations		1.293.556	933.029
2.3. Entrées relatives à la cession de filiales, de coentreprises ou d'entreprises associées		1.222	387
2.4. Entrées relatives à la cession d'autres actifs (financiers et immobilisations)		1.296	2.340
3. Intérêts, dividendes et produits net sur placements (payés)		708.858	561.225
4. Autres flux de trésorerie relatifs aux activités d'investissement		3.737	1.206
IV. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités de financement		(108.111)	(235.491)
1. Flux de trésorerie relatifs aux financements		(116.472)	(252.718)
1.1. Produits / (Remboursements) liés à contrats de location-financement		8.362	7.594
1.2. Produits / (Remboursements) liés à l'émission d'autres passifs financiers		817	-
1.3. Produits / (Remboursements) liés à de financement par prêts de titres (REPO)		(11.184)	(298.265)
1.4. Produits / (Remboursements) liés à d'autres actifs financiers		(114.467)	37.953
2. Intérêts		8.361	17.447
2.1. Intérêts versés relatifs aux financements	VII.C et D	(30.110)	(23.761)
2.2. Intérêts perçus relatifs aux financements	VII.C et D	38.471	41.208
3. Dividendes versés		-	(220)
V. Augmentation de capital libéré en espèce		27	-
VI. Variation nette de trésorerie et des équivalents de la trésorerie	VIII.L	26.831	(173.213)
VII. Solde de clôture	VIII.L	300.380	273.549

Le tableau des flux de trésorerie est établi conformément à la norme IAS 7, selon la méthode indirecte, en partant du résultat net consolidé. Il distingue ainsi les flux issus de l'activité de ceux provenant des opérations de placement et de financement.

Les flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle sont ceux générant des revenus et ceux ne répondant pas aux critères de flux de placement ou de financement. Le Groupe P&V classe dans cette catégorie le résultat net de l'exercice corrigé des éléments du compte de

résultat sans effet sur la trésorerie et des variations du besoin en fonds de roulement afin d'avoir une image fidèle des flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles.

Les flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles n'ont pas fortement évolués par rapport à l'année passée passant de EUR +29,6 millions à EUR + 22,7 millions EUR. Les éléments marquants sont les suivants :

- ✚ Les corrections de valeurs de placement sans effet de trésorerie sont principalement impactées par la valorisation des produits dérivés impactant négativement les comptes en 2015 ;
- ✚ Les autres rubriques sont passées de + 103,3 millions EUR à -34,3 millions. Ceci s'explique essentiellement par l'impairment du goodwill (majoritairement sur l'entité Vivium) en 2014 pour 126,4 millions EUR ;
- ✚ Les variations des autres placements pour les actifs et passifs liés aux activités opérationnelles sont essentiellement expliquées par le run off de l'activité de la société Euresa Life durant l'année 2015. A noter que les actifs et passifs de la société Euresa Life sur l'exercice clos au 31 décembre 2015 ont été reclassés en IFRS 5 soit en actifs non courants détenus en vue de la vente ou en dettes relatives à des actifs non courants détenus en vue de la vente.

En 2015, les flux de trésorerie nets relatifs aux activités de placements sont passés de +32,7 millions EUR à 112,2 millions EUR essentiellement expliqués par les intérêts, dividendes et produits nets sur placements (payés) suite aux plus-values réalisées sur le portefeuille obligataire. Ces cessions d'obligations ont permis au groupe de réinvestir dans des obligations USD.

Les paiements effectués pour l'acquisition des filiales, de coentreprises ou d'entreprises associées s'expliquent essentiellement par l'achat des intérêts minoritaires résiduels de la société Vivium.

Les flux de trésorerie relatifs aux financements sont essentiellement marqués par les prêts REPO, activité nettement moins importante en 2015 par rapport à 2014 et par les autres actifs financiers essentiellement expliqués par l'augmentation de l'activité prêts hypothécaires.



II.F Marge de solvabilité

En milliers €	2015	2014	Ecart
Total des capitaux propres, sans filtres prudentiels	2.026.952	1.930.904	96.048
Total des capitaux propres, avec les filtres prudentiels	1.686.371	1.547.177	139.194
Exigence de solvabilité	603.490	575.245	28.244
Excédent de couverture	1.082.882	971.932	110.950
Marge de solvabilité	279%	269%	

Le ratio de solvabilité consolidé (normes de solvabilité I) passe de 269% à 279% principalement par l'augmentation des fonds propres liée au résultat de l'année ainsi que des autres éléments passant directement en « autres éléments du résultat global ». Les capitaux propres sont diminués de l'impact des incorporels et du goodwill.

Les filtres prudentiels concernent essentiellement le retraitement de la provision égalisation et catastrophe et des plus-values latentes obligataires nettes d'impôts différés.

L'exigence de solvabilité est constituée par une partie vie et une partie non-vie. En Vie, le calcul est principalement basé sur les provisions techniques. En Non-Vie, l'exigence est calculée sur les charges sinistres et les primes. L'augmentation de l'exigence de solvabilité de EUR 28,2 millions est essentiellement expliquée par la croissance des réserves mathématiques en vie.



III Rapport des auditeurs sur les états financiers consolidés



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société P&V Assurances SCRL pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2015, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que les annexes (formant ensemble « les Comptes Consolidés ») et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les Comptes Consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des Comptes Consolidés de P&V Assurances SCRL (la «Société») et de ses filiales (conjointement le «Groupe») pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base des normes internationales d'informations financières (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne, dont le total du bilan consolidé s'élève à k€ 18.091.889 et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de k€ 171.784 (part du groupe).

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'informations financières telles qu'adoptées par l'Union européenne. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle et ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces Comptes Consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les Comptes Consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les Comptes Consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre relève du jugement du commissaire, y compris l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du Groupe relatif à l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des Comptes Consolidés.

**Rapport du commissaire du 24 mai 2016 sur les Comptes Consolidés
de P&V Assurances SCRL pour l'exercice clos
le 31 décembre 2015 (suite)**

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'informations financières telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

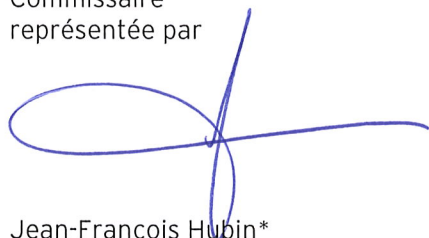
L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés conformément à l'article 119 du Code des Sociétés.

Dans le cadre de notre audit et conformément à la norme complémentaire applicable émise par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises comme publié au Moniteur Belge en date du 28 août 2013 (la «Norme Complémentaire»), notre responsabilité est d'effectuer certaines procédures, dans tous les aspects significatifs, sur le respect de certaines obligations légales et réglementaires, comme défini par la Norme Complémentaire. Sur base du résultat de ces procédures, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier notre opinion sur les Comptes Consolidés:

- Le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés traite des mentions requises par la loi, concorde avec les Comptes Consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 24 mai 2016

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Commissaire
représentée par



Jean-François Hubin*
Associé
*Agissant au nom d'une SPRL

16JFH0277

IV Rapport d'activités

IV.A Résultats de 2015

Résultat du Groupe P&V

Le résultat net consolidé du Groupe P&V sur l'année 2015 atteint un montant de EUR 184,3 millions (2014 : EUR 151,8 millions). La part du Groupe P&V est de EUR 171,8 millions tandis que EUR 12,5 millions sont alloués aux intérêts minoritaires.

L'augmentation du résultat net est expliquée et par l'augmentation du résultat financier de EUR 37,5 millions compensé partiellement par la régression du résultat technique de EUR 6,4 millions. Les autres éléments du résultat ont, quant à eux, augmenté de EUR 1,4 millions.

Résultat technique

La régression du résultat technique de EUR 6,4 millions s'explique par une hausse des primes acquises (nettes de réassurance) de EUR 56,3 millions et une augmentation des charges techniques de EUR 62,7 millions.

L'augmentation des primes brutes Vie provient principalement de l'augmentation de 86,1% des primes d'assurances Vie individuelles en P&V. La forte croissance de cet encaissement résulte du succès commercial du lancement d'une activité nouvelle en janvier 2015. En Vivium, on note une augmentation de 2% résultant exclusivement de l'accroissement des primes récurrentes. Concernant l'assurance groupe, l'encaissement en Vivium est stable, tandis qu'en P&V il diminue de 3,8%. On constate une augmentation des primes uniques de 7,6% pour la branche 21 en Vivium. (voir note VII.A).

La diminution des primes brutes Non-Vie s'explique principalement par les contrats acceptation en réassurance en P&V qui diminuent de 50 % (la résiliation d'un portefeuille en Maladie). Cependant, cette diminution est légèrement compensée par une croissance en affaires directes Non-Vie P&V de 3,4% principalement due à la branche Auto et aux produits destinés aux Particuliers et par une croissance en affaires directes Non-Vie Vivium, qui provient principalement de la branche maladie et des augmentations tarifaires en Incendie, Auto et RC Vie privée.

Résultat financier

Le résultat financier a augmenté de EUR 37,5 millions pour atteindre EUR 677,6 millions en 2015 contre EUR 640,2 millions en 2014. Le résultat financier a augmenté principalement grâce au résultat financier non courant (EUR +43,9 millions). Le résultat financier courant a par contre chuté de EUR 6,4 millions. En 2015, la valorisation des dérivés impacte négativement le résultat financier, mais ceci est largement compensé par les plus-values réalisées sur les obligations. (voir note VII.C et note VII.D)



Les autres résultats

On observe une augmentation de EUR 1,4 millions soit EUR -421,6 millions en 2015 contre EUR -423,0 millions en 2014. Les plus importantes variations de ces autres résultats sont :

- ✚ Les commissions et autres revenus ont augmenté de EUR 2,6 millions tandis qu'on observe une diminution des autres produits de -2.4 millions. Cette diminution s'explique principalement par l'extourne d'une provision risque financier de 1,3 millions suite au règlement effectué au cours du 2^{ème} trimestre 2015 tandis que cette même provision avait fait l'objet d'une dotation en 2014 pour 0,6 millions ;
- ✚ Les coûts administratifs et opérationnels ont augmenté de EUR 11,9 millions ce qui s'explique principalement par l'augmentation des charges sur les provisions prévisions potentielles et les provisions jubilaires ;
- ✚ Les impôts ont diminué de EUR 13,7 millions (de EUR 108,5 millions en 2014 à EUR 94,8 millions en 2015) suite à la variation des produits dérivés et ses conséquences sur les impôts, ainsi qu'une diminution des impôts différés. Ceci a partiellement été compensé par une augmentation de l'impôt local suite aux résultats élevés des compagnies d'assurances du groupe.

IV.B Situation financière de 2015

Bilan

Le total du bilan est passé de EUR 18,06 milliards en 2014 à EUR 18,09 milliards en 2015, soit une augmentation de EUR 29,8 millions.

Les fluctuations les plus importantes à l'actif sont :

- ✚ L'augmentation des immobilisations incorporelles de EUR 9,2 millions, due principalement à l'activation des projets de nouvelle plate-forme de gestion des sinistres non-vie pour un montant de EUR 7,2 millions et digitalisation inbound/outbound pour un montant de EUR 1,9 millions (voir note VI.E) ;
- ✚ La diminution des immeubles de placements pour un montant de EUR 25,2 millions, suite à la vente de 6 immeubles pour un montant de EUR 12,4 millions et un impairment de EUR 9,8 millions sur un immeuble à la suite de son expertise effectuée en mars 2015 (voir note VI.G) ;
- ✚ L'augmentation des Instruments Financiers pour un montant de EUR 125,1 millions. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des prêts hypothécaires (voir note VI.H) ;
- ✚ Les actifs financiers de la branche 23 diminuent de EUR 511,6 millions, ce qui s'explique essentiellement par la décision de cession de la filiale luxembourgeoise Euresa Life S.A et dont EUR 392,8 millions a été reclassé en actifs non courants détenus en vue de la vente (voir note VI.I) ;
- ✚ Le poste 'Actifs non courants disponibles à la vente' augmente d'un montant de EUR 431,6 millions. Cette augmentation est principalement expliquée par le reclassement des actifs d'Euresa Life ce qui se retrouve également au passif. Cette reclassification comprend les passifs d'assurance ainsi que les actifs liés à la vente des activités de cette entité (voir note VI.L).



Les fluctuations les plus importantes au passif sont :

- ✚ Une diminution des réserves techniques pour EUR 42,3 millions, ce qui s'explique principalement par la mise en vente de la filiale luxembourgeoise Euresa Life S.A, dont les réserves ont diminuées de EUR 13,1 millions et dont EUR 24,9 millions ont été reclassés en passifs non courants détenus en vue de la vente ;
- ✚ Une augmentation des obligations financières pour les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices pour EUR 34,1 millions. Cette augmentation est liée principalement aux contrats d'assurances vie individuelle d'épargne pension et à l'effet de la variation de la comptabilité reflet ;
- ✚ Une diminution des obligations financières pour les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices pour EUR 450,3 millions, ce qui s'explique essentiellement par la mise en vente de la filiale luxembourgeoise Euresa Life S.A et dont EUR 392,8 millions a été reclassé en passifs détenus en vue de la vente ;
- ✚ Le poste 'Passifs non courants disponibles à la vente' augmente d'un montant de EUR 426,7 millions suite aux reclassement des passifs de 'Euresa Life' (voir note VI.L).



V Objectifs et politiques de gestion des risques

Depuis plusieurs années, le Groupe P&V met en place et perfectionne son dispositif de gestion des risques afin d'obtenir une adéquation entre son profil de risque et sa capacité à supporter des risques et ce, compte tenu de sa stratégie et de son appétit au risque.

Au cours de l'année 2015, le renforcement du Dispositif de Gestion des Risques s'est poursuivi, notamment via un trajet « Gouvernance – Gestion des Risques », pour atteindre aujourd'hui un niveau de maturité jugé satisfaisant et,

- ✚ qui, par la recherche d'un équilibre optimal rendement-risque compte tenu de son appétence pour le risque, sous-tend la réalisation de sa stratégie ;
- ✚ qui, à tous les échelons opérationnels du Groupe et de ses entités, assure l'intégration de la dimension « risque » dans tous ses processus décisionnels ;
- ✚ qui assure la mise en conformité avec les exigences réglementaires (notamment celles issues de la directive Solvency II).

Depuis 2014, dans le cadre de la détermination annuelle de son plan stratégique pluriannuel, le Groupe P&V réalise une analyse prospective de l'adéquation entre le capital disponible et celui nécessaire compte tenu de l'appétence au risque qu'il s'est fixée. Cet exercice FLAOR – Forward Looking Assessment of Own Risks – répond aux exigences de l'ORSA – Own Risk Solvency Assessment – telles que spécifiées dans la directive Solvency II et des circulaires de la BNB.

L'exercice FLAOR 2015 a permis d'identifier ou de confirmer les risques majeurs auxquels est soumis le Groupe P&V et P&V Assurances en particulier. Les scénarios et stress tests ont été appliqués au plan 2016-2018 pour en vérifier la résistance face à des évolutions (très) défavorables. Dans une fourchette de scénarios assez probables, l'analyse prospective a montré le respect des limites d'appétence au risque compte tenu des actions de mitigation des risques en cours ou planifiées.

Le processus FLAOR/ORSA fait désormais intégralement partie du processus de planification stratégique/budgétaire. Le calcul du SCR (Solvency Capital Requirement) se fait dans le cadre de l'application de la formule standard, le Groupe P&V ayant décidé de ne pas soumettre à la BNB de dossier d'utilisation d'un modèle interne, du moins dans un premier temps.

Le dispositif de gestion des risques pour lequel le Groupe P&V a opté est largement décrit dans la Charte de gestion des risques.

Ce dispositif intègre un alignement entre la stratégie globale, la stratégie de gestion des risques et les opérations menées par les différents départements opérationnels au travers de la mise en place d'un ensemble de politiques



C'est sur base de ce dispositif que le Groupe P&V procède régulièrement à une analyse des principaux risques et incertitudes.

Les principaux risques auxquels P&V Assurances est soumis sont :

- ✚ les risques financiers et en particulier le risque de taux (surtout pour ce qui concerne les portefeuilles d'assurance Vie présentant des taux d'intérêt garantis élevés et des durations longues) ainsi que les risques d'actions et de spread de crédit obligataire ;
- ✚ les risques d'assurance et en particulier les risques de souscription, de sous-provisionnement et catastrophique ;
- ✚ Les risques dits non financiers qui sont principalement liés aux adaptations nécessaires face aux diverses évolutions de son environnement (réglementaires, économiques, socio-politiques, techniques).



VI Notes relatives au bilan consolidé

VI.A Bases de la consolidation et périmètre de consolidation

La société mère ultime

Le Groupe P&V est détenu principalement par la société Holding S.C.R.L. PSH (« PSH ») à hauteur de 91,6 %. PSH a son siège en Belgique, numéro d'entreprise 0452 994 750.

Les filiales

Les états financiers consolidés reprennent les comptes de P&V Assurances et des filiales sur lesquelles P&V Assurances a un contrôle au 31 décembre 2015.

Conformément à IFRS 10, P&V Assurances exerce un contrôle seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- ✚ La société mère détient le pouvoir sur la filiale, notamment si elle a:
 - ses droits de vote, ses droits de vote potentiels ou une combinaison des deux ;
 - le pouvoir de nomination des personnes-clés qui sont en état d'influencer significativement les rendements de la filiale ;
 - le pouvoir de désignation des principaux dirigeants ou des membres de l'organe de direction influençant le processus de décision de la filiale ;
 - droits sur le processus décisionnel par le biais d'accords contractuels du management ;
- ✚ La société mère se réserve le droit de percevoir des rendements variables qui découlent de son implication au sein d'activités importantes de la filiale ;
- ✚ La société mère a la capacité d'exercer son pouvoir avec l'objectif d'influer sur les rendements par la combinaison de deux des éléments précédents. De ce fait, une seule partie peut avoir le contrôle sur une filiale.



Sur base de cette définition les états financiers consolidés comprennent les états financiers de P&V Assurances et de ces filiales énumérées dans le tableau ci-dessous :

Nom	Domaine d'activité	Siège	N° T.V.A. ou N° National	2015		2014	
				Capital détenu (%)	Intérêts de tiers (%)	Capital détenu (%)	Intérêts de tiers (%)
SA Arces	Assurances	Route des Canons, 2B 5000 NAMUR	455.696.397	100,0	0,0	100,0	0,0
CVBA Barsis	Portefeuille / Holding	Koningsstraat, 151 1210 BRUSSEL	454.197.055	100,0	0,0	99,9	0,1
SCRL Coverdis Insure	Ventes produits d'assurances	Rue Royale, 192 1000 BRUXELLES	476.294.150	100,0	0,0	99,9	0,1
SA Euresa Life	Assurances	Rue Thomas Edison, 5A 1445 STRASSEN LUXEMBOURG (L)	-	100,0	0,0	100,0	0,0
SA Financière Botanique	Portefeuille / Holding	Rue Royale, 151 1210 BRUXELLES	415.679.048	100,0	0,0	100,0	0,0
SA Hotel Spa Resort	Immobilier	Rue Royale, 151 1210 BRUXELLES	451.873.510	100,0	0,0	100,0	0,0
NV Piette & Partners	Ventes produits d'assurances	Casinoplein, 6 8500 KORTRIJK	448.811.575	100,0	0,0	100,0	0,0
P&V Caisse Commune	Assurances	Rue Royale, 151 1210 BRUXELLES	402.236.729	71,7	28,3	71,7	28,3
P&V Luxembourg (2)	Portefeuille	Rue Thomas Edison, 5A 1445 STRASSEN LUXEMBOURG (L)	-	100,0	0,0	100,0	0,0
SCRL P&V Previdis (1)	Activités liées	Rue Royale, 151 - 153 1210 BRUXELLES	402.236.630	97,9	2,1	97,9	2,1
NV Vilvo Invest	Immobilier	Koningsstraat, 151 1210 BRUSSEL	463.288.628	100,0	0,0	100,0	0,0
SA Vivium	Assurances	Rue Royale, 153 1210 BRUXELLES	404.500.094	100,0	0,0	91,8	8,2

(1) L'assemblée générale extraordinaire du 18 Juin 2015 de P&V Réassurance a décidé de modifier la dénomination sociale en : « P&V Previdis ».

(2) Succursale de P&V Assurances.

Conformément à IFRS 12.12, P&V Assurances doit indiquer pour chacune de ses filiales dans lesquelles les intérêts minoritaires sont significatifs les informations financières pertinentes. En 2014, les informations devaient être fournies pour les sociétés Vivium et P&V Caisse Commune. En 2015 seule P&V Caisse Commune est concernée, étant donné que P&V Assurances a racheté la quote-part des tiers dans Vivium.

	P&V Caisse Commune	
Informations financières en IFRS (En milliers €)	2015	2014
% Intérêts des tiers	28,34%	28,34%
Part des tiers dans les capitaux propres	(22.633)	(22.826)
Part des tiers dans le résultat net de l'exercice	2.111	2.352
Dividendes payés aux intérêts minoritaires	-	-
Bilan synthétique	2015	2014
Instruments financiers	261.300	274.725
Autres actifs	27.647	23.913
Dettes relatives aux contrats d'assurance	190.170	197.751
Dettes financières - contrats d'investissement	-	-
Autres passifs	18.912	20.341
Capitaux propres	79.865	80.546
Résultat global synthétique	2015	2014
Primes acquises nettes de réassurance	11.048	11.828
Autres produits	8.163	8.713
Charges d'assurance	(9.229)	(9.169)
Corrections de valeur sur placement financier	-	-
Autres charges	(2.533)	(3.070)
Résultat avant impôts	7.449	8.301
Charges d'impôt sur le résultat	-	-
Résultat net de l'exercice	7.449	8.301
Autres éléments du résultat global	(5.850)	14.680
Résultat global de l'exercice	1.599	22.980

(*) Les informations sont basées sur des montants avant éliminations des relations intragroupes et des retraitements de consolidation.

Sociétés associées et coentreprises

Une société associée est une société sur laquelle le Groupe P&V a une influence significative. Une influence significative est le pouvoir de participer aux décisions financières et opérationnelles de la société, sans avoir le contrôle ou contrôle conjoint sur l'entité. Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les participations du Groupe P&V dans les sociétés associées ou coentreprises seront reprises dans la consolidation par la méthode de mise en équivalence.

				2015		2014	
Nom	Domaine d'activité	Siège	N° T.V.A. ou N° National	Capital détenu (%)	Intérêts de tiers (%)	Capital détenu (%)	Intérêts de tiers (%)
SA Euresa Holding	Portefeuille / Holding	Rue Thomas Edison, 5A 1445 STRASSEN LUXEMBOURG (L)	-	25,0	0,0	25,0	0,0
SA Ima Benelux	Services	Square des Conduites d'Eau, Bat. 11/12 4020 LIEGE	474.851.226	50,0	0,0	50,0	0,0
SCRL Multipharma	Distribution pharmaceutique	Route de Lennik, 900 1070 BRUXELLES	401.985.519	46,1	0,1	46,0	0,1
SCRL Multipharma Group	Distribution pharmaceutique	Route de Lennik, 900 1070 BRUXELLES	401.995.516	49,0	0,3	48,9	0,3
SC Société Générale Coopérative	Distribution pharmaceutique	Route de Lennik, 900 1070 BRUXELLES	403.384.990	75,8	0,1	67,7	0,1

Conformément à IFRS 11, la société IMA Benelux, dans laquelle le Groupe P&V détient 50 %, est une coentreprise qui doit être consolidée par la méthode de mise en équivalence. En effet, IMA Benelux est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le remboursement des parts d'une partie des coopérateurs de Société Générale Coopérative a eu pour conséquence une augmentation de notre participation dans cette société.



Conformément à IFRS 12.21 (b), le tableau ci-dessous résume de façon abrégée pour chaque coentreprise et/ou associée significative pour le Groupe P&V les informations financières pertinentes.

	Ima Benelux SA		SCRL Multipharma		Autres	
Informations financières en IFRS (En milliers €)	2015	2014	2015	2014	2015	2014
% détenu par le groupe	50,00%	50,00%	46,05%	46,05%	-	-
Valeur de la mise en équivalence	1.227	1.062	79.993	74.391	(144)	6
Dividendes reçus	-	-	-	132	-	-
Bilan synthétique	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Instruments financiers	-	-	10.511	13.424	5.431	5.433
Autres actifs	3.842	3.142	314.637	291.213	772	1.143
Dettes relatives aux contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Dettes financières - contrats d'investissement	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	1.388	1.017	144.393	136.553	1.033	890
Capitaux propres	2.454	2.124	180.756	168.083	5.171	5.686
Résultat global synthétique	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Primes acquises nettes de réassurance	-	-	-	-	-	-
Autres produits	6.920	6.197	454.079	411.746	200	357
Charges d'assurance	-	-	-	-	-	-
Corrections de valeur sur placement financier	-	-	-	-	-	(342)
Autres charges	(6.385)	(6.126)	(434.666)	(391.255)	(103)	(60)
Résultat avant impôts	535	71	19.413	20.490	97	(45)
Charges d'impôt sur le résultat	(205)	(38)	(7.367)	(7.043)	(24)	(19)
Résultat net de l'exercice	330	32	12.047	13.447	73	(63)
Autres éléments du résultat global	-	-	(2.432)	(2.528)	-	-
Résultat global de l'exercice	330	32	9.615	10.919	73	(63)

VI.B Parties liées

Le tableau suivant fournit la liste des parties qui sont liées au Groupe P&V, exception faite de ses filiales consolidées. Ces entités sont liées au Groupe P&V car il s'agit de la maison mère ultime (MMU), des associés (ASS) ou des coentreprises (COE) du même groupe ainsi que des principaux dirigeants de P&V (MC).

				2015	2014	2013
Nom	Partie liée	Pays de constitution	Opération commerciale principale	% de participation		
SCRL PSH	MMU	Belgique	Maison mère ultime	Maison mère ultime	Maison mère ultime	Maison mère ultime
Multipharma	ASS	Belgique	Promouvoir, organiser et réaliser la production, l'achat et vente de produits pharmaceutiques, ainsi qu'établir et exploiter tous les établissements en rapport avec son objet.	46,05%	46,05%	46,07%
Multipharma Group	ASS	Belgique	Toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant à la pharmacie.	48,97%	48,95%	48,95%
Euresa Holding	ASS	Belgique	Prise de participations et gestion, contrôle et mise en valeur de ces participations.	25,00%	25,00%	25,00%
Ima Benelux	COE	Belgique	Toutes prestations d'aide et d'assistance en faveur de personnes, qu'elles soient en déplacement ou à leur domicile, toutes études et conseils se rapportant directement ou indirectement aux domaines ci-dessus.	50,00%	50,00%	50,00%
Société Générale Coopérative	ASS	Belgique	Toutes opérations financières, mobilières et immobilières à l'exclusion de celles faisant l'objet de dispositions légales qui en réglementent l'accès ou l'exercice.	75,83%	67,68%	67,69%
Membres du comité de direction	MC		Voir liste ci-dessous.	-	-	-

La liste des administrateurs exécutifs est reprise ci-après :

			2015	2014
Nom	Pays de résidence	Statut	Modifications des mandats	
Hilde Vernaillen	Belgique	Présidente du Comité de Direction et administrateur		
Francis Colaris	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur		
Martine Magnée	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur		
Marc Beaujean	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur		
Isabelle Coune	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur		
Philippe De Longueville	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur		Nomination avec effet au 01/09/2014

Le Conseil d'administration n'a pas eu à connaître, durant l'exercice 2015, d'opération ou de décision entraînant directement l'application des dispositions relatives aux conflits d'intérêts.

Transactions conclues avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées sont réalisées au prix de marché. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, le Groupe P&V n'a constitué aucune provision pour créances douteuses relative aux montants dus par les parties liées. Cette évaluation est effectuée lors de chaque clôture en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

Le tableau fournit le montant des transactions qui ont été conclues avec les parties liées sur l'exercice.

En milliers €	2015	2014
Maison mère ultime (MMU)	63	32
Total créances des 'parties liées'	63	32
Entreprises associées et co-entreprises (ASS & COE)		491
Total dettes envers les 'parties liées'		491

En milliers €	Notes	2015		2014	
		Intérêts échus	Montant restant dû	Intérêts échus	Montant restant dû
Maison mère ultime (MMU)		-	-	54	-
Entreprises associées et co-entreprises (ASS & COE)		(776)	(8.500)	(776)	(8.500)
Total prêts donnés aux (reçus des) 'parties liées'		(776)	(8.500)	(722)	(8.500)

Compensations aux parties liées : Comité de Direction

Le tableau ci-dessous résume les sommes attribuées par le Groupe P&V au titre des rémunérations de toutes natures et autres avantages accordés aux membres du Comité de Direction au titre de chacun des exercices présentés.

En milliers €	2015	2014
Avantages à court terme	2.005	1.891
Avantages postérieurs à l'emploi	829	614
Total compensation des membres du comité de direction	2.834	2.504

Les avantages à court terme incluent le montant des rémunérations versées aux membres du comité de direction.

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent au montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées à des fins de versement des pensions du comité de direction.

Compensations aux parties liées : Commissaires aux comptes

(Montants hors TVA)

En milliers €	2015	2014
Emoluments du (des) commissaire(s)	614	560
Autres missions d'attestation	406	5
Missions de conseils fiscaux	-	-
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	539	20
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)	946	25
Autres missions d'attestation	-	-
Missions de conseils fiscaux	-	-
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	-	53
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)	-	53
Total émoluments	1.560	639

Le contrôle des états financiers consolidés du Groupe P&V est effectué par le commissaire « Ernst & Young Réviseurs d'entreprises SCRL ». La société Ernst & Young est représentée par Jean-François Hubin représentant permanent de Jean-François Hubin & Co SPRL.

VI.C Valorisation à la valeur de marché

Le Groupe P&V fournit les informations nécessaires afin d'apprécier les actifs et les passifs présentés dans le bilan consolidé et évalués à la valeur de marché :

En milliers €	Date d'évaluation	2015	2014	Hierarchie des juste valeurs
Actifs à la valeur de marché				
Immeubles de placement	31/12/2015	194.413	219.574	Niveau 3
Instruments financiers	31/12/2015	16.220.745	16.095.695	Note "Instruments financiers"
Actifs détenus en vue de la vente	31/12/2013	431.555	-	Niveau 3
Passifs à la valeur de marché				
Dettes financières	31/12/2015	(94.369)	(69.347)	Note "Instruments financiers"
Passifs détenus en vue de la vente	31/12/2013	426.715	-	Niveau 3

VI.D Goodwill

En milliers €	2015	2014
Valeur acquise		
Solde d'ouverture	432.281	434.390
Variation de l'exercice	-	(2.109)
Solde de clôture	432.281	432.281
Pertes de valeur accumulées		
Solde d'ouverture	(432.281)	(305.345)
Variation de l'exercice	-	(126.936)
Solde de clôture	(432.281)	(432.281)
Goodwill à la clôture	-	-

Le goodwill est reconnu à la date d'acquisition de l'entreprise comme la différence entre le prix d'acquisition et la contrepartie transférée. Cette dernière contient des actifs et des passifs à la juste valeur ainsi que la part dans les capitaux propres de l'entreprise ou du regroupement d'entreprises acquis. En 2015, aucune entreprise ou regroupement n'a été acquis.

VI.E Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles du Groupe P&V sont essentiellement composées de « logiciels externes achetés » et « développements IT internes » qui selon les règles IFRS peuvent être activés.

En milliers €	2015	2014
Logiciels externes achetés	5.298	5.474
Développements IT internes	11.796	2.388
Valeur nette comptable à la clôture	17.094	7.862

Les changements de l'année comptable 2015 sont repris ci-dessous :

En milliers €	2015	2014
Valeur brute comptable		
Solde d'ouverture	28.862	6.259
Investissements	10.323	2.393
Cessions à des tiers	-	-
Transferts en "actifs détenus en vue de la vente"	-	-
Transferts à un autre actif	(70)	20.210
Autres mouvements	-	-
Effet de périmètre	-	-
Solde de clôture	39.115	28.862
Amortissements et pertes de valeur cumulés		
Solde d'ouverture	(21.001)	(3.030)
Amortissements et pertes de valeur actés	(1.055)	(2.206)
Amortissements et pertes de valeur repris	-	-
Transferts en "actifs détenus en vue de la vente"	-	-
Transferts à un autre actif	34	(15.765)
Autres mouvements	-	-
Effet de périmètre	-	-
Solde de clôture	(22.021)	(21.001)
Valeur nette comptable à la clôture	17.094	7.862

Les immobilisations incorporelles ont une durée de vie limitée et sont, donc, amorties de la manière suivante :

- 📁 Logiciels externes achetés : 5 ans ;
- 📁 Développement IT internes : entre 1 et 5 ans.

Les principales variations des immobilisations incorporelles sont les suivantes :

- 📁 Acquisition de nouvelles licences pour un montant de EUR 1,2 millions ;
- 📁 L'activation des projets de nouvelle plate-forme de gestion des sinistres non vie pour un montant de EUR 7,2 millions et digitalisation inbound/outbound pour un montant de EUR 1,9 millions;
- 📁 Dotations d'amortissements pour un montant de EUR 1,0 million sur les licences informatiques ;

Acquisition de l'exercice

La valeur des immobilisations incorporelles générées en interne au cours de l'année 2015 s'élève à EUR 9,3 millions. Ces immobilisations ont une durée d'utilité déterminée et n'ont pas encore été mises en service au 31 décembre 2015. De plus, de nouvelles licences externes ont été acquises pour un montant de EUR 1,2 millions.

VI.F Immobilisations corporelles

En milliers €	2015		
	Bâtiments	Autres	Total
Valeur nette comptable à l'ouverture 1 janvier 2015	92.302	6.346	98.648
Valeur brute comptable			
Solde d'ouverture	147.881	28.292	176.173
Investissements	1.052	1.704	2.755
Cessions à des tiers	-	(2.584)	(2.584)
Transferts à un autre actif	(92)	108	17
Solde de clôture	148.841	27.520	176.361
Amortissements et pertes de valeur cumulés			
Solde d'ouverture	(55.579)	(21.947)	(77.525)
Amortissements et pertes de valeur actés	(5.006)	(2.306)	(7.312)
Amortissements et pertes de valeur repris	311	2.254	2.565
Transferts à un autre actif	(353)	(258)	(611)
Solde de clôture	(60.628)	(22.256)	(82.883)
Valeur nette comptable à la clôture 31 décembre 2015	88.213	5.265	93.478

En milliers €	2014		
	Bâtiments	Autres	Total
Valeur nette comptable à l'ouverture 1 janvier 2014	125.637	10.058	135.695
Valeur brute comptable			
Solde d'ouverture	196.319	39.955	236.274
Investissements	1.483	4.286	5.769
Cessions à des tiers	(2.899)	(2.295)	(5.194)
Transferts à un autre actif	(47.022)	(13.654)	(60.676)
Solde de clôture	147.881	28.292	176.173
Amortissements et pertes de valeur cumulés			
Solde d'ouverture	(70.682)	(29.897)	(100.580)
Amortissements actés	(5.709)	(3.377)	(9.086)
Amortissements et pertes de valeur repris	2.003	2.123	4.127
Transferts à un autre actif	18.809	9.204	28.013
Solde de clôture	(55.579)	(21.947)	(77.525)
Valeur nette comptable à la clôture 31 décembre 2014	92.302	6.346	98.648

VI.F.1 Bâtiments

La valeur comptable nette des bâtiments est de EUR 88,2 millions au 31 décembre 2015 contre EUR 92,3 millions au 31 décembre 2014 soit une diminution de EUR 4,1 millions.

La valeur comptable brute des bâtiments est passée de EUR 147,9 millions en 2014 à EUR 148,8 millions en 2015 soit une augmentation de EUR 0,96 millions.

La juste valeur est définie par IFRS 13 et IAS 16 comme étant le montant pour lequel un actif serait échangé entre deux parties agissant en connaissance de cause. La juste valeur doit en outre refléter les contrats de location en cours, la marge brute d'autofinancement, ainsi que des hypothèses raisonnables quant aux revenus locatifs potentiels et les frais envisagés.

L'ensemble des biens du Groupe P&V fait l'objet d'une évaluation au moins tous les trois ans.

Les immeubles d'exploitation propres font l'objet d'un ajustement si la valeur d'expertise est inférieure à la valeur observée au bilan IFRS.

Dépréciation des immeubles

Les immeubles d'exploitation sont amortis suivant l'approche par composants. Cette approche signifie que, bien qu'un actif puisse représenter un élément individuel d'immobilisation corporelle, certaines parties significatives de cet élément peuvent être identifiées comme ayant des durées d'utilité différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble. Un composant d'un élément d'immobilisation corporelle est une partie dont le coût est important par rapport au coût total de l'élément.

Lorsque les différents composants ont été identifiés, l'étape suivante consiste à établir leurs durées d'utilité respectives, les modes d'amortissement à appliquer et toute valeur résiduelle. Les actifs font l'objet d'une comptabilisation et d'amortissements séparés sur leurs durées d'utilité différentes.

Le Groupe P&V scinde tous les bâtiments qu'il occupe en tant que propriétaire en 4 composants assortis de la période d'amortissement suivante :

-  Terrain ;
-  Gros œuvre – de 30 à 40 ans ;
-  Techniques spéciales – de 15 à 20 ans ;
-  Achèvement – 10 ans.

Les amortissements cumulés sont passés de EUR 55,6 millions fin 2014 à EUR 60,6 millions fin 2015 soit une augmentation de EUR 5,0 millions. Cette variation s'explique principalement par les amortissements de l'exercice.

VI.F.2 Autres

Les autres immobilisations corporelles sont constituées du matériel informatique, de voitures, de matériel de bureau tel que le mobilier ; ainsi que d'équipements et outillages tels que du matériel de cuisine, de sécurité. Ces immobilisations corporelles sont traitées dans le respect des règles d'amortissements IFRS, basées sur une durée de vie prudemment estimée.



Autres immobilisations corporelles	Durée de vie estimée
Matériel informatique	3 à 10 ans
Voitures	5 ans
Matériel de bureau	10 ans
Equipements et outillages	5 ou 10 ans

La valeur comptable nette des autres « immobilisations corporelles » est de EUR 5,3 millions au 31 décembre 2015 contre EUR 6,4 millions au 31 décembre 2014 soit une diminution de EUR 1,1 millions due aux :

- ✚ Investissements de l'année de EUR 1,7 millions ;
- ✚ Amortissements actés de EUR -2,3 millions.

VI.G Immeubles de placement

En milliers €	2015	2014
Solde d'ouverture	219.574	181.672
Investissements	2.741	13.316
Réévaluation à la juste valeur (gain)	2.984	6.884
Réévaluation à la juste valeur (perte)	(18.263)	(1.626)
Transferts à un autre actif	(255)	28.213
Cessions à des tiers	(12.368)	(10.438)
Effet de périmètre	-	1.554
Solde de clôture	194.413	219.574

La valeur des immeubles de placement est de EUR 194,4 millions au 31 décembre 2015 contre EUR 219,6 millions au 31 décembre 2014 soit une diminution de EUR 25,2 millions.

Cette diminution est due principalement à :

- ✚ Des ventes pour un montant d'une valeur nette de EUR -12,4 millions de 6 immeubles, dont l'acte de vente a été passé en 2015. Un immeuble a fait l'objet d'un compromis de vente en 2015 et a été reclassé en actif disponible à la vente ;
- ✚ La réévaluation à la juste valeur en net de -15,3 millions essentiellement expliqué par l'impairment de 2 immeubles dont l'impact est respectivement de EUR 9,8 millions et EUR 3,1 millions suite aux expertises effectuées en 2015 pour les immeubles dont la dernière expertise datait de plus de 3 ans.

Réévaluations à la juste valeur

Les mouvements les plus significatifs de l'exercice correspondent aux réévaluations à la juste valeur. L'ensemble des biens fait l'objet d'une expertise au moins tous les trois ans. Les immeubles de placement étant valorisés à la « juste valeur », ils sont systématiquement réévalués (à la hausse, à la baisse) en fonction des résultats de l'expertise. Ainsi, l'impact net des réévaluations s'élève à EUR -15,3 millions en 2015 contre EUR +5,3 millions en 2014.

Dans le cadre d'IFRS 13 et IAS 40, la méthode d'évaluation par capitalisation de la valeur locative est utilisée. Selon ce raisonnement, la valeur de marché se calcule sur base de la valeur locative annuelle des surfaces commercialisables. Cette valeur locative est capitalisée avec un taux d'actualisation. Le rendement est basé sur l'appréciation de

marché et sur la situation du bien immobilier, et tient compte entre autres des éléments suivants :

- ✚ Les rapports de marché : l'offre et la demande de biens similaires, l'évolution des taux de rendements, les perspectives d'inflation, le niveau actuel des taux d'intérêt et les perspectives d'évolution, etc.
- ✚ La localisation : l'environnement immédiat et accessibilité direct ou par transport en commun, l'infrastructure et les possibilités de parking, etc.
- ✚ Le bien immobilier : les charges locatives ou d'occupation, le type de construction et son niveau de finition, son état d'entretien actuel, etc.

Impact en résultat net du modèle de la juste valeur sur immeubles de placement

En milliers €	2015	2014
Revenu des immeubles de placement	15.598	15.460
Charges d'exploitation directes avec revenus générés	(1.610)	(2.076)
Charges d'exploitation directes sans revenus générés	(723)	(603)
Total à la date de clôture	13.265	12.782

Les revenus provenant des immeubles de placement restent stable.

VI.H Instruments financiers

Le Groupe P&V classe ses actifs financiers selon le champ d'application d'IAS 39 soit comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, soit comme prêts et créances ou soit comme actifs disponibles à la vente, selon ce qui est le plus approprié.

Le Groupe P&V détermine le classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale. Le classement dépend de l'objectif pour lequel l'actif est acquis.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à échéances fixes ou déterminées qui ne sont pas cotés sur un marché actif et autres que (i) ceux que l'entité a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme (ii) ceux que l'entité désigne comme étant à la juste valeur via le résultat net ou disponible à la vente au moment de la comptabilisation initiale, ou (iii) ceux pour lesquels le détenteur pourrait ne pas récupérer, de manière substantielle, la totalité de son investissement, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, qui seront classés comme disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou ne sont pas classés comme (a) prêts et créances (b) investissements détenus jusqu'à échéance ou (c) actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les dettes financières¹ sont principalement composées des produits dérivés dont la juste valeur est négative et de la dette repo. Néanmoins, au 31/12/2015, le Groupe P&V ne détenait plus de dette repo.

¹ Le passif financier est présenté dans la section qui traite du passif VI.R

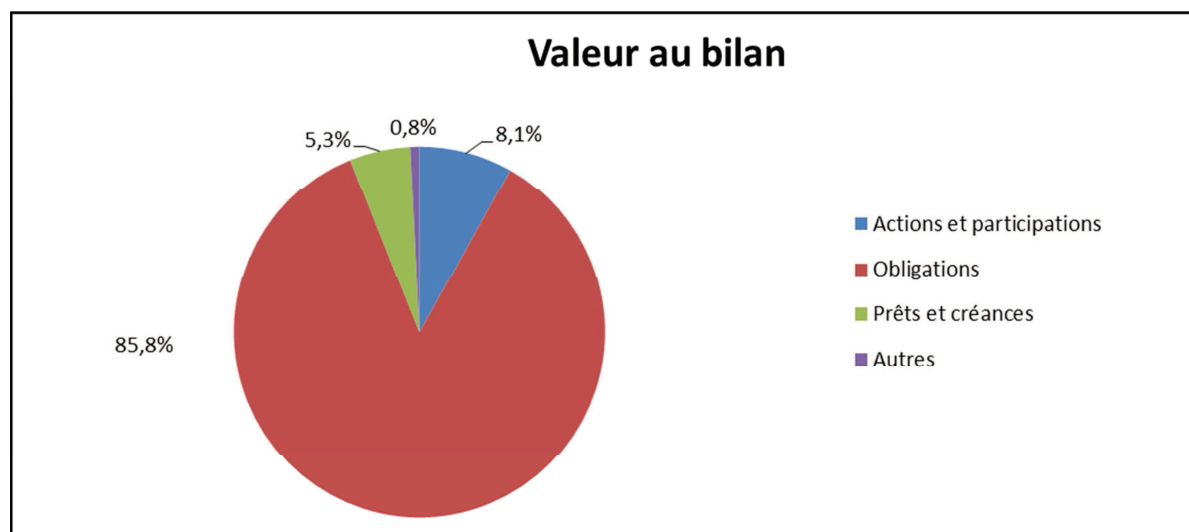
L'évaluation ultérieure des instruments financiers dépend de leur classement.

Les instruments financiers (actifs et passifs) sont subdivisés dans les catégories suivantes :

En milliers €	2015	2014
Disponible à la vente	15.142.803	15.172.119
Juste valeur par le compte de résultat	-	-
Prêts et créances	854.643	705.455
Produits dérivés	223.299	218.120
Total instruments financiers présentés à l'actif du bilan	16.220.745	16.095.695
Dettes court terme (repo's)	-	11.184
Autres dettes financières	1	212
Produits dérivés	94.368	57.952
Total dettes financières	94.369	69.347
Total instruments financiers (actifs et passifs)	16.126.376	16.026.348

Les produits dérivés sont valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat net à l'exception des instruments dérivés de couverture qui sont quant à eux valorisés à la juste valeur dans les capitaux propres via une réserve « cash-flow de couverture », une composante distincte des autres éléments du résultat global.

La décomposition par classe d'actifs se présente comme suit :



En 2015, le montant net relatif aux instruments financiers (actifs-passifs) s'élève à EUR 16,1 milliards soit une progression de EUR 100 millions de 2014 à 2015, représentant 89,1% de l'actif total contre 88,7% en 2014.

Le montant des instruments financiers disponibles à la vente a légèrement baissé sur la période passant de EUR 15,2 milliards en 2014 à EUR 15,1 milliards en 2015. Par contre, le montant relatif aux prêts et créances est passé de EUR 705,5 millions à EUR 854,6 millions, soit une hausse de EUR 149,1 millions. Le montant net (actif – passif) des dérivés passe quant à lui de EUR 160,2 millions à EUR 128,9 millions, soit une baisse de EUR 31,3 millions.

La baisse au niveau des instruments financiers disponibles à la vente s'explique en partie par l'augmentation des taux au-delà de 10 ans en 2015, compensée partiellement par la bonne tenue des marchés actions.

L'augmentation des prêts et créances s'explique principalement par la hausse des prêts hypothécaires.

La diminution au niveau des dérivés s'explique essentiellement par la baisse des valorisations, en particulier celle des contrats à terme sur swap d'intérêts suite à la hausse des taux. Cette baisse a été partiellement compensée par l'augmentation de la valorisation des contrats à terme sur obligations (voir note VI.H.7 2nd tableau).

L'exposition du Groupe P&V en devises pour les instruments financiers se présente comme suit :

En milliers €	2015	2014
EUR	15.272.373	16.016.994
CHF	1.724	2.312
USD	849.364	4.204
CAD	1.320	1.421
Autres	1.596	1.417
Total de l'exposition en devises des instruments financiers (hors couvertures devises)	16.126.376	16.026.348

L'exposition en dollars américains a fortement augmenté en 2015 suite à l'achat d'obligations d'état américain. Néanmoins, cette exposition en devise a fait l'objet d'une couverture de change grâce par des swaps de devises tout au long de l'année.

Compte tenu de ces couvertures de devises, les instruments financiers (actif – passif) du Groupe P&V sont donc investis à 99,97% en euros.

VI.H.1 Evaluation

Les actifs disponibles à la vente, ceux désignés à la juste valeur par le compte de résultats et les produits dérivés, sont évalués à la juste valeur. Les prêts et créances sont quant à eux évalués au coût amorti.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La mesure de la juste valeur suppose aussi que la transaction ait lieu sur le marché principal où l'élément est négocié, c'est-à-dire le marché qui enregistre la plus grande activité et le plus grand volume² (IFRS 13).

La norme IFRS 13 n'impose pas l'utilisation d'une méthode mais privilégie la technique de valorisation qui utilise des données observables pertinentes et qui minimise l'utilisation des données non observables. Ainsi, elle établit le principe d'une hiérarchie des données d'entrée à trois niveaux:

² En l'absence de marché principal, la transaction est supposée avoir lieu sur le marché le plus avantageux, c'est-à-dire le marché qui maximise le montant qui serait reçu pour la vente de l'actif ou qui minimise le montant qui serait à payer pour transférer un passif.

- ✚ **Niveau 1** : les données d'entrée de niveau 1 comprennent les prix d'actifs ou passifs cotés (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation ;
- ✚ **Niveau 2** : Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.
- ✚ **Niveau 3** : Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables.

Lorsqu'il existe un marché actif, les prix de marché cotés servent de base à la détermination de la juste valeur. En effet, un prix coté sur un marché actif (comme une bourse par exemple) fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier. Dans ce cas, le cours « Bid » sera utilisé.

Par contre, l'absence de marché actif impliquera l'utilisation d'autres techniques de valorisation. Il conviendra alors de sélectionner la méthode de valorisation la plus appropriée aux circonstances et pour laquelle il y a suffisamment de données disponibles.

VI.H.2 Hiérarchie des justes valeurs

La répartition entre les différents niveaux de la hiérarchie des valeurs telle que définie par IFRS 13 est la suivante pour les instruments financiers nets (actifs- passifs)³ du Groupe P&V:

En milliers €	2015				
	Au coût	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Disponible à la vente	-	14.243.382	349.121	550.300	15.142.803
Juste valeur par le compte de résultats	-	-	-	-	-
Prêts et créances	854.643	-	-	-	854.643
Dettes court terme (repo's)	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	(1)	-	-	-	(1)
Produits dérivés	-	-	128.932	-	128.932
Total	854.642	14.243.382	478.053	550.300	16.126.376

En milliers €	2014				
	Au coût	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Disponible à la vente	-	14.590.717	294.169	287.233	15.172.119
Juste valeur par le compte de résultats	-	-	-	-	-
Prêts et créances	705.455	-	-	-	705.455
Dettes court terme (repo's)	(11.184)	-	-	-	(11.184)
Autres dettes financières	(212)	-	-	-	(212)
Produits dérivés	-	-	160.168	-	160.168
Total	694.060	14.590.717	454.338	287.233	16.026.348

³ Pour les prêts et créances 2015, voir note VI.H.6.

En outre, le tableau suivant donne un aperçu détaillé des techniques de valorisations retenues pour chaque type d'instruments financiers, ainsi que les données d'entrée utilisées.



Classification	Instruments financiers	Principe de valorisation	Niveau de la juste valeur	Modèle de valorisation	Données utilisées	Juste valeur 2015	Juste valeur 2014
Disponibles à la vente	Actions (excl fonds)					701.051	609.530
	Actions cotées	Juste valeur	1	Valorisation de marché	Cours de bourse (cours "bid")	678.223	593.071
	Actions non cotées	Juste valeur	3	Techniques basées sur des données bilantaires; actif net réévalué, fonds propres, montant du capital libéré	Comptes annuels	22.826	16.365
	Warrants - strips	Juste valeur	3	Valorisation de marché	Cours de bourse (cours "bid")	2	93
	Fonds de placements					491.351	242.759
	Fonds (VNI régulière)	Juste valeur	1	Valeur d'inventaire calculée par le fonds	Valeurs d'inventaire	220.911	143.288
	Fonds (VNI irrégulière)	Juste valeur	3	Valeur d'inventaire calculée par le fonds	Valeurs d'inventaire	261.902	90.403
	Fonds (sans VNI)	Juste valeur	3	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Flux de trésorerie estimés, taux d'actualisation d'actifs de risque comparable	3.203	3.074
	Fonds de placements privés (private equity)	Juste valeur	3	Valeur d'inventaire calculée par le fonds	Valeurs d'inventaire	5.335	5.994
	Plusieurs techniques utilisées : Fonds propres (moins éventuellement une décote d'illiquidité), actualisation des dividendes attendus, valeur d'acquisition, transaction récente	Juste valeur	3		Comptes annuels, décotes d'illiquidité	122.875	80.050
Juste valeur par le compte de résultat	Obligations (excl fonds)					13.827.526	14.239.780
	Obligations cotées (marchés actifs)	Juste valeur	1	Valorisation de marché	Cours de bourse (cours "bid")	13.344.248	13.854.358
	Obligations cotées (marchés non actifs)	Juste valeur	2	Valorisation de marché	Cours de bourse (cours "bid")	349.121	294.169
	Obligations non cotées	Juste valeur	3	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs ou prix fourni par un valorisateur externe	Flux de trésorerie estimés, taux d'actualisation d'actifs de risque comparable	134.157	91.253
	Obligations						
	Obligations cotées (marchés actifs)	Juste valeur	1	Cours de bourse (cours "bid")	Cours de bourse (cours "bid")	-	-
	Au coût	Au coût	NA	Coût amorti		854.643	705.455
	Au coût	Au coût	NA	Coût amorti		-	(11.184)
	Au coût	Au coût	NA	Coût amorti		(1)	(212)
	Swaps (IRS)	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Non disponibles	24.889	26.702
Produits dérivés	Forward Swaps	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Non disponibles	(48.179)	12.711
	Swaptions	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Non disponibles	2.821	3.929
	Forward Bonds	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Non disponibles	154.695	116.827
	Currency Swaps	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Non disponibles	(5.294)	-
TOTAL						16.126.376	16.026.348

Niveau 1

Les instruments financiers repris dans cette catégorie sont négociés sur des marchés actifs, c'est-à-dire, des marchés sur lesquels ont lieu des transactions sur l'actif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

Sont repris dans cette catégorie :

- ✚ Les **actions cotées** détenues par le Groupe P&V et qui sont négociées sur les grandes places boursières européennes. Ces actions sont valorisées sur base des cours boursiers (cours « bid ») ;
- ✚ Les **fonds d'investissements** publiant une valeur d'inventaire (VNI) périodique et sur base de laquelle les transactions se font de manière régulière. La valorisation se repose sur les VNI publiées par les fonds ;
- ✚ Les **obligations** pour lesquelles un nombre suffisant de contributeurs publient des cotations régulières avec un écart cours acheteur / vendeur relativement faible. Ces obligations sont valorisées sur base des prix « bid » publiés par les contributeurs sélectionnés par le Groupe P&V.

Niveau 2

Les instruments financiers non négociés sur des marchés actifs mais dont la juste valeur se base sur des données observables dans le marché seront repris dans cette catégorie en niveau 2.

Sont repris dans cette catégorie :

- ✚ Les **obligations cotées** sur des marchés non actifs, pour lesquelles il n'existe pas un nombre suffisant de contributeurs et/ou traitant avec des cours acheteur / vendeur relativement élevés. La valorisation de ces obligations est basée sur le cours « bid » du contributeur sélectionné par le Groupe P&V.
- ✚ Les **produits dérivés** qui sont valorisés par un service de valorisation externe.

Niveau 3

Les titres repris en niveau 3 ne sont pas cotés sur des marchés actifs et leurs valorisations se basent sur des techniques de valorisation qui utilisent, de manière significative, des données non observables.

Sont repris dans cette catégorie :

- ✚ Les **actions non cotées** détenues par le Groupe P&V et qui ne sont pas négociables sur un marché actif. Les méthodes retenues pour la valorisation de ces titres reposent essentiellement sur l'utilisation de données bilantaires ; il s'agira de méthodes telles que l'actif net réévalué, le niveau des fonds propres ou encore le montant du capital libéré ;
- ✚ Les **fonds d'investissements** pour lesquels la valeur d'inventaire n'est pas régulièrement publiée. Pour ces fonds, de longues périodes peuvent exister entre la date de publication de la VNI et la date de reporting. Ceci indique que la VNI ne peut être considérée comme observable à la date de reporting.



La valorisation de ces fonds se base sur les valeurs d'inventaire publiées par les fonds d'investissement ;

- ✚ Les **fonds d'investissements** pour lesquels la valeur d'inventaire n'est pas publiée. Dans ce cas, la valorisation des fonds se base sur des modèles de valorisation internes (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs) ;
- ✚ Les **fonds de placement privés** qui ne publient pas des valeurs d'inventaire de manière régulière. Ces titres ne peuvent donc être considérés comme négociés sur des marchés actifs. Leurs valorisations se basent sur les valeurs d'inventaire publiées par les fonds ;
- ✚ Les **obligations non cotées** qui ne sont valorisées par aucun contributeur. Une partie de ces obligations sont valorisées sur base de modèles internes basés sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Les taux d'actualisation appliqués sont ceux d'actifs de risque comparable. Les autres obligations reprises dans cette catégorie sont valorisées sur base de prix reçus de valorisateurs externes ;
- ✚ Les **participations non consolidées** dont le prix n'est pas observable sur le marché. Ces titres sont valorisés grâce à des modèles de valorisation interne reposant principalement sur des données bilantaires. Ces techniques sont les suivantes : utilisation des fonds propres de la société (moins éventuellement une décote d'illiquidité), actualisation des dividendes attendus, utilisation de la valeur d'acquisition ou référence à des transactions récentes ;

Transfert de niveaux

Le tableau suivant donne un aperçu des mouvements qui ont eu lieu dans les niveaux 2 et 3 en 2015.

En milliers €	Niveau 2	Niveau 3
Solde d'ouverture	454.338	287.233
Transfert du niveau 1 vers le niveau 2	263	-
Transfert du niveau 3 vers le niveau 2	20.262	(20.262)
Acquisitions	7.358	243.840
Ventes	(2.069)	(6.755)
Variation de la juste valeur	(2.099)	46.244
Solde de clôture	478.053	550.300

La hausse du montant en niveau 2 s'explique essentiellement par le transfert d'obligations précédemment classées en niveau 3 (car elles n'étaient valorisées par aucun contributeur). Ces obligations reclassifiées en niveau 2 sont à présent valorisées par au moins un contributeur.

L'augmentation plus important du montant en niveau 3 est due, en grande partie, par l'acquisition de nouveaux produits d'investissements non cotés (essentiellement des fonds d'investissements). De plus, La valorisation de ces titres a globalement augmenté de EUR 46 millions sur la période.

VI.H.3 Disponible à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont composés de 8,66 % de titres à revenus variables et de 91,34% d'obligations⁴. En 2014, les pourcentages étaient respectivement de 6,12 % et 93,88%.

En milliers €		Valeur de marché	Valeur d'achat	Coût amorti	RDV	OCI
Actions, participations & SICAV Non cotées		412.935	413.868	286.089	(127.779)	126.839
Actions, participations & SICAV Cotées		899.136	1.000.157	625.225	(374.932)	274.780
Total actions		1.312.071	1.414.025	911.314	(502.711)	401.619
Obligations	D'entreprises	3.488.605	3.265.846	3.236.919	(9.000)	199.938
Obligations	D'états	10.342.127	8.209.883	8.190.321	-	1.948.035
Total obligations		13.830.732	11.475.729	11.427.240	(9.000)	2.147.973
Total		15.142.803	12.889.754	12.338.554	(511.711)	2.549.592

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent des titres de capitaux propres et des titres de créances. Les titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente sont ceux qui ne sont ni classés comme étant détenus à des fins de transaction, ni désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les titres de créance dans cette catégorie sont ceux que l'entité a l'intention de détenir pour une durée de temps non définie et qui pourraient être vendus en réponse à des besoins de liquidité ou en réponse à un changement des conditions de marché.

Après l'évaluation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente seront ultérieurement évalués à la juste valeur avec les profits ou pertes non réalisés enregistrés en autres éléments du résultat global dans la réserve disponible à la vente (OCI).

Dans le compte de résultat net pour l'année 2015, l'impact des « impairments IFRS » pour le Groupe P&V est de EUR 25,6 millions.

Portefeuille obligataire

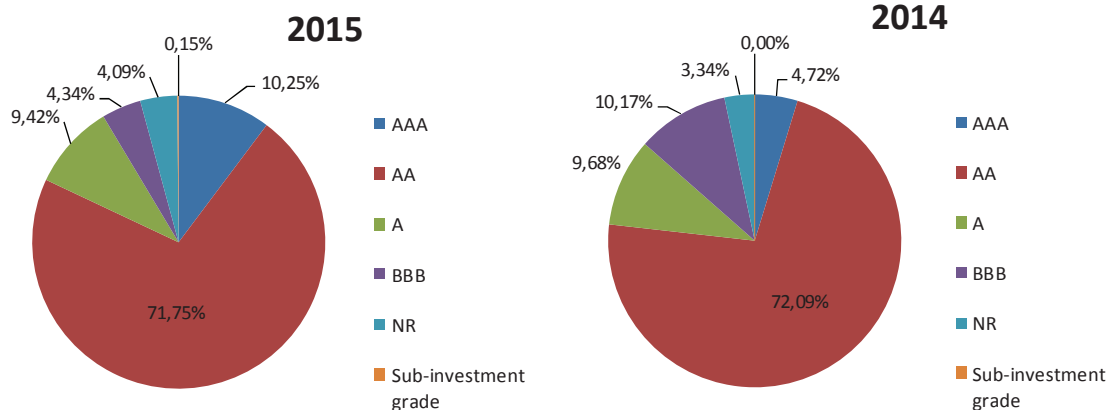
Différentes agences de notation attribuent un rating aux obligations, renseignant sur le risque lié à la solvabilité financière de l'émetteur. La note est accordée pour la durée de l'émission de l'obligation mais est soumise à un suivi qui peut entraîner une révision de celle-ci à la hausse ou à la baisse.

Le Groupe P&V autorise un maximum de 5% d'investissement en obligations sans rating tant au niveau entité individuelle que consolidée.

Le tableau, ci-dessous, donne la répartition des obligations détenues par le Groupe P&V par rating :

⁴ Dans le tableau, la valeur de marché des obligations prend en compte les intérêts courus non échus (ICNE) d'un montant de EUR 249,3 millions.

En milliers €	2015		2014	
AAA	1.417.541	10,25%	672.500	4,72%
AA	9.923.197	71,75%	10.267.050	72,09%
A	1.303.372	9,42%	1.379.147	9,68%
BBB	599.772	4,34%	1.448.583	10,17%
Notation de crédit	13.243.882	95,76%	13.767.280	96,66%
Sub-investment	21.360	0,15%	420	0,00%
NR	565.490	4,09%	475.157	3,34%
Total	13.830.732	100,00%	14.242.857	100,00%



Les tableaux suivants donnent une vue du portefeuille obligataire par fourchette de maturités et par type d'instruments :

En milliers €	2015					
	1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	>5 ans	Total
Instruments financiers à taux fixe	34.134	36.541	126.915	2.166.880	11.145.185	13.509.654
Instruments financiers à taux variable	-	-	-	69.966	22.008	91.974
Instruments financiers non porteurs d'intérêts	14.997	-	64.064	-	150.043	229.104
TOTAL	49.131	36.541	190.979	2.236.846	11.317.235	13.830.732

En milliers €	2014					
	1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	>5 ans	Total
Instruments financiers à taux fixe	19.230	51.860	224.225	1.759.668	11.721.536	13.776.519
Instruments financiers à taux variable	-	-	501	17.045	13.298	30.844
Instruments financiers non porteurs d'intérêts	-	-	-	65.103	370.311	435.493
TOTAL	19.230	51.860	224.726	1.841.896	12.105.145	14.242.857

Pour 2015, la fourchette reprenant les maturités supérieures à 5 ans est constituée d'instruments financiers pour EUR 2,9 milliards avec une maturité de 5 à 10 ans, pour EUR 3,0 milliards avec une maturité de 10 à 15 ans, pour EUR 3,5 milliards avec une maturité de 15 à 20 ans et pour EUR 1,9 milliards avec une maturité supérieure à 20 ans

➤ Analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du compte de résultat et des capitaux propres du Groupe P&V suite à des simulations appliquées au portefeuille obligataire. Ces

estimations se basent sur la « modified duration » des obligations sans tenir compte des effets de la comptabilité reflet qui aurait atténué l'impact sur les capitaux propres.

Obligations (En milliers €)	Impact compte de résultat	Impact capitaux propres
Taux + 100bp	-	(1.278.380)
Taux + 50bp	-	(639.190)
Spreads + 100bp	-	(195.633)
Spreads + 50bp	-	(97.817)

Les deux premiers scénarii simulent une hausse parallèle de la courbe des taux de 50bp et 100bp, tandis que les deux suivants impactent uniquement les spreads d'entreprises de 50bp et 100bp.

➤ **Obligations souveraines**

Le portefeuille d'obligations souveraines se compose en grande majorité d'obligations de l'état belge (74,1%). L'exposition aux pays PIIGS⁵ ne représente plus que 0,3% des obligations d'états après les ventes massives d'obligations italiennes et espagnoles en 2015.

Obligations d'états (En milliers €)	Valeur de marché
Belgique	7.658.393
France	1.019.723
Etats-Unis	816.193
Allemagne	337.226
Luxembourg	274.681
Autriche	79.746
Pays-Bas	71.977
Canada	28.657
Pologne	24.196
Irlande	21.977
Italie	9.357
Total	10.342.127

➤ **Obligations d'Entreprises**

Le portefeuille des obligations d'entreprises se concentre principalement sur des sociétés européennes avec une diversification au niveau du pays et du secteur de ces dernières.

Obligations d'entreprises (En milliers €)	Valeur de marché
France	1.158.182
Belgique	489.706
Autres : Europe	452.736
Pays-Bas	438.380
USA	366.203
Allemagne	204.132
Italie	192.588
Grande Bretagne	185.360
Autres : Non Europe	1.320
Total	3.488.605

⁵ PIIGS : Portugal – Irlande – Italie – Grèce – Espagne

Le premier secteur représenté dans le portefeuille d'obligations d'entreprises du Groupe P&V est le secteur « Pétrole & Gaz » avec 14,92%. Il représente un pourcentage de 3,8% sur le total de l'encours obligataire. En 2014, le 1er secteur était également le secteur « Pétrole & Gaz » avec 3,2% de l'encours obligataire.

Obligations d'entreprises (En milliers €)	Valeur de marché
Pétrole & Gaz	520.638
Utilitaires	482.835
Biens et services industriels	286.481
Automobiles & Parts	274.943
Soins de santé	234.817
Banques	207.270
Télécommunications	180.987
Services financiers	173.134
Produits chimiques	177.278
Vente au détail	150.923
Technologie	140.687
Alimentations & boissons	133.763
Autres	119.785
Articles personnels et ménagers	115.688
Immobiliers	82.270
Construction & Materials	71.565
Médias	63.583
Voyage et loisirs	35.656
Assurances	21.990
Services de consommation	14.311
Total	3.488.605

VI.H.4 Actions, participations et SICAV

Le portefeuille « actions, sicav's et participations » est essentiellement investi en Belgique et dans d'autres pays d'Europe.

Actions (En milliers €)	Valeur de marché
Belgique	359.628
France	330.309
Luxembourg	298.337
Allemagne	68.763
Pays-Bas	80.838
Italie	37.130
Autres : Europe	99.086
Autres : Non Europe	37.978
Total	1.312.071

Le premier secteur représenté au niveau du portefeuille actions, sicav's et participations est le Service financier (40,0%). Une grande partie s'explique par la classification des SICAV dans cette partie (EUR 469 millions sur EUR 525 millions).

Actions (En milliers €)	Valeur de marché
Services financiers	524.964
Produits chimiques	101.674
Participations portefeuille-holding	99.502
Assurances	71.096
Vente au détail	56.889
Soins de santé	49.091
Articles personnels et ménagers	48.643
Utilitaires	42.029
Biens et services industriels	40.448
Construction & matériels	39.544
Immobiliers	38.161
Technologie	37.106
Pétrole & gaz	34.850
Banques	29.954
Télécommunications	29.897
Automobiles & parts	15.438
Alimentations & boissons	12.741
Médias	9.356
Participations compagnies d'assurance	8.656
Autres	5.193
Participations services à la personne	4.907
Participations exploitation biens immobiliers	4.591
Participations crédit hypothécaire	3.746
Voyages et loisirs	1.333
Participations action sociale & autres	1.043
Matières premières	789
Participations distribution et activités liées	365
Participations conseil de gestion	59
Participations gestion de fonds/pools	5
Total	1.312.071

➤ Analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous présente l'impact sur le compte de résultats et sur les capitaux propres du Groupe P&V de simulations de crise appliquées au portefeuille d'actions. Les scénarii retenus sont une baisse de 10%, 20% et 30% des marchés d'actions.

Actions (En milliers €)	Impact compte de résultat	Impact capitaux propres
Actions -30%	(112.089)	(167.874)
Actions -20%	(30.017)	(156.625)
Actions -10%	(10.716)	(82.605)

VI.H.5 Juste valeur par le compte de résultat

Les instruments financiers classifiés dans la rubrique « juste valeur par le compte de résultat » sont des obligations perpétuelles

Les actifs financiers sont repris à la juste valeur, et leurs changements de valeur sont comptabilisés via le compte de résultat.

L'ensemble de la position en obligations perpétuelles a été remboursée en 2014.

VI.H.6 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec une échéance fixe ou déterminée, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces investissements sont initialement comptabilisés à la valeur d'acquisition correspondant à la juste valeur de la contrepartie payée pour l'acquisition de l'investissement. Tous les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition sont également repris dans le coût de

l'investissement. Après l'évaluation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, sur base de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins les dépréciations.

En milliers €	2015		2014	
	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)
Prêts et Créances	545.361	635.700	432.219	517.756
Leasing financiers non-courants	40.274	72.589	45.092	77.363
Autres prêts	269.008	277.085	228.144	236.274
Total des prêts et créances	854.643	985.375	705.455	831.392

La variation des prêts et créances s'explique principalement par l'augmentation des prêts hypothécaires.

VI.H.7 Instruments financiers dérivés

Des contrats ISDA⁶/CSA⁷ ont été conclus entre le Groupe P&V et la majorité des contreparties bancaires avec lesquelles P&V conclut des dérivés. Ces contrats encadrent et sécurisent les transactions en produits dérivés de gré à gré, en permettant l'application du "netting" des justes valeurs positives et négatives en cas de défaut d'une contrepartie, et en prévoyant des appels de marge ou des dépôts de marge (collatéralisation) pour l'exposition nette subsistante.

	2015			2014		
	Juste Valeur			Juste Valeur		
	Positif	Négatif	Net	Positif	Négatif	Net
Swap d'intérêts	52.426	-30.463	21.963	68.176	-41.475	26.702
Swap de devises	5.057	-4.893	164	0	0	0
Option sur swap d'intérêts	2.821	0	2.821	3.929	0	3.929
Contrats à terme sur swap d'intérêts	0	-35.491	-35.491	12.711	0	12.711
Contrats à terme sur swap d'intérêts - instruments de couverture *	0	-12.688	-12.688	0	0	0
Contrats à terme sur obligation	155.330	-635	154.695	133.304	0	133.304
Contrats à terme sur obligation - instruments de couverture *	0	0	0	0	-16.477	-16.477
Contrats à terme sur swap de devises	0	-5.459	-5.459	0	0	0
total de juste valeur des dérivés	215.635	-89.629	126.006	218.120	-57.952	160.168
Swap d'intérêts - intérêts courus	7.664	-4.739	2.925	8.377	-5.503	2.874
Total des dérivés	223.299	-94.368	128.931	226.497	-63.455	163.042

* cash flow hedge

Les produits dérivés sont valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, sauf en cas de « hedge accounting » (instruments dérivés de couverture) et ne sont pas détenus à des fins de transactions. La réévaluation des dérivés de couverture de flux de trésorerie impacte pour sa part efficace les capitaux propres.

Le tableau suivant met en évidence les mouvements importants qui ont eu lieu dans le portefeuille de produits dérivés en 2015 (à la juste valeur) :

⁶ ISDA : International Swaps and Derivatives Association

⁷ CSA : Credit Support Annex

	1 janvier 2015				31 décembre 2015			
	Valeur nominale	Juste valeur	Acquisitions (valeur nominale)	Ventes (valeur nominale)	Date d'expiration (valeur nominale)	(Re)valorisation	Valeur nominale	Juste valeur
Swap d'intérêts	901.000	26.702	0	0	0	-4.739	901.000	21.963
Swap de devises	0	0	721.100	0	0	164	721.100	164
Option sur swap d'intérêts	1.004.010	3.929	0	0	-137.000	-1.108	867.010	2.821
Contrats à terme sur swap d'intérêts	249.000	12.711	200.000	0	-249.000	-48.202	200.000	-35.491
Contrats à terme sur swap d'intérêts - instruments de couverture *	0	0	700.000	0	0	-12.688	700.000	-12.688
Contrats à terme sur obligation	410.000	133.304	735.000	0	0	21.391	1.145.000	154.695
Contrats à terme sur obligation - instruments de couverture *	215.000	-16.477	0	-215.000	0	16.477	0	0
Contrats à terme sur swap de devises	0	0	170.300	0	0	-5.459	170.300	-5.459
	2.779.010	160.168	2.526.400	-215.000	-386.000	-34.162	4.704.410	126.006

* cash flow hedge

VI.H.7.a Swap (IRS) – Forward Swap (IRS)

En 1999, afin de se couvrir partiellement contre le risque de baisse des taux à long terme, le Groupe P&V a souscrit un certain nombre de contrats « swaption » d'échéances comprises entre 2001 et 2009.

Ces contrats donnaient au Groupe P&V le droit de souscrire un contrat « swap » de durée 10 ans receveur de taux fixe et payeur de taux à court terme Euribor 6 mois.

Le Groupe P&V a exercé ce droit à chaque échéance de 2001 à 2009, excepté en 2005, s'exposant ainsi à un risque de hausse des taux à court terme.

Afin de couvrir ce risque, le Groupe P&V a souscrit à chaque échéance exercée un contrat « reverse swap », lui donnant le droit de recevoir le taux à court terme Euribor 6 mois contre l'obligation de payer un intérêt fixe pendant 10 ans. Le montant global reçu par le Groupe P&V pendant l'exercice 2015 et relatif aux contrats « swap » et « reverse swap » en cours s'élève à EUR 7 millions.

Au cours de l'exercice 2015, 7 « forward swaps receveurs » sont venus à échéance pour une valeur nominale totale de EUR 249 millions.

La valeur nominale des IRS forwards conclus en 2015 est EUR 200 millions (hors instruments de couverture – voir point suivant).

VI.H.7.b Forward Swap (IRS) – instruments de couverture

Le Groupe P&V a constitué en 2015 un portefeuille de forward swaps désigné comme des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie (« hedge accounting ») pour un montant nominal de EUR 700 millions. Le but de cette couverture est de garantir le rendement de réinvestissement futur. Le Groupe P&V s'engage à acheter au terme du forward IRS un actif à taux fixe de la même durée que l'IRS. Le Groupe P&V a une politique d'investissement qui a pour conséquence l'achat régulier d'obligations répondant à cette condition et couvre donc des transactions futures (i.e. achats d'obligations à taux fixes) hautement probables. Le risque couvert est le risque de fluctuations du taux fixe auquel le Groupe P&V pourra investir dans le futur.

Le tableau suivant montre les périodes d'échéances des forwards swaps.

31 décembre 2015	
Année	Valeur nominale
2019	250.000
2020	450.000
	700.000

VI.H.7.c Swaption

Un programme de swaptions payeurs qui couvre le Groupe P&V contre le risque d'une hausse des taux à long terme a débuté en 2012. Les périodes optionnelles varient entre 3 et 8 ans. Le swap sous-jacent a une durée de 10 ans. Le montant nominal de l'ensemble des swaptions était égal à EUR 1.004 millions à fin 2014 et s'élève à EUR 867 millions à fin 2015.

Deux contrats d'une valeur nominale de 137 millions échéant en 2015 n'ont pas été exercés.

VI.H.7.d Forward bond

En 2013, un portefeuille de forward bonds acheteurs a été constitué par le Groupe P&V. Il s'agit d'obligations de l'état belge ou français achetées à un terme de 4 à 6 ans afin de garantir un rendement minimum dès aujourd'hui.

Le Groupe P&V utilise depuis 2014 des « forwards bonds de protection » (forward bonds vendeurs) afin de se protéger contre l'augmentation possible des taux d'intérêt. Un forward de protection est une vente « future » d'une obligation avec une échéance future contre un prix déjà fixé. De cette manière le Groupe P&V couvre les plus-values actuelles non réalisées pour ces obligations sous-jacentes, pour une période de résultat future.

Le portefeuille d'achat forward d'obligation et vente forward d'obligation (« les forward bonds de protection ») constitue la partie du portefeuille des instruments dérivés ayant la plus grande valeur marché à fin 2015 avec respectivement EUR 410 millions et EUR 735 millions en montants nominaux.

VI.H.7.e Forward bond – instruments de couverture

Un forward bond de protection peut être désigné comme une couverture des flux de trésorerie car le but de cette transaction est de garantir le flux de cash au moment de la vente. Le protection forward ne connaît aucune inefficacité puisque le prix de vente futur est déterminé. En effet, le « forward bond de protection » peut être considéré comme une couverture « all-in-one ». Les variations de la juste valeur de ce produit dérivé sont comptabilisées dans la réserve de couverture des flux de trésorerie dans les fonds propres.

En 2015, le Groupe P&V a clôturé des forward bonds (pour une nominal de EUR 215 millions) qui étaient désignés comme des instruments de couverture, ce qui a eu comme conséquence la cessation de la comptabilisation de couverture pour ces positions. De ce fait, un montant négatif de EUR 20.5 million a dû être transféré de la réserve de couverture des flux de trésorerie dans les fonds propres vers le résultat réalisé.

VI.H.7.f Swap de devises – Forward swap de devises

En 2015, le Groupe P&V a constitué un portefeuille de swap de devises (USD) pour couvrir l'exposition des obligations d'état américain que le Groupe a acquis sur la période. Au 31 décembre 2015, le montant nominal du portefeuille de swaps de devises s'élevait à USD 891 millions.

VI.H.8 Transferts des actifs financiers

Les instruments financiers que le Groupe P&V a transférés mais qui ne sont pas entièrement décomptabilisés sont principalement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'un repo. Les passifs associés sont composés des montants enregistrés en dettes court terme correspondants aux opérations de prêts de titres.

Un repo est une transaction dans le cadre de laquelle des obligations (essentiellement des obligations d'état) sont déposées en garantie en échange de liquidité. Une transaction repo est en elle-même peu risquée, dans la mesure où la société donne en gage des obligations en échange d'espèces. Le taux dû sur ce type d'opération est un taux flottant (Euribor, Eonia). Les fluctuations en valeur de marché du collatéral donné sont gérées en livrant un



supplément de collatéral (lorsque les taux longs montent) ou en récupérant du collatéral (lorsque les taux longs baissent). Une transaction repo crée une dette à court terme. En 2015, il n'y a plus de position repo ouverte.

VI.I Placements financiers Unit Link (Branche 23)

Les actifs financiers de la branche 23 atteignent un montant de EUR 196,4 millions en 2015 contre EUR 708,0 millions en 2014. Au passif, le montant s'élève à EUR 274,7 millions repris dans les réserves techniques pour les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire. Les deux postes sont principalement liés aux contrats de placement de la branche 23. Les dettes financières sont également composées de contrats en branche 26 pour EUR 62,4 millions.

Les instruments financiers de la branche 23 se répartissent comme suit entre les différents niveaux de la hiérarchie des valeurs :

En milliers €	2015	2014
Actif		
Au coût	-	-
Niveau 1	196.218	555.219
Niveau 2	-	-
Niveau 3	207	152.785
Placements financiers "Unit Link"	196.425	708.004
Passif		
Dettes financières - contrats d'investissement sans PB	274.738	724.993

Les actifs financiers repris en niveau 1 se composent d'obligations gouvernementales et de fonds d'investissements publiant une valeur d'inventaire périodique.

Tant pour les actifs que pour les passifs il y a une diminution par rapport à 2014. Cette baisse s'explique essentiellement par le portefeuille de la filiale luxembourgeoise Euresa Life S.A. qui a été mise en vente au cours de l'année 2015 et qui a été reclassé en actifs / passifs non courants détenus en vue de la vente.

VI.J Autres actifs

VI.J.1 Actifs de réassurance et créances d'assurances

En milliers €	2015	2014	Variation
Créances sur preneurs d'assurance	49.973	60.514	(10.541)
Créances sur intermédiaires d'assurance	28.734	27.500	1.234
Créances nées d'opérations de réassurances	9.219	21.512	(12.293)
Créances d'assurances	87.927	109.526	(21.599)
Actifs de réassurance	337.488	334.655	2.833
Total	425.415	444.181	(18.766)

Les actifs de réassurance augmentent de EUR 2,8 millions.

Les créances d'assurances diminuent de EUR 21,6 millions et ceci principalement :

- ✚ Pour un montant de EUR 10,5 millions au niveau des créances sur preneurs d'assurances, dont EUR 8,2 millions en Vivium. Ce qui s'explique par l'augmentation des quittances payées avant l'échéance ;
- ✚ Pour un montant de EUR 12,3 millions au niveau des créances nées d'opérations de réassurance, essentiellement dans la société P&V. Cette diminution est liée à la diminution de l'impact des soldes à récupérer, en 2015 par rapport à 2014, suite à l'évènement « grêle » de 2014.

Echéancier des actifs de réassurance et créances d'assurances

En milliers €	2015	2014	Variation
Autres actifs - à long terme			
Actifs de réassurance	337.488	334.655	2.833
Créances d'assurances	105	353	(248)
Total autres actifs - à long terme	337.593	335.008	2.585
Autres actifs - à court terme			
Actifs de réassurance	-	-	-
Créances d'assurances	87.822	109.173	(21.351)
Total autres actifs - à court terme	87.822	109.173	(21.351)
Total	425.415	444.181	(18.766)

En 2015, les actifs à court terme sont influencés au niveau des créances d'assurances (baisse des créances de réassurance et des preneurs d'assurances).

En milliers €	2015			
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Actifs de réassurance	-	337.488	-	337.488
Créances d'assurances	87.822	105	-	87.927
Total	87.822	337.593	-	425.415

En milliers €	2014			
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Actifs de réassurance	-	334.655	-	334.655
Créances d'assurances	109.173	330	23	109.526
Total	109.173	334.985	23	444.181

VI.J.2 Autres créances

En milliers €	2015	2014	Variation
Autres créances	114.036	104.014	10.022
Créances courantes de leasing	4.893	8.436	(3.544)
Produits acquis et charges à reporter	11.834	26.634	(14.800)
Total	130.762	139.084	(8.322)

Les autres créances augmentent de EUR 10,0 millions principalement expliqué par l'augmentation de la provision pour espérance de recours. Au contraire, les produits acquis et charges à reporter diminuent de EUR 14,8 millions, ce qui s'explique par le reclassement des intérêts courrus non échus qui, en 2015, sont présentés avec le principal, ce qui n'était pas le cas en 2014 pour quelques postes résiduels.

Echéancier des autres créances

En milliers €	2015	2014	Variation
Autres actifs - à long terme			
Autres créances	56.672	52.365	4.306
Total autres actifs - à long terme	56.672	52.365	4.306
Autres actifs - à court terme			
Autres créances	57.364	51.648	5.715
Créances courantes de leasing	4.893	8.436	(3.544)
Produits acquis et charges à reporter	11.834	26.634	(14.800)
Total autres actifs - à court terme	74.090	86.719	(12.629)
Total	130.762	139.084	(8.322)

Les autres créances augmentent aussi bien pour le long terme que pour le court terme.

En milliers €	2015			
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Autres créances	57.364	56.594	78	114.036
Créances courantes de leasing	4.893	-	-	4.893
Produits acquis et charges à reporter	11.834	-	-	11.834
Total	74.090	56.594	78	130.762

En milliers €	2014			
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Autres créances	51.648	52.289	77	104.014
Créances courantes de leasing	8.436	-	-	8.436
Produits acquis et charges à reporter	26.634	-	-	26.634
Total	86.719	52.289	77	139.084

VI.K Locations et leasing

Le Groupe P&V a surtout des terrains et des bâtiments qui ont aussi bien été donnés sous contrats de location-financement que sous contrat de location-opérationnelle.

La classification des locations entre location-financement et location-opérationnelle est déterminée au début du contrat sur base de la transmission des risques et primes. Si les risques et avantages sont presque entièrement supportés par le preneur, alors le Groupe

P&V va considérer que c'est une location financement. Tous les autres contrats sont repris en contrats de location opérationnelle.

VI.K.1 Location-financement

En milliers €	2015	2014
Créances courantes	4.893	8.436
Créances non courantes	40.274	45.092
Total	45.167	53.529
Variation nette des contrats de location financement	8.362	

Les locations financement, les créances non courantes ont été reprises sous les instruments financiers, dans la rubrique « Prêts et créances ». Toutes les autres créances sont regroupées sous la rubrique « Autres créances ».

En milliers €	Investissement brut	Valeur actualisée des paiements
A 1 an	4.893	7.429
De plus de 1 an à 5 ans	18.896	30.756
De plus de 5 ans	21.378	26.274
Total	45.167	64.459

En 2015, aucun nouveau contrat de location financement n'a été conclu dans le groupe. Les baux en cours arriveront à échéance entre 2020 et 2027.



VI.K.2 Location-opérationnelle

Le Groupe en tant que bailleur

En milliers €	2015	2014
Futures créances locatives minimales en vertu de contrats de location		
A 1 an	7.153	8.402
De plus de 1 an à 5 ans	13.592	15.250
De plus de 5 ans	6.089	1.239
Total	26.834	24.890

Les locations opérationnelles représentent l'ensemble des loyers que le Groupe P&V doit recevoir sur ses immeubles de placement. Les échéances se répartissent selon la date de maturité des baux, sans tenir compte de la possibilité de reconduction tacite de ceux-ci.

Le Groupe en tant que preneur

Le Groupe a des contrats immobiliers de location opérationnelle, les dettes afférentes à la location sont regroupées dans les dettes commerciales.

En milliers €	2015	2014
Futures dettes locatives minimales en vertu de contrats de location		
A 1 an	243	284
De plus de 1 an à 5 ans	624	808
De plus de 5 ans	-	-
Total	867	1.092

Le montant des paiements minimaux reconnus en charge sont de EUR 291 milliers en 2015 contre EUR 356 milliers en 2014.

VI.L Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

En 2015, la société Euresa Life a été mise en vente, ce qui a mené à la reclassification des dettes liées aux contrats d'assurance ainsi qu'aux actifs liés vers les Actifs et Passifs non courants détenus en vue de la vente.

La reclassification de ces activités sous la rubrique « Actifs non courants détenus en vue de la vente » atteint EUR 430,9 millions. Au passif, un montant de EUR 426,7 millions a été reclassé. Au niveau des fonds propres, EUR 0,9 millions ont été reclassés sur une ligne spécifique « Réserve IFRS 5 » et représente la partie des autres éléments du résultat global relatifs aux opérations de vente.

Nous remarquons que chaque actif et passif en relation avec les activités d'assurance a été reclassé et que pour l'actif et le passif aucune réduction de valeur n'a été actée. Cela provient de l'adaptation de IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente », dans lesquelles il a été spécifié que pour les Actifs, IAS 39 reste d'application et pour les Passifs, IFRS 4 reste d'application.

Il n'y a pas eu de réductions de valeur supplémentaires dans le cadre de la norme IFRS 5. Les activités au passif et à l'actif ont été repris en valeurs réelles dans les comptes annuels consolidés.



VI.M Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les positions du Groupe P&V en termes de liquidités se présentent comme suit :

En milliers €	2015	2014	2013
Trésorerie du groupe	166.844	101.078	170.175
Comptes à court terme	133.536	172.471	276.586
Total trésorerie	300.380	273.549	446.761
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	26.831	(173.213)	

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués des éléments monétaires euros ou de placements équivalents qui répondent aux critères définis par IAS 7.

Dans la rubrique « Trésorerie du groupe » on retrouve principalement de la trésorerie bancaire et équivalents de trésorerie, et des dépôts qui sont détenus par différentes entités du Groupe P&V.

Les comptes à court terme reprennent les placements à court terme comme les comptes à terme avec une durée de placement de 3 mois maximum.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont entièrement à la disposition du Groupe P&V.

L'augmentation des liquidités s'explique de la manière suivante :

- ✚ Augmentation de la trésorerie au sein du groupe pour EUR 65,7 millions ;
- ✚ Diminution des comptes à court terme pour EUR 38,9 millions.

VI.N Capitaux propres

En milliers €	2014			2015
		Reclassification	Variation	
Capital émis et réserves liées au capital	555.203	23.155	27	578.386
Autres réserves et intérêts minoritaires	1.115.864	(23.155)	104.313	1.197.021
Total capitaux propres	1.671.067	-	104.341	1.775.407

Capital émis et autres réserves liées au capital

Au cours de l'exercice, le capital social autorisé n'a pas eu de variations. Des montants non appelés sur capital ont été libérés à hauteur de 27 K EUR.

Les autres réserves liées au capital incluent les réserves indisponibles, la réserve légale et la réserve immunisée de P&V Assurances.

L'augmentation de ces réserves est due à un transfert suite à l'affectation du résultat 2014.

VI.O Dettes techniques et dettes d'assurances

VI.O.1 Provisions techniques

En milliers €	2015		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Contrats d'assurances vie	10.024.477	-	10.024.477
Contrats d'assurances non-vie	2.379.087	(335.916)	2.043.170
Total contrats d'assurances passif	12.403.564	(335.916)	12.067.648

En milliers €	2014		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Contrats d'assurances vie	10.090.092	-	10.090.092
Contrats d'assurances non-vie	2.355.737	(332.757)	2.022.980
Total contrats d'assurances passif	12.445.829	(332.757)	12.113.071

Les provisions liées aux contrats d'assurances diminuent de EUR 42,3 millions avant part des réassureurs (présenté à l'actif du bilan dans les créances d'assurances - voir note VI.J.1).

Les contrats d'assurance vie au sens large sont influencés par la diminution de la comptabilité reflet (shadow accounting). Ceci s'explique par la sensible diminution de la réserve des actifs disponibles à la vente impactée par la hausse des taux d'intérêt observée en 2015. Ce phénomène est atténué par la croissance naturelle des provisions techniques en normes locales.

Les provisions techniques sont constituées de 80,8% de réserves liées aux contrats d'assurances vie et de 19,2% aux contrats d'assurances non-vie. Ces provisions techniques sont couvertes par des placements financiers à l'actif. Le Groupe P&V a un excédent de couverture par rapport aux provisions techniques et démontre que celui-ci peut faire face à ses obligations.

La part de réassurance sur les contrats d'assurances non-vie représente seulement 14,1% équivalent à celui de 2014.

VI.O.1.a Provisions techniques Non Vie

En milliers €	2015		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Provisions pour sinistres déclarés par les assurés	1.969.140	(322.881)	1.646.259
Provisions pour sinistres IBNR	85.611	(10.000)	75.611
Provisions pour sinistres IBNER	37.623	-	37.623
Charges relatives au traitement interne des sinistres	76.568	-	76.568
Provisions d'indemnisations en suspens	* 2.168.942	(332.881)	1.836.061
Provisions pour primes non acquises	149.519	(117)	149.402
Provisions pour risques en cours	8.462	(2.918)	5.544
Total passif d'assurance non-vie	2.326.922	(335.916)	1.991.006

En milliers €	2014		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Provisions pour sinistres déclarés par les assurés	1.965.424	(325.919)	1.639.505
Provisions pour sinistres IBNR	87.297	-	87.297
Provisions pour sinistres IBNER	18.909	(3.949)	14.960
Charges relatives au traitement interne des sinistres	74.154	-	74.154
Provisions d'indemnisations en suspens	* 2.145.784	(329.868)	1.815.916
Provisions pour primes non acquises	154.502	(1)	154.501
Provisions pour risques en cours	6.840	(2.888)	3.952
Total passif d'assurance non-vie	2.307.126	(332.757)	1.974.368

* Le tableau ci-dessus inclut les provisions pour espérance de recours de EUR 52,2 millions en 2015 qui se trouvent à l'actif du bilan.

Les provisions d'indemnisations en suspens ont augmenté de EUR 23.2 millions **avant part des réassureurs**.

Quant aux provisions d'indemnisations en suspens **nettes de réassurance**, elles augmentent de EUR 20,1 millions essentiellement expliqué par l'augmentation de la provision IBNER.

Provisions d'indemnisations en suspens

En milliers €	2015		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Solde à l'ouverture	2.145.784	(329.868)	1.815.916
Provisions pour les sinistres survenus pendant la période	362.566	(44.719)	317.847
Sinistres payés relatifs aux années précédentes	(270.910)	25.247	(245.663)
Variation de la provision pour sinistres relatives aux années précédentes	(68.499)	16.459	(52.040)
Solde à la clôture	2.168.942	(332.881)	1.836.061

En milliers €	2014		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Solde à l'ouverture	2.083.463	(308.626)	1.774.836
Provisions pour les sinistres survenus pendant la période	377.320	(60.742)	316.578
Sinistres payés relatifs aux années précédentes	(273.282)	8.988	(264.295)
Variation de la provision pour sinistres relatives aux années précédentes	(41.717)	30.513	(11.204)
Solde à la clôture	2.145.784	(329.868)	1.815.916

Provisions pour primes non acquises

En milliers €	2015		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Solde à l'ouverture	154.502	(1)	154.501
Primes souscrites au cours de l'exercice	1.006.031	(117)	1.005.913
Primes acquises au cours de l'exercice	(1.011.013)	1	(1.011.012)
Solde à la clôture	149.519	(117)	149.402

En milliers €	2014		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Solde à l'ouverture	155.074	(3)	155.071
Primes souscrites au cours de l'exercice	1.009.796	(1)	1.009.796
Primes acquises au cours de l'exercice	(1.010.369)	3	(1.010.366)
Solde à la clôture	154.502	(1)	154.501

La provision pour primes non acquises reste stable par rapport à l'exercice précédent. Cette réserve n'est calculée que sur la branche d'activité non vie. Les primes brutes d'assurances non vie diminuent de EUR 5,1 millions.

Le triangle ci-dessous comprend les triangles des paiements cumulés nets de recours et bruts de réassurance pour les branches « Affaires Directes ». Il ne comprend pas les débours des sinistres payés sous forme de rentes des branches « Accidents du Travail » et « Maladie / Revenu Garanti ».

La politique de paiements des sinistres n'a pas fait l'objet de modification durant l'année 2015.

En milliers €	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
2005	135.812	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2006	214.608	133.504	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2007	235.165	209.237	156.060	-	-	-	-	-	-	-	-
2008	249.000	228.578	234.941	155.276	-	-	-	-	-	-	-
2009	261.489	243.698	256.270	239.475	164.346	-	-	-	-	-	-
2010	273.294	260.472	271.650	262.255	243.671	168.110	-	-	-	-	-
2011	280.341	267.746	282.617	279.762	259.451	258.119	166.055	-	-	-	-
2012	286.985	275.513	289.694	293.438	272.860	277.272	250.735	174.198	-	-	-
2013	292.922	280.776	294.845	303.736	283.704	288.213	269.186	254.997	176.552	-	-
2014	295.227	285.026	299.187	312.718	293.923	299.166	279.287	274.145	262.452	188.399	-
2015	296.801	288.675	302.998	320.887	300.074	304.646	287.717	287.541	279.879	276.702	180.360
Estimation paiements futurs	28.351	29.061	46.810	56.253	50.370	38.014	47.300	64.564	75.368	98.188	203.854
Provisions brutes pour sinistres	34.955	34.898	54.361	63.388	58.887	53.726	70.479	87.161	107.440	140.244	245.986

Provisions pour risques en cours

En milliers €	2015		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Solde à l'ouverture	6.840	(2.888)	3.952
Encourues pendant la période	8.462	(2.918)	5.544
Utilisées pendant la période	(6.840)	2.888	(3.952)
Solde à la clôture	8.462	(2.918)	5.544

En milliers €	2014		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Solde à l'ouverture	11.400	(2.875)	8.525
Encourues pendant la période	6.382	(2.888)	3.494
Utilisées pendant la période	(10.942)	2.875	(8.067)
Solde à la clôture	6.840	(2.888)	3.952

VI.O.1.b Provisions techniques Vie

En milliers €	2015	2014
Solde à l'ouverture	10.090.092	8.423.737
Primes	543.580	547.769
Passifs payés en cas de décès, échéances, rachats, avantages et sinistres	(416.805)	(433.579)
Variation des provisions (prime de risque,...)	(33.693)	(31.854)
Majorations déduites	(46.239)	(47.092)
Attribution d'intérêts garantis en branche 21, de participations bénéficiaires en branche 21 et de rendements financiers en branche 23	284.871	280.562
Acquisitions/cessions de portefeuilles	(17.682)	(75.430)
Comptabilité reflet	(403.316)	1.367.343
Autres variations des provisions	23.669	58.636
Solde à la clôture	10.024.477	10.090.092

Les provisions techniques vie diminuent de EUR 65,6 millions en 2015 principalement expliqué par la variation de l'impact de la comptabilité reflet dite de shadow accounting pour EUR 403,3 millions (voir note VI.O.2 – dernier tableau), si il n'y avait pas eu d'impact de la comptabilité reflet la variation aurait été de EUR 337,7 millions (voir détail dans le tableau ci-dessus) . Ce phénomène est expliqué par la montée des taux d'intérêt observée sur les titres obligataires impactant fortement la réserve des actifs disponibles à la vente.

Les primes diminuent de EUR 4,2 millions en 2015 par rapport à 2014. Les passifs payés en cas de décès, échéances, rachats, etc. diminuent de EUR 16,8 millions en 2015.

VI.O.2 Contrats d'investissement

En milliers €	2015	2014
Contrat d'investissement avec PB	1.797.103	1.763.052
Contrat d'investissement sans PB	274.738	724.993
Total contrat d'investissement	2.071.841	2.488.045

Les contrats d'investissement avec participation bénéficiaire (PB) augmentent de EUR 34,1 millions en 2015. Cet accroissement est essentiellement expliqué par l'augmentation des contrats d'assurances vie individuelle épargne pension compensée par la diminution de la comptabilité reflet (shadow accounting) pour EUR 67,3 millions (voir dernier tableau de cette note).

Au contraire, les contrats d'investissement sans PB diminuent de EUR 450,3 millions en 2015. Cette baisse s'explique essentiellement par le reclassement de l'activité d'Euresa Life pour un total de EUR -392,6 millions (EUR -88,3 millions en 2014). Cette diminution est partiellement compensée par l'augmentation des contrats d'assurances branche 26 pour EUR 62,4 millions.

Contrats d'investissement avec PB

En milliers €	2015	2014
Solde à l'ouverture	1.763.052	1.436.705
Primes	243.683	234.359
Passifs payés	(126.372)	(134.544)
Majorations déduites	(9.325)	(9.232)
Attribution d'intérêts garantis en branche 21, de participations bénéficiaires en branche 21 et de rendements financiers en branche 23	47.747	46.494
Acquisitions/cessions de portefeuilles	(1.294)	7.282
Comptabilité reflet	(67.279)	233.397
Autres variations des provisions	(53.110)	(51.410)
Solde à la clôture	1.797.103	1.763.052

L'augmentation est essentiellement expliquée par la croissance du portefeuille vie individuelle avec un effet similaire au niveau des primes. Les passifs payés ont diminué entre 2015 et 2014 pour un total de EUR 8,2 millions. Les autres variations des provisions sont essentiellement expliquées par l'impact du shadow accounting.

Contrats d'investissement sans PB

En milliers €	2015	2014
Solde à l'ouverture	724.993	730.655
Dépôts reçus	70.050	9.597
Retraits	(125.441)	(116.208)
Majorations déduites	(6.264)	(7.377)
Attribution de rendements financiers en branche 23	10.994	20.522
Acquisitions/cessions de portefeuilles	(23.344)	67.054
Comptabilité reflet	-	-
Autres variations des provisions	(376.249)	20.749
Solde à la clôture	274.738	724.993

Ces réserves proviennent essentiellement de Vivium et P&V Assurances. Les retraits sont essentiellement expliqués par la société Euresa Life dont l'activité est en run off.

Les acquisitions / cessions de portefeuilles sont en diminution suite à la cession d'un portefeuille branche 23 alors qu'en 2014, on notait une augmentation suite à la conversion d'un contrat de branche 21 en branche 23.

Les dépôts reçus sont essentiellement expliqués par la branche 26 nettement en augmentation par rapport à l'année précédente.

Les autres variations de provisions sont liées au reclassement des activités d'Euresa-life en dettes relatives à des actifs non courants détenus en vue de la vente.

Le tableau ci-dessous reprend les éléments de la comptabilité reflet dite « shadow accounting » principalement influencée par l'évolution des taux d'intérêt et explique les variations au niveau des provisions techniques.

En milliers €	2015	2014
Contrats d'assurance	1.507.964	1.911.280
Contrat d'investissement avec PB	268.144	335.423
Contrat d'investissement sans PB	-	-
Total	1.776.109	2.246.703

Des analyses de sensibilité au niveau de la suffisance des passifs d'assurances sont menées dans le Groupe P&V pour chaque ligne de business.

Cet exercice s'articule autour de calculs de projection des passifs au travers de 1.000 scénarii présentant diverses hypothèses économiques (frais, mortalité, inflation...) le tout placé à 1.000 niveaux de rendements possibles.

Dans l'état actuel des exercices, les provisions techniques des activités vie sont suffisantes avec un excédent de plus de EUR 236 millions.

VI.O.3 Dettes d'assurances

En milliers €	2015		
	Dettes des activités d'assurance directe	Montants à payer sur l'activité de réassurance	Total
Solde à l'ouverture	150.244	250.529	400.773
Dotation	277.402	48.236	325.638
Utilisation	(263.711)	(87.888)	(351.598)
Ecart de conversion	17	-	17
Solde à la clôture	163.953	210.877	374.830

En milliers €	2014		
	Dettes des activités d'assurance directe	Montants à payer sur l'activité de réassurance	Total
Solde à l'ouverture	109.374	235.338	344.712
Dotation	265.999	29.852	295.852
Utilisation	(225.148)	(14.661)	(239.809)
Ecart de conversion	19	-	19
Solde à la clôture	150.244	250.529	400.773

Les dettes d'assurances sont représentées à plus de 90% par Vivium et P&V Assurances. Elles ont diminué de EUR 25,9 millions.

Cette diminution est expliquée par la baisse entre 2015 et 2014 de EUR 38,8 millions des dépôts de réassurance chez Vivium et P&V Assurances partiellement compensée par la hausse de EUR 17,8 millions des comptes intermédiaires créditeurs pour Vivium et P&V Assurances.

VI.P Pensions et autres obligations

Description des principaux régimes de retraite et avantages assimilés

En Belgique, des conventions collectives régissent les droits du personnel des sociétés du secteur d'Assurance. Les conventions, applicables au personnel du Groupe P&V engagé avant le 1er avril 2013, permettent aux affiliés de bénéficier d'un capital calculé selon une formule qui tient compte du salaire annuel en fin de carrière et de l'ancienneté acquise lors du départ à la retraite. Il s'agit de régime à prestations définies.

Le Groupe P&V a différents régimes à prestations définies qui concernent une partie des salariés et qui sont financés par le biais de cotisations versées à des fonds administrés séparément. Les cotisations des employeurs sont déterminées annuellement sur la base d'une expertise actuarielle. Elle a pour but de vérifier que les obligations légales en matière de financement minimum soient remplies et que le financement à long terme des prestations soit assuré.

Le personnel engagé à partir du 1er avril 2013 bénéficie de régimes à cotisations définies. Les obligations résultant de ces plans de pension sont financées principalement auprès de compagnies d'assurances du Groupe P&V.

Le Groupe P&V accorde également d'autres avantages au personnel tels que des primes d'ancienneté (jubilées) et prépensions.

Engagements du Groupe P&V présentés au passif du bilan

En milliers €	2015	2014
Prestations définies	251.491	273.003
Cotisations définies	43.270	44.696
Provisions pour prépensions	15.865	13.988
Primes jubilées	4.600	4.214
Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi	315.226	335.900

VI.P.1 Prestations définies

Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies se présentent comme suit :

En milliers €	2015	2014
Solde à l'ouverture	273.003	229.571
Coût de services	12.735	11.675
Coût de l'intérêt	3.243	5.950
Taxes payées sur primes	(1.280)	(1.245)
Prestations payées	(9.369)	(9.801)
Pertes et gains actuariels	(27.337)	36.853
Solde à la clôture	251.491	273.003

Au 31 décembre 2015, le cumul des pertes et gains actuarielles reconnues en capitaux propres et impôts différés s'élève à EUR -27,3 millions contre un cumul de pertes et gains actuarielles de EUR 36,9 millions à fin 2014, ce qui représente un mouvement de l'exercice de EUR -64,2 millions. Cette diminution est expliquée par l'augmentation des taux repris comme hypothèses dans le calcul actuariel.

Le Groupe P&V s'attend à verser au cours de l'exercice 2016 des primes de l'ordre de EUR 11,7 millions au profit de ses régimes à prestations définies et à cotisations définies.

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses sont :

	2015	2014
Taux d'actualisation	2,13%	1,15%
Table de mortalité	MR /FR-5	MR /FR-5
Taux d'inflation	1,90%	1,50%
Accroissement de salaire avec de l'index	2,79%	2,61%
Turnover	2,10%	1,10%

La duration moyenne des contrats de la population est entre 9 et 14 ans.

L'uniformisation des taux utilisés en interne pour les différents travaux impactés par ces paramètres (taux d'actualisation et inflation) permet d'assurer une consistance de valorisation à l'intérieur du groupe.

Le résultat chiffré qui en résulte correspond aux principes d'IAS19 selon les estimations du management.

Analyses de sensibilité :

Une analyse de sensibilité quantitative pour des hypothèses significatives a été établie au 31 décembre 2015 comme suit :

Hypothèses	Taux d'actualisation		Augmentation des salaires futurs		Rotation	
Degré de sensibilité	0,25%	-0,25%	0,25%	-0,25%	0,25%	-0,25%
Impact sur le régime à prestations définies net dans le compte pension du passif	(7.855)	8.194	11.978	(11.227)	(1.108)	1.124

VI.P.2 Cotisations définies

Le personnel engagé à partir du 1er avril 2013 bénéficie de régimes à cotisations définies. Notons toutefois que, pour les cotisations versées, la loi impose un rendement annuel moyen sur la carrière d'au moins 3,25 % sur les cotisations des employeurs et d'au moins 3,75 % sur les cotisations des salariés, le déficit éventuel étant à charge de l'employeur. Sur base des expertises actuarielles effectués, aucune provision complémentaire n'a dû être reconnue en 2015. Les adaptations législatives survenues début 2016 n'ont pas d'impact sur la valorisation des passifs au 31/12/2015.

VI.P.3 Autres avantages au personnel

L'augmentation de la provision de prépensions en IFRS est due à l'analyse interne des conditions de la CCT (Convention Collective du Travail) et des dispositions gouvernementales en vigueur.

VI.Q Composante des impôts différés

En milliers €	2015		2014	
	Par le bilan	Par le résultat	Par le bilan	Par le résultat
Pertes reportées	324.410	40.413	284.643	32.627
Provisions et autres différences temporaires	(1.434)	(221)	(1.213)	26
Pertes de valeur sur les actifs	31	(1.966)	2.033	3.707
Éléments relatifs aux assurances	273.435	(55.753)	489.143	(39.274)
Ajustement de la juste valeur sur les acquisitions	(24.226)	3.353	(27.709)	(1.477)
Provisions pour avantages du personnel	35.673	(129)	44.728	(3.835)
Plus-values sur les titres de placement	(812.181)	15.968	(1.004.757)	(51.714)
Autres	(13.929)	(13.508)	(602)	(9.230)
Net d'impôts différés actif / (passif)	(218.220)	(11.842)	(213.734)	(69.172)

La première source importante d'impôts différés est l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers. Cet écart d'un montant net de EUR 812,5 millions se présente sous deux types c'est-à-dire les pertes de valeur et les plus-values. Les instruments financiers devant être revalorisés à la juste valeur selon la norme IAS 39, un impôt différé doit être enregistré sur la différence entre la valeur comptable (base imposable) et la juste valeur, hormis sur les ajustements d'actions. Il n'y a pas de différence temporelle sur ces dernières étant donné que ces éléments ne sont pas taxables. Toutefois, une cotisation de 0,412% sur les actions a été actée comme différence temporelle sur les plus-values latentes. Cette cotisation doit être payée sur les plus-values réalisées et cet impôt différé constitue une différence temporelle sur la réserve des actifs disponibles à la vente pour les actions.

Une autre source importante correspond aux pertes fiscales qui s'élèvent à EUR 324,4 millions après application du test de recouvrabilité.

Les provisions techniques comptabilisées en normes locales, mais non reconnues dans le référentiel IFRS (égalisation et catastrophe, clignotant), constituent une autre source importante d'impôts différés. L'impact est en grande partie compensé par la comptabilité reflet traitée selon la norme IFRS 4. En conséquence, l'impact net s'élève à EUR 273,4 millions.

VI.R Autres passifs

En milliers €	2015	2014	Variation
Dettes subordonnées	268.517	267.700	817
Dettes financières	94.369	69.347	25.022
Autres dettes	141.714	169.662	(27.947)
Total	504.600	506.709	(2.109)

Les prêts subordonnés ont une durée indéterminée (EUR 205,2 millions) ou une échéance de plus de 5 à 10 ans inclus (EUR 62,5 millions). Les intérêts courus non échus sont classés à moins d'un an (EUR 0,8 million).

Les dettes financières ont augmentées de EUR 25,0 millions, passant de EUR 69,3 millions en 2014 à EUR 94,4 millions en 2015 essentiellement expliqués par la valorisation des dérivés négatifs.

Les autres dettes ont diminuées de EUR 27,9 millions, essentiellement suite à une diminution des comptes de régularisation.

VI.R.1 Répartition et échéancier des autres passifs

Les autres passifs sont répartis ci-dessous entre le court et le long terme.

En milliers €	2015	2014	Variation
Passifs portant intérêts - à long terme			
Dettes subordonnées	267.700	267.700	-
Dettes financières	77.805	57.952	19.853
Autres dettes	11.419	11.784	(365)
Total passifs portant intérêts - à long terme	356.924	337.436	19.488
Passifs portant intérêts - à court terme			
Dettes subordonnées	817	-	817
Dettes financières	16.564	11.395	5.168
Autres dettes	130.296	157.878	(27.582)
Total passifs portant intérêts - à court terme	147.676	169.273	(21.597)
Total	504.600	506.709	(2.109)

Les dettes financières à long terme sont passées de EUR 58,0 millions en 2014 à EUR 77,8 millions en 2015. Cette variation s'explique principalement par les dérivés de valeur négative (voir note « instruments financiers »).

Les dettes financières à court terme sont passées de EUR 11,4 millions en 2014 à EUR 16,6 millions en 2015. Cette variation s'explique par l'augmentation des dérivés de valeur négative partiellement compensé par le remboursement d'emprunts contractés dans le cadre d'opérations de repo.

L'échéancier des autres passifs

En milliers €		2015				
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 15 ans	Indéterminé	Total
Dettes subordonnées	817	-	62.500	-	205.200	268.517
Dettes financières	16.564	77.798	7	-	-	94.369
Autres dettes	130.296	11.235	183	-	-	141.714
Total	147.676	89.033	62.691	-	205.200	504.600

En milliers €		2014				
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 15 ans	Indéterminé	Total
Dettes subordonnées	-	-	62.500	-	205.200	267.700
Dettes financières	11.395	43.814	14.138	-	-	69.347
Autres dettes	157.878	11.376	408	-	-	169.662
Total	169.273	55.189	77.046	-	205.200	506.709

Dans les autres dettes, des provisions pour risques, coûts et contentieux ont été comptabilisées pour un montant de EUR 3,0 millions. Ces dernières se trouvent

principalement dans la catégorie avec une date d'échéance entre 1 et 5 ans, étant donné leur caractère incertain et le fait que les procédures pénales prennent souvent plus d'un an.

VI.R.2 Détail des autres dettes

Les autres dettes sont majoritairement des dettes commerciales, sociales et fiscales. Les fluctuations les plus importantes sont dues aux comptes de régularisation ainsi qu'aux dettes fiscales.

Le détail des autres dettes est présenté ci-dessous :

En milliers €	2015	2014
Provisions	11.737	13.363
Impôts	68.061	50.821
Rémunération et charges sociales	31.022	27.862
Compte de régularisation	2.636	9.377
Dettes commerciales	28.258	68.239
Total des autres dettes	141.714	169.662

Les comptes de régularisation ont diminué de EUR 6,7 millions. Ceci s'explique principalement par le reclassement entre 2014 et 2015 des intérêts courus non échus avec les produits dérivés dont la valorisation est négative.

Les dettes fiscales ont augmenté de EUR 17,2 millions principalement compte tenu des impôts liés à l'augmentation du résultat en normes locales.

Les dettes commerciales ont diminué de EUR 40,0 millions expliqués essentiellement par la diminution des soldes des montants à affecter dans les systèmes techniques vie.

Détail des provisions

Les provisions pour risques et charges et les provisions pour litiges se présentent comme suit :

En milliers €	2015				2014			
	Autres risques et charges	Litiges	Autres	Total	Autres risques et charges	Litiges	Autres	Total
Solde d'ouverture	2.960	2.100	8.303	13.363	3.170	1.859	180	5.209
Dotations	42	359	435	836	577	124	25	727
Utilisations	(1.528)	(1)	-	(1.529)	(78)	(592)	-	(671)
Excédents	-	(404)	-	(404)	-	-	-	-
Reclassement	(303)	(225)	-	(528)	(709)	709	8.098	8.098
Solde de clôture	1.170	1.829	8.738	11.737	2.960	2.100	8.303	13.363

Les provisions pour autres risques et charges diminuent de EUR 1,79 million. Cette fluctuation s'explique par des dotations d'un montant de EUR 0,42 million compensées par des utilisations de EUR 1,53 million et un reclassement de 0,3 million.

Les provisions pour litiges diminuent de EUR 0,27 million. Cette fluctuation est principalement expliquée par la dotation de EUR 0,36 million durant l'année compensée par le reclassement et les excédents de EUR 0,63 million (vu ci-dessus).

VII Notes relatives au compte de résultat consolidé

VII.A Primes

En milliers €	2015	2014
Primes brutes des contrats d'assurances et d'investissement		
Assurances vie	850.129	802.511
Assurances non-vie	723.341	714.999
Variation des provisions pour primes non acquises	3.361	5.057
Total des primes brutes	1.576.832	1.522.568
Primes cédées aux réassureurs des contrats d'assurances et d'investissement		
Assurances vie	(2.397)	(3.352)
Assurances non-vie	(35.949)	(36.856)
Variation des provisions pour primes non acquises	146	11
Total des primes cédées aux réassureurs	(38.201)	(40.197)
Frais et commissions reçus		
Frais de gestion (branche 23)	5.165	5.933
Commissions de réassurance	4.863	4.024
Total des frais et commissions reçus	10.029	9.958
Primes nettes	1.548.660	1.492.329

Les primes d'assurances vie représentent 53,9% des primes brutes du Groupe P&V. L'augmentation des primes d'assurances vie a un impact sur l'augmentation des réserves techniques. Celle-ci n'est pas importante vu l'impact de la variation de la comptabilité reflet. L'encaissement vie est marqué principalement par l'augmentation en PV de 27,26% qui correspond au succès commercial du lancement d'une nouvelle activité en branche 26 à partir de janvier 2015. Au niveau de Vivium, l'encaissement de l'activité vie individuelle est comparable à celle de 2014 que ce soit pour les produits classiques et produits Universal Life ou que pour les primes périodiques et primes uniques. On note une augmentation dans le segment des produits flexibles à primes uniques.

Les primes d'assurances non-vie brutes augmentent de EUR 8,3 millions. Cette augmentation s'explique principalement par des augmentations tarifaires en Incendie, Auto et RC Vie privée. Les primes cédées aux réassureurs restent stables en 2015, toutes branches d'activités confondues. Les primes cédées aux réassureurs couvrent essentiellement des traités non-vie. Les frais de gestion branche 23 connaissent une baisse de EUR 0,8 million alors que les commissions de réassurance augmentent de EUR 0,8 millions.

VII.B Charges Techniques

En milliers €	2015	2014
(a) Indemnisations et sinistres payés bruts de réassurance		
Contrats d'assurances vie	569.762	572.537
Contrats d'assurances non-vie	457.287	456.058
Total des indemnisations et sinistres payés bruts de réassurance	1.027.048	1.028.595
(b) Parts cédées aux réassureurs		
Contrats d'assurances vie	(360)	(1.013)
Contrats d'assurances non-vie	(25.411)	(41.973)
Total des primes cédées aux réassureurs	(25.771)	(42.987)
(c) Variations des provisions brutes de réassurance		
Variations dans les contrats d'assurances vie	464.026	512.088
Variations dans les contrats d'assurances non-vie	76.763	70.848
Variations des contrats d'investissements sans PB	70.818	(126)
Total des variations des provisions brutes de réassurance	611.607	582.810
(d) Variations des provisions cédées aux réassureurs		
Variations dans les contrats d'assurances vie	(869)	(397)
Variations dans les contrats d'assurances non-vie	(1.611)	(20.326)
(d) Total des variations des provisions cédées aux réassureurs	(2.479)	(20.722)
Total des indemnisations et sinistres nets de réassurance	1.610.404	1.547.696

Les indemnisations et sinistres payés bruts de réassurance (a) diminuent légèrement de EUR 1,5 millions ce qui s'explique par une diminution de EUR 2,8 millions pour les contrats d'assurances vie et une augmentation de EUR 1,3 millions pour les contrats d'assurances non-vie.

La part cédée aux réassureurs (b) est composée essentiellement de contrats d'assurances non-vie et celle-ci diminuent de EUR 16,6 millions. Cette diminution est liée à l'absence de tempête ou d'inondation majeure par rapport à 2014 où l'année avait été marquée par un événement lié à la grêle.

Les variations des provisions brutes de réassurance (c) dans les contrats d'assurances vie diminuent, ce qui s'explique par la diminution de l'encaissement en vie hors contrats d'investissement sans PB. Les variations des provisions brutes de réassurance dans les contrats d'assurances non-vie augmentent de EUR 5,9 millions, ce qui s'explique essentiellement par la constitution de réserves. Les variations des contrats d'investissements sans PB s'explique par une augmentation de l'encaissement en branche 26.

Les variations des provisions cédées aux réassureurs (d) diminuent légèrement en 2015 pour les contrats d'assurances vie alors que celles-ci passent de EUR -20,3 millions en 2014 à EUR -1,6 millions en 2015 au niveau des contrats d'assurances non-vie.

VII.C Produits financiers

En milliers €	2015	2014
Produits d'intérêts	428.579	436.564
Dividendes reçus	3.053	2.707
Actifs financiers disponibles à la vente	431.631	439.271
Produits d'intérêts sur les prêts et créances	24.060	18.498
Produits d'intérêts non échus sur les prêts et créances nets de réduction de valeur	1.247	(1.278)
Produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	181	480
Autres produits financiers divers	37.060	46.719
Plus-values réalisées sur placements (1)	334.755	188.477
Reprise de corrections de valeur	88.387	179.626
Produits sur terrains et constructions	21.205	15.460
Total produits de placements	938.527	887.255

Les produits de placements comprennent les produits d'intérêts, les reprises de corrections de valeur, les plus-values réalisées sur placements, ainsi que les produits sur terrains et constructions.

Les produits d'intérêts sur les actifs disponibles à la vente ont diminué de EUR 8,0 millions essentiellement suite à la baisse du taux de rendement sur obligations.

Les plus-values réalisées sur placements (1) ont augmenté de EUR 146,3 millions par rapport à 2014. Cette croissance s'explique principalement par une augmentation des plus-values réalisées lors de la vente d'obligations pour un montant de EUR 173,4 millions ;

Les reprises de corrections de valeur diminuent d'un montant de EUR 91,2 millions, ce qui s'explique par l'impact de la valorisation des produits dérivés hors « hedge accounting » dont la juste valeur est passée de EUR 176,7 millions à fin 2014 à EUR 138,7 millions fin 2015. L'impact en résultat varie de EUR -90,7 millions entre 2014 et 2015. Cette rubrique comprend également l'effet de la réévaluation des contrats de vente à terme des USD (EUR 12 millions), qui couvre les titres en USD.

VII.D Charges Financières

En milliers €	2015	2014
Charges d'intérêts sur découvert bancaire	(12)	(12)
Emprunt courant	(12)	(12)
Frais de banque	(10)	(9)
Autres charges financières	(38.385)	(15.314)
Moins-values réalisées sur placements (2)	(37.079)	(9.641)
Frais et charges de gestion	(185.396)	(222.087)
Total des charges financières	(260.882)	(247.063)

Les charges financières consistent en charges d'intérêts bancaires, frais bancaires, corrections de valeur, moins-values réalisées sur placements, etc.

Les moins-values réalisées sur placements ont augmentée de EUR 27,4 millions par rapport à 2014. Cette augmentation s'explique comme suit :

- ✚ Les moins-values sur réalisation des écarts monétaires ont eu un impact de 8,0 millions sur les comptes 2015 suite aux investissements d'obligations effectués en USD, les moins-values sont à analyser au regard des résultats positifs sur les couvertures de change (VII.C.) ;
- ✚ Les moins-values sur réalisation pour les dérivés qui ont eu un impact de EUR 22,0 millions essentiellement lié (pour 20,5 Mios) aux instruments de couverture de type forward bonds.

En milliers €	2015	2014
Plus-values réalisées	315.847	144.968
Moins-values réalisées	(1.662)	(5.824)
Actifs financiers disponibles à la vente	314.185	139.144
Plus et moins-values réalisées sur investissements	1.428	(119)
Autres plus et moins-values réalisées	(17.937)	39.810
Total des plus et moins-values réalisées	(1)+(2) 297.676	178.836

Au niveau des actifs financiers disponibles les plus-values sont en forte augmentation comme évoqué ci-avant.

Les « Plus et moins-value réalisées sur investissements » représentent le gain ou la perte réalisé lors d'une vente d'une immobilisation corporelle ou incorporelle.

VII.E Charges administratives et opérationnelles

En milliers €	2015	2014
Frais d'acquisition	146.556	144.766
Autres frais généraux sur frais d'acquisition	69.326	70.050
Variation des montants des frais d'acquisition portés à l'actif	1.359	2.019
Frais d'administration	127.034	114.540
Commissions de réassurance et participations aux bénéfices	(4.863)	(4.024)
Autres	94	229
Total des autres charges opérationnelles et administratives	339.505	327.579

Les charges opérationnelles et administratives augmentent de EUR 11,9 millions, principalement par :

- ✚ Une augmentation de EUR 12,5 millions ou 9,8 % des coûts administratifs, de EUR 114,5 millions à EUR 127,0 millions. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation des charges sur les provisions prépension potentielle et les provisions jubilaires.
- ✚ Les commissions de réassurance et participations aux bénéfices, ainsi que les autres charges d'exploitation et d'administration ont diminué de EUR 0,6 million.

VII.F Charges d'impôts/revenus dans le compte de résultat

La ventilation des charges d'impôt s'établit comme suit:



En milliers €	2015	2014
Impôts exigibles	(82.995)	(39.310)
Impôts différés	(11.841)	(69.172)
Total de la charge d'impôts sur le résultat	(94.836)	(108.482)

La charge d'impôt sur le résultat est inférieure de EUR 13,6 millions par rapport à celle de l'année 2014.

Impôts exigibles

En milliers €	2015	2014
Impôt sur le revenu	(81.426)	(36.465)
Ajustements sur exercice antérieure	(193)	(779)
Autres taxes	(1.376)	(2.066)
Total impôts exigibles	(82.995)	(39.310)

Les charges d'impôts exigibles augmentent de EUR 43,7 millions par rapport à celles de l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par une base imposable plus élevée suite à l'augmentation du résultat lié principalement à la réalisation des plus-values obligatoires.

Impôts différés

En milliers €	2015	2014
Naissance ou renversement des différences temporelles	(11.841)	(69.172)
Total impôts différés	(11.841)	(69.172)

Le retraitement sur les impôts différés concerne principalement l'activation d'impôts différés (i) sur déficits reportables (ii) sur les différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable IFRS (iii) sur les retraitements dans les comptes consolidés.

Le résultat des impôts différés est principalement influencé par l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers qui représente un impact de EUR - +16,0 millions en 2015 contre EUR -51,7 millions en 2014. Une autre influence importante concerne les différentes provisions techniques enregistrées en normes locales et non reconnues en IFRS.



Rapprochement entre la charge d'impôt et le taux d'impôt applicable

En milliers €	2015	2014
Impôt des sociétés de l'exercice en cours	(82.995)	(39.310)
Impôts différés	(11.841)	(69.172)
Impôt des sociétés et ID	(94.836)	(108.482)
Résultat après impôt	184.288	151.834
Résultat théorique taxable	279.124	260.315
Taux normal Belgique	33,99%	33,99%
Charge d'impôt théorique	(94.874)	(88.481)
Taux normal Etranger (en %)	29,22%	29,22%
Ecart taux normal Belgique / Etranger (en %)	4,77%	4,77%
Incidence diff. taux normaux Belgique/Etr.	12	1.910
Produits exonérés d'impôts, y compris des moins-values	6.322	11.853
Dépenses non admises et revenus définitivement taxés	229	3.010
Intérêts notionnels	189	101
Autres postes	(6.714)	(36.874)
Produit (charge) d'impôt réel	(94.836)	(108.482)
Taux d'impôt effectif moyen	33,98%	41,67%

Le taux d'impôt effectif moyen de l'année 2015 s'élève à 33,98% contre 41,7% l'année précédente. Le taux de 2014 a été tout particulièrement influencé par l'impairment sur le goodwill, repris sur la ligne « autres postes », qui diminue le résultat théorique taxable mais ne donnant pas d'impact sur les impôts réels ce qui n'est plus le cas en 2015.

VII.G Dividendes

Pour l'exercice 2015, aucune distribution de dividende n'est proposée à l'Assemblée Générale. Le résultat fera l'objet d'une affectation aux réserves indisponibles.

En milliers €	2015	2014
Dividendes payés durant l'exercice		
Dividende de l'exercice	-	220
Dividende intérimaire	-	-
Total des dividendes payés durant l'exercice	-	220
<i>Proposés pour approbation à l'Assemblée Générale (non reconnu dans les dettes comme dividendes sur parts sociales ordinaires au 31 Décembre)</i>	-	-

VIII Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a eu aucun événement postérieur à la clôture à signaler.

IX Ressources humaines

	2015		2014	
	Nombre	ETP*	Nombre	ETP*
P&V Assurances	704	671,6	696	661,5
Vivium	921	844,6	942	859,1
Arces	45	40,5	47	42,1
Autres sociétés	68	62,6	72	67,0
Total groupe	1.738	1.619,3	1.757	1.629,7

Au 31 décembre 2015, l'effectif salarié des compagnies d'assurances du Groupe P&V compte 1.670 personnes contre 1.685 personnes au 31 décembre 2014.

X Existence de succursales

P&V Assurances a établi une succursale au Grand-Duché de Luxembourg depuis le 15 mars 1971. Toutefois, dans le cadre du recentrage des activités du Groupe P&V sur le marché belge, la branche d'activité assurances de cette succursale a été cédée au 1^{er} janvier 2014.

XI Intérêt opposé

Le Conseil d'administration n'a pas eu à connaître, durant l'exercice 2015, d'opération ou de décision entraînant directement l'application des dispositions relatives aux conflits d'intérêts.

XII Recherche et développement

En lien avec une série de nouveaux défis technologiques, l'entreprise développe des projets de recherche qui ont pour objectif d'améliorer l'infrastructure actuelle ainsi que les services offerts.

Certains ont fait l'objet de déductions dans le cadre des mesures d'incitants fiscaux en matière de recherche et développement.

Ces projets touchent notamment la plate-forme de gestion des sinistres et la digitalisation.

Les dépenses pour la recherche et développement qui ne rentrent pas dans les conditions d'IAS 38 doivent être comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

XIII Application des normes IFRS au sein du Groupe P&V

XIII.A Principes d'information financière

Les normes IFRS, qui impactent le Groupe P&V, sont identifiées ci-dessous :

- ✚ IAS 1 : Présentation des comptes annuels ;
- ✚ IAS 7 : Etat des flux de trésorerie ;
- ✚ IAS 8 : Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ;
- ✚ IAS 10 : Evènements postérieurs à la période de reporting ;
- ✚ IAS 12 : Impôt sur le résultat ;
- ✚ IAS 16 : Immobilisations corporelles ;
- ✚ IAS 17 : Contrats de location ;
- ✚ IAS 18 : Produits des activités ordinaires ;
- ✚ IAS 19R : Avantages du personnel ;
- ✚ IAS 21 : Effets des variations des cours des monnaies étrangères ;
- ✚ IAS 23 : Coûts d'emprunt ;
- ✚ IAS 24 : Information relative aux parties liées ;
- ✚ IAS 28 : Participations dans des entreprises associées ;
- ✚ IAS 32 : Instruments financiers: Présentation ;
- ✚ IAS 33 : Résultat par action ;
- ✚ IAS 36 : Dépréciations d'actifs ;
- ✚ IAS 37 : Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ;
- ✚ IAS 38 : Immobilisations incorporelles ;
- ✚ IAS 39 : Instruments financiers: comptabilisation et évaluation ;
- ✚ IAS 40 : Immeubles de placement ;
- ✚ IFRS 3 : Regroupement d'entreprises ;
- ✚ IFRS 4 : Contrats d'assurances ;
- ✚ IFRS 5 : Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ;
- ✚ IFRS 7 : Instruments financiers: information à fournir ;
- ✚ IFRS 13 : Evaluation de la juste valeur ;
- ✚ IFRS 10 : Etats financiers consolidés ;
- ✚ IFRS 11 : Partenariats.



Adoption de nouveaux principes comptables ou révision de normes IFRS

Les principes sont inchangés en comparaison avec la clôture de l'exercice comptable au 31-12-2014.

Dans le futur, 2 nouvelles normes IFRS seront appliquées par le Groupe P&V :

IFRS 9 : Instruments financiers :

- Cette norme IFRS entrera en vigueur pour les comptes annuels qui commencent au 01-01-2020 ;
- Le Groupe P&V a choisi d'appliquer cette norme en parallèle avec IFRS 4 phase 2.

IFRS 4 phase 2 : Contrats d'assurance

- Cette norme devrait rentrer en vigueur à partir du 01-01-2020 ;
- Cette norme aura un impact sur les rapports du Groupe P&V mais est seulement en état de « revised exposure draft ».

XIII.B Résumé des conventions comptables significatives

Les paragraphes suivant donnent les principaux principes financiers qui ont été appliqués par le Groupe P&V lors de l'élaboration de ses comptes annuels.

XIII.B.1 Contrats d'assurances et instruments financiers avec participation discrétionnaire.

Comptabilisation

Des provisions techniques sont comptabilisées pour tous les contrats en cours qui contiennent un risque d'assurance significatif (contrats d'assurances) et pour les contrats d'investissements avec éléments de participation discrétionnaire (PB). Pour ces deux types de contrat, IFRS4 est d'application. Les contrats d'investissements sans PB relève de la norme IAS39, même si leur forme juridique est celle d'une police d'assurance.

Valorisation

Selon IFRS4 phase 1, la valorisation des contrats d'assurances et des contrats d'investissements avec PB est basée sur les valorisations des provisions techniques réalisées en local GAAP, avec un certain nombre d'ajustements.

Tout d'abord, un test de suffisance du passif doit être réalisé à chaque clôture annuelle. Si cette évaluation montre des provisions inadéquates, un montant complémentaire devra être comptabilisé.

Deuxièmement, les provisions pour égalisation et catastrophes ne sont pas admises en IFRS.

Il a été décidé que les provisions complémentaires existant en local GAAP et concernant les contrats d'assurances et les contrats d'investissements avec PB, seraient maintenues en IFRS à l'exception de la provision « clignotant » qui est traitée, après validation du test de suffisance du passif, comme élément de fonds propres.



Les primes, paiements de sinistres et variations des provisions techniques sont reconnus dans l'état du résultat global quand ils sont liés à des contrats d'assurances ou d'investissements avec élément de participation discrétionnaire qui n'ont pas été décomposés.

Les contrats d'investissements sans PB relève de la comptabilité de dépôt.

Les plus-values ou moins-values non réalisées sur les actifs obligataires ont un effet direct sur l'évaluation des passifs d'assurances que ce soit sur le montant des provisions à constituer ou des PB.

Le Groupe P&V a décidé d'appliquer la comptabilité reflet afin qu'une plus-value sur un actif obligataire vienne, pour les passifs vie avec participation bénéficiaire, augmenter les passifs d'assurances par les autres éléments du résultat global.

Les moins-values sur un actif obligataire ne sont reconnues comme un actif ou comme diminution du passif que dans la mesure où le Groupe P&V peut démontrer de manière actuarielle que cet actif présente un caractère certain.

XIII.B.2 Instruments financiers

XIII.B.2.a Actifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

Le Groupe P&V classe ses actifs financiers selon le champ d'application d'IAS39 soit comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net soit comme, prêts et créances ou soit comme actifs disponibles à la vente, selon ce qui est le plus approprié.

Le Groupe P&V détermine le classement de ses actifs financiers à la comptabilisation initiale. Le classement dépend de l'objectif pour lequel l'actif est acquis ou émis. Les actifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net quand la stratégie d'investissement documentée par le Groupe P&V est de gérer les investissements financiers sur base de la juste valeur, étant donné que les passifs liés sont aussi gérés sur cette base, ou s'ils contiennent des dérivés qui ne sont pas étroitement liés. Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à échéances fixes ou déterminées qui ne sont pas cotés sur un marché actif autres que (i) ceux que l'entité a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme (ii) ceux que l'entité désigne comme étant à la juste valeur via le résultat net ou disponible à la vente au moment de la comptabilisation initiale, ou (iii) ceux pour lesquels le détenteur pourrait ne pas récupérer, de manière substantielle, la totalité de son investissement, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, qui seront classés comme disponibles à la vente. Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou ne sont pas classés comme (a) prêts et créances (b) investissements détenus jusqu'à échéance ou (c) actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les achats ou ventes d'actifs financiers qui requièrent la livraison d'actifs dans une fenêtre de temps établie par la réglementation ou une convention de marché (délai normalisé) sont reconnus à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle le Groupe P&V s'engage à acheter ou vendre l'actif.

Les actifs financiers du Groupe P&V contiennent de la trésorerie, des dépôts court terme, des créances clients et autres débiteurs, des prêts et créances, des instruments financiers cotés et non cotés et des instruments financiers dérivés.



Évaluation ultérieure

L'évaluation ultérieure des actifs financiers dépend de leur classement, comme suit :

➤ **Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net**

Pour les instruments désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, le critère suivant doit être rempli :

- ✚ La désignation élimine ou réduit significativement un traitement inconsistant qui, autrement, pourrait conduire à une évaluation des actifs ou passifs ou la comptabilisation des profits ou pertes sur une base différente ;

Ou

- ✚ Les actifs ou passifs font partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou des deux, qui sont gérés et dont les performances sont évaluées sur base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou d'investissement documentée.

Aussi, si un contrat contient un ou plusieurs dérivés incorporés, une entité peut désigner l'intégralité du contrat hybride comme un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf si : (a) le(s) dérivé(s) incorporé(s) ne modifient pas de façon significative les flux de trésorerie qui seraient par ailleurs requis par le contrat ; ou (b) il est clair sans analyse extensive que lorsque l'instrument hybride similaire est considéré pour la première fois, la séparation du dérivé(s) incorporé(s) est interdite, telle que pour une option de règlement anticipé incorporée dans un prêt qui permet au détenteur de payer le prêt de manière anticipée à approximativement le coût amorti.

Par conséquent, si l'entité est incapable de mesurer le dérivé incorporé séparément à l'acquisition ou à la clôture de l'exercice comptable, l'intégralité du contrat hybride sera désigné à la juste valeur par le biais du résultat net. De la même façon, si une entité est dans l'impossibilité de mesurer séparément le dérivé incorporé qui devrait être séparé lors du reclassement d'un contrat hybride hors du portefeuille juste valeur par le biais du résultat net, ce reclassement est interdit. Dans de telles circonstances, le contrat hybride est maintenu à la juste valeur par le biais du résultat net dans son intégralité.

Ces investissements sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, ces instruments sont réévalués à la juste valeur. Les ajustements à la juste valeur et les gains et pertes réalisés sont comptabilisés dans le compte de résultat.

La valeur d'une option call ou put sur une obligation est corrélée au rendement de l'actif financiers sous-jacent. Le dérivé incorporé n'est pas tenu d'être séparés.

Les titres de créances perpétuels sont inclus dans les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

➤ **Actifs financiers disponibles à la vente**

Les instruments financiers disponibles à la vente comprennent des titres de capitaux propres et des titres de créances et des instruments financiers dérivés de couverture de flux de trésorerie (voir chapitre « instrument financier dérivé de couverture »). Les titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente sont ceux qui ne sont ni classés comme étant détenus à des fins de transaction, ni désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les titres de créance dans cette catégorie sont ceux que l'entité a



l'intention de détenir pour une durée non définie et qui pourraient être vendus en réponse à des besoins de liquidité ou en réponse à un changement des conditions de marché.

Après l'évaluation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente seront ultérieurement évalués à la juste valeur avec les profits ou pertes non réalisés enregistrés en autres éléments du résultat global dans la réserve disponible à la vente jusqu'à ce que (i) l'actif soit décomptabilisé et les profits ou pertes latents cumulés reconnus en autre produits d'exploitation ou (ii) l'actif soit déprécié et la perte latente cumulée reconnue dans le compte de résultat en coût de financement et déduite de la réserve disponible à la vente. La réévaluation des dérivés de couverture de flux de trésorerie impacte pour sa part efficace un compte de capitaux propres variable. La part inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

➤ **Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec une échéance fixe ou déterminée, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces investissements sont initialement comptabilisés à la valeur d'acquisition correspondant à la juste valeur de la contrepartie payée pour l'acquisition de l'investissement. Tous les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition sont également repris dans le coût de l'investissement. Après l'évaluation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, sur base de la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), moins les dépréciations. Le coût amorti est calculé en tenant compte des décotes ou surcotes d'acquisition et des commissions ou coûts qui font partie intégrante du TIE. L'amortissement du TIE est inclus dans les revenus financiers du compte de résultat. Les gains et pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les investissements sont dé-comptabilisés ou dépréciés, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

Reclassement des actifs financiers

Le Groupe P&V évalue ses actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (détenus à des fins de transaction) et les actifs disponibles à la vente pour déterminer si la capacité et l'intention de les vendre à moyen terme toujours appropriées. Dans le cas où le Groupe P&V n'est pas en mesure de vendre ces actifs financiers dû à l'inactivité des marchés, ou dans le cas d'un changement radical des intentions de la direction à très court terme, le Groupe P&V peut décider de reclasser ces actifs financiers dans de rares circonstances. Le reclassement en prêts et créances ou actifs disponibles à la vente dépend de la nature des actifs. Cette possibilité de reclassement n'affecte pas les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net résultant de l'utilisation de l'option juste valeur.

Pour un actif financier sorti de la catégorie disponible à la vente, tout gain ou perte antérieur sur cet actif qui a été comptabilisé en capitaux propres est amorti en compte de résultat sur la durée de vie résiduelle de l'investissement en utilisant le TIE. Toute différence entre le nouveau coût amorti et les flux de trésorerie attendus est aussi amortie sur la durée de vie résiduelle de l'actif en utilisant le TIE. Si l'actif est considéré ultérieurement comme déprécié, le montant enregistré en capitaux propres est reclassé dans le compte de résultat.

Dé-comptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou, lorsque d'application, une partie d'un actif financier ou une partie d'un groupe d'actifs financiers similaires) est dé-comptabilisé quand :



- ✚ Le droit de recevoir des flux de trésorerie a expiré ;
- ✚ Le Groupe P&V conserve le droit de recevoir les flux de trésorerie de l'actif mais soit (a) le Groupe P&V a pris l'engagement de payer l'entière des flux de trésorerie reçus sans délai substantiel envers un tiers conformément à un accord de rétrocession ; ou soit (b) le Groupe P&V a transféré la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif financier, ou (c) le Groupe P&V n'a pas transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif financier, mais a transféré le contrôle de l'actif.

Lorsque le Groupe P&V a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie relatifs à un actif ou est rentré dans un accord de rétrocession, ou n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif financier, ni transféré le contrôle de cet actif, l'actif financier est reconnu à hauteur de son implication continue dans l'actif. L'implication continue qui prend la forme d'une garantie sur l'actif transféré est évaluée à la valeur la plus faible entre la valeur comptable d'origine de cet actif et le montant maximal que le Groupe P&V pourrait être tenu de rembourser.

Dans ce cas, le Groupe P&V reconnaît aussi un passif associé. L'actif transféré et le passif associé sont évalués sur une base qui reflète les droits et obligations que le Groupe P&V a conservés.

Dépréciation d'actifs financiers

Le Groupe P&V détermine à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est considéré comme déprécié si, et seulement si, il y a une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif (une perte subie) et que la perte subie a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers qui peuvent être estimés de manière fiable. Les preuves de dépréciation peuvent comprendre des indications que l'emprunteur ou le groupe d'emprunteurs font face à des difficultés financières significatives, un défaut ou manquement dans le paiement d'intérêts ou du principal, la probabilité que l'émetteur ou l'emprunteur tombe en faillite ou autre réorganisation financière ou lorsque des données observables indiquent qu'il y a une diminution mesurable dans les flux de trésorerie futurs estimés, tels que des changements dans les arriérés ou les paramètres économiques généralement associés à des défaillances.

➤ Actifs financiers évalués au coût amorti

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, le Groupe P&V détermine en premier lieu si il y a une preuve objective de dépréciation pour les actifs financiers pris individuellement s'ils sont individuellement significatifs, ou par groupe s'ils ne sont pas individuellement significatifs. Si le Groupe P&V détermine qu'il n'y a pas de preuve objective de dépréciation pour un actif financier évalué individuellement, qu'il soit significatif ou non, il reprend l'actif dans un groupe d'actifs à caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. Les actifs évalués individuellement et pour lesquels une perte de dépréciation est établie, ou continue d'être établie, ne sont pas inclus dans une évaluation collective de dépréciation.

S'il y a une preuve objective qu'une perte de dépréciation a été subie sur des actifs évalués au coût amorti, le montant de la perte de dépréciation est mesurée comme la différence entre le montant comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs



estimés (hors pertes de crédit futures qui n'ont pas été subies) actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Si un prêt a un taux d'intérêt variable, le taux d'actualisation pour mesurer toute perte de valeur est le taux d'intérêt effectif actuel.

La valeur comptable de l'actif est réduite par le biais d'un compte de réduction de valeur et le montant de la perte est reconnu dans le compte de résultat. Le revenu d'intérêts continue d'être comptabilisé sur la valeur comptable réduite, et est calculé en utilisant le taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs dans le but de mesurer la perte de valeur. Le revenu d'intérêts est comptabilisé comme faisant partie des revenus financiers dans le compte de résultats. Les prêts ainsi que la réduction de valeur y afférente sont annulés lorsqu'il n'existe pas de perspective réaliste de recouvrement et que toutes les garanties ont été réalisées ou transférées au Groupe P&V. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur estimée augmente ou diminue du fait d'un événement survenu après l'enregistrement de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée est augmentée ou diminuée par ajustement du compte de réduction de valeur correspondant. Si une dépréciation est recouvrée par la suite, le recouvrement est crédité dans les charges financières du compte de résultat.

Pour réaliser une évaluation collective de la dépréciation, les flux de trésorerie futurs d'un groupe d'actifs financiers sont estimés sur base d'un historique des pertes pour les actifs ayant des caractéristiques de risque de crédit similaire à celles du groupe.

➤ ***Investissements financiers disponibles à la vente***

Pour les investissements financiers disponibles à la vente, le Groupe P&V détermine à chaque date de clôture s'il y a une preuve objective qu'un investissement ou groupe d'investissements est déprécié.

Dans le cas de titres de participations classés comme titres de placement disponibles à la vente, une preuve objective peut être un déclin « significatif ou prolongé » de la juste valeur d'un investissement en-dessous de son coût. Le critère « significatif » est à évaluer par rapport au coût initial et le critère « prolongé » par rapport à la période durant laquelle la juste valeur a été en-dessous du coût initial, tel que des instruments de capitaux propres montrant des pertes latentes excédant 25% du coût initial la date de clôture, ou des pertes latentes pendant 4 périodes (trimestres) comptables ou plus (avant la date de clôture).

Quand il y a une preuve évidente d'une dépréciation, la perte cumulée – mesurée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur, déduction faite de toute perte de dépréciation sur l'investissement reconnue précédemment dans le compte de résultat – est déduite des autres éléments du résultat global et comptabilisée dans le compte de résultat.

Les pertes de dépréciation sur les titres de participation ne sont pas extournées par le biais du résultat : une augmentation éventuelle de leur juste valeur après dépréciation est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global, alors que les diminutions additionnelles sont considérées comme des dépréciations supplémentaires à comptabiliser dans le compte de résultat.

Dans le cas des instruments d'emprunt classés comme disponibles à la vente, la dépréciation est déterminée sur base des mêmes critères que les actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Cependant, le montant enregistré pour la dépréciation est la perte cumulée évaluée comme la différence entre le coût amorti et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute perte de dépréciation reconnue antérieurement sur cet investissement dans le compte de résultat.



Le revenu d'intérêt futur continue d'être enregistré sur base de la valeur comptable réduite de l'actif et est proratée sur base d'un taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie dans le cadre de l'estimation de la perte de dépréciation. Le revenu d'intérêt est enregistré comme faisant partie des revenus financiers. Si, lors d'une année ultérieure, la juste valeur d'un instrument d'emprunt augmente et son augmentation peut objectivement être reliée à un événement survenu après que la perte de dépréciation ait été reconnue dans le compte de résultat, et tel qu'il n'y ait plus d'impairment, la perte de dépréciation est intégralement extournée par le biais du résultat net, ce qui augmente la valeur comptable du titre de créance disponible à la vente à sa nouvelle juste valeur. Toute différence entre la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et la nouvelle juste valeur sera présentée comme perte non réalisée dans les autres éléments du résultat étendu. Si l'événement de crédit n'a pas intégralement renversé la dépréciation, mais qu'une amélioration de la solvabilité de l'emprunteur s'est produite, la différence entre la valeur comptable et la juste valeur est reprise via le compte de résultat. Si l'événement de crédit n'a pas intégralement renversé la dépréciation, et que l'événement ne peut être associé à une amélioration de la solvabilité, la différence entre la valeur comptabilisée et la juste valeur est ajustée par le biais des autres éléments du résultat global.

XIII.B.2.b Les passifs financiers – Comptabilisation initiale et évaluations ultérieures

Comptabilisation et évaluation initiale

Les passifs financiers, dans le champ d'application de IAS39 sont classés comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comme, prêts et emprunts ou comme dérivés selon ce qui est approprié. Le Groupe P&V détermine le classement de ses passifs financiers à la comptabilisation initiale.

Tout passif financier est initialement comptabilisé à sa juste valeur, et dans le cas des prêts et emprunts, en tenant compte des coûts de transaction directement attribuables.

Les passifs financiers du Groupe P&V comprennent les contrats d'investissements sans éléments de participation discrétionnaires, la valeur nette des actifs attribuables aux détenteurs des contrats d'assurances de type « branche 23 », les dettes fournisseurs et autres créditeurs, les emprunts, les comptes créditeurs d'assurances et les instruments financiers dérivés.



Evaluations ultérieures

Les évaluations ultérieures de passifs financiers dépendent de leur classement comme suit :

➤ **Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net**

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis dans le but d'être vendus dans un avenir proche. Cette catégorie comprend les instruments financiers dérivés dans lesquels le Groupe P&V s'est engagé qui ne sont pas des instruments de couverture tels que définis par IAS39. Les dérivés incorporés séparés sont aussi classés comme détenus à des fins de transaction à moins qu'ils ne puissent être classés comme instruments de couverture.

Le Groupe P&V a aussi désigné les contrats d'investissement avec élément de participation discrétionnaire et la valeur nette de l'actif attribuable aux détenteurs de parts comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale. Les gains et pertes sur les passifs désignés comme détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans le compte de résultat.

➤ **Prêts et emprunts porteurs d'intérêts**

Après leur comptabilisation initiale, les prêts et emprunts porteurs d'intérêts sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode des taux d'intérêts effectifs. Les gains et pertes sont reconnus dans le compte de résultat quand les passifs sont dé-comptabilisés ainsi qu'au cours du processus d'amortissement suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime à l'acquisition et les autres frais ou coûts qui sont une partie intégrante de la méthode de taux d'intérêt effectif. L'amortissement à taux d'intérêt effectif est inclus dans le coût de financement dans le compte de résultat.

Dé-comptabilisation de passif financier

Un passif financier est dé-comptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte ou annulée ou que cette obligation arrive à expiration. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre instrument provenant du même prêteur à des conditions nettement différentes, ce remplacement est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et un nouveau passif financier est comptabilisé. Il en va de même en cas de modification substantielle des termes d'un passif financier existant. La différence entre les valeurs comptables respectives du passif financier initial et du nouveau passif financier est comptabilisée en compte de résultat.

XIII.B.2.c Instruments financiers dérivés

Comptabilisation initiale et évaluations ultérieures

Le Groupe P&V classe les instruments financiers dérivés comme détenus à des fins de transaction sauf si ils sont désignés comme instruments de couverture efficaces. Le Groupe P&V n'a pas d'instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture.



Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés séparés et comptabilisés à la juste valeur si leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement liés à ceux de leur contrat hôte et si le contrat hôte n'est pas lui-même comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés qui remplissent la définition de contrats d'assurances sont traités et mesurés comme contrats d'assurances.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ultérieurement à la comptabilisation initiale, ces instruments sont réévalués à la juste valeur.

Tout gain ou perte émergeant de changement de la juste valeur sur les dérivés sont pris directement dans le compte de résultat sauf en cas de « hedge accounting » (instruments dérivés de couverture).

➤ ***Instruments financiers dérivés de couverture***

La règle de base de l'IAS 39 est claire : une entreprise traite ses produits dérivés à la juste valeur ('fair value') dans ses comptes IFRS. Si des changements produisent des variations de cette juste valeur, alors l'entreprise comptabilise cet impact dans le compte de résultat. Cependant, on relève une exception: l'utilisation de la comptabilité de couverture (Hedge Accounting).

IAS 39 indique que l'entreprise, sous certaines conditions très spécifiques, peut comptabiliser le changement de la juste valeur du dérivé au même moment que la modification de la valeur du sous-jacent. L'utilisation de la comptabilité de couverture par P&V implique que P&V doit périodiquement établir une documentation constatant l'efficacité de la couverture (présente et future). Pour cela, l'entreprise peut appliquer trois modèles:

- 🚧 Couverture de flux de trésorerie ;
- 🚧 Couverture de la juste valeur ;
- 🚧 Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger. (Ce modèle n'est pas discuté plus loin).

➤ ***Couverture de flux de trésorerie***

Une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie se rapportant à un risque particulier lié à un actif ou un passif comptabilisé ou lié à une transaction prévue hautement probable qui découlent des taux et des prix variables. Dans une couverture de cashflow, les flux de trésorerie variables sont fixés.

Si la relation de couverture est conforme aux exigences (de la documentation de couverture au début de la relation de couverture et au niveau du test d'efficacité périodiques), la société peut reporter la variation de la juste valeur du dérivé dans une composante distincte des fonds propres, « cash flow hedge reserve », c'est-à-dire la réserve de couverture des flux de trésorerie. Toute inefficacité de la couverture est, quant-à-elle, comptabilisée dans le compte de résultats. Les montants qui sont repris dans le « cash flow hedge reserve » (OCI) devront être reclassés des fonds propres vers le compte de résultats comme un reclassement dans la même période ou dans les périodes au cours desquelles la transaction de couverture prévue influence le compte de résultats.



➤ **Couverture de juste valeur**

Une couverture pour limiter l'exposition aux fluctuations de la juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'une exposition d'engagement ferme. La variation de la juste valeur est attachée à un risque spécifique et implique une incidence sur le bénéfice net.

Si la relation de couverture est conforme aux exigences alors la société doit traiter les variations de la juste valeur du dérivé en compte de résultat. La modification de la valeur du sous-jacent doit également passer par le compte de résultats et de cette manière à limiter l'impact dans le compte de résultats de l'élément de couverture dans la mesure où il existe une relation totale d'efficacité de la couverture.

➤ **Conditions de comptabilité de couverture**

Une société doit remplir les conditions suivantes :

- ✚ La relation entre l'élément couvert et l'instrument dérivé doit être bien documenté. Ainsi que le but et la stratégie pour atteindre l'effet de couverture doit être formellement documentée et développée au plus tard quand la couverture prend effet. La stratégie correspond à la méthode utilisée pour démontrer l'efficacité de la couverture ;
- ✚ La relation de couverture doit être efficace de manière prospective et rétrospective et les flux de trésoreries futurs doivent être hautement probables ;
- ✚ Périodiquement, la relation de couverture doit être testée sur son efficacité. L'inefficacité est autorisée à condition que la relation de couverture atteigne un rendement compris entre 81% - 125% ;
- ✚ La position couverte donne une exposition aux variations de flux de juste valeur ou de trésorerie qui pourrait avoir un impact sur le compte de résultats.

➤ **Discontinuité**

La comptabilité de couverture doit être interrompue si :

- ✚ L'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé ;
- ✚ La couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture - par exemple, n'est plus efficace ;
- ✚ Pour les couvertures de flux de trésorerie, la transaction prévue ne va plus avoir lieu ;

Ou

- ✚ L'entité annule la couverture.

Si la comptabilité de couverture pour les flux de trésorerie est interrompue car la transaction prévue ne va plus avoir lieu, alors les pertes et profits qui avaient été comptabilisés dans les capitaux propres doivent immédiatement être transférés dans le compte de résultats. Si la transaction doit toutefois avoir lieu, mais que la relation de couverture a été interrompue, le montant reste alors enregistré dans les capitaux propres jusqu'au moment où la transaction couverte est comptabilisée dans le compte de résultats ou l'on s'attend à ce que la transaction prévue n'ait plus lieu.



➤ **Forward bonds de protection**

Un forward de protection est une vente “future” d’une obligation avec une échéance future contre un prix déjà fixé, afin de se protéger contre l’augmentation possible des taux d’obligations.

Une vente future répond à la définition d’une transaction prévue et d’une relation de couverture.

Une préoccupation à propos de la fluctuation des flux de trésorerie de ces ventes futures peut mener à fixer le prix de ces ventes. La vente future contre un prix fixe entre en ligne de compte pour le « cash flow hedge accounting » car le montant qui sera reçu est variable. Le montant total qui sera reçu est la somme du montant déterminé et la valeur réel de l’élément de couverture qui est reconnu comme actif et qui varie dans le temps.

Le “forward bond de protection” peut être considéré comme une couverture “all-in-one” ce qui implique qu’il n’y a pas d’inefficacité. Les changements dans la juste valeur sont portés dans une réserve “cash-flow de couverture” une composante distincte des fonds propres, l’OCI (Other Comprehensive Income).

Lors de la liquidation des forwards bonds de protection, les profits et pertes cumulées dans la réserve des cash-flows de couverture seront traitées dans le compte de résultat comme un “ajustement de reclassification”.

➤ **Forward Swap**

Le swap forward est un swap de taux dont le départ se situe à une date future.

Le Groupe P&V a la possibilité de désigner des forward swaps comme des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie (« hedge accounting ») sous les conditions suivantes. Le but de cette couverture est de garantir le rendement de réinvestissement futur et on s’engage à acheter au terme du forward IRS un actif à taux fixe de la même durée que l’IRS. Le Groupe P&V a une politique d’investissement qui a pour conséquence l’achat régulier d’obligations répondant à cette condition et couvre donc des transactions futures (i.e. achats d’obligations à taux fixes) hautement probables. Le risque couvert est le risque de fluctuations du taux fixe auquel le Groupe pourra investir dans le futur. L’inefficacité - devrait être calculée pour le risque de contrepartie – CVA et/ou DVA – sur l’IRS, durant sa vie, et celle-ci devrait aller en résultat- sauf avant l’échéance en fonction de la date de maturité de l’obligation dans laquelle l’investissement sera fait.

Après l’échéance du forward, le résultat réalisé lors du cash settlement de l’IRS demeure en OCI, et sera pris en résultat progressivement sur la durée de l’obligation achetée. Celle-ci devra être flaguée et donc si celle-ci est vendue avant son échéance, le montant encore en OCI à ce moment devra être transféré vers le résultat.

Compensation des actifs financiers

Les actifs financiers et passifs financiers se compensent et le montant net est présenté dans les comptes annuels consolidés si, et seulement si, il y a un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s’il y a l’intention de régler sur une base nette, ou de réaliser les actifs et régler les passifs simultanément. Les revenus et dépenses ne se compenseront pas dans le compte de résultat consolidé sauf si cela est permis ou requis par une norme comptable ou interprétation, tel qu’indiqué spécifiquement dans les règles comptables du Groupe P&V.



Juste valeur d'instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui sont échangés de manière active sur le marché financier est déterminée sur base du prix d'offre coté pour les actifs et le prix de demande coté pour les passifs à la fermeture des marchés au jour de clôture, sans aucune déduction pour les coûts de transaction.

Pour les instruments financiers où il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation appropriées. Ces techniques comprennent l'actualisation de flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels il existe des prix de marché observables, les modèles de fixation de prix des options, les modèles de crédit et autres méthodes d'évaluation pertinentes. Certains instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation car les transactions de marché ou les données de marché en cours ne sont pas disponibles. Leur juste valeur est déterminée en utilisant un modèle d'évaluation qui a été testé avec les prix ou données de transactions de marché réelles et en utilisant les hypothèses les plus adéquates représentant la meilleure estimation du Groupe P&V. Les modèles sont ajustés pour refléter l'écart entre les prix d'offre et de demande ainsi que le coût de dénouement de transaction, le risque de crédit de la contrepartie, la marge de liquidité et les limites du modèle. Aussi, les gains et pertes calculés quand de tels instruments sont enregistrés pour la première fois (Day 1 profit) sont différés et comptabilisés seulement quand les données sont observables ou lors de la décomptabilisation de l'instrument.

Pour la technique des flux de trésorerie actualisés, les flux de trésorerie futurs estimés s'appuient sur les meilleures estimations de la direction et le taux d'actualisation utilisé est un taux de marché lié à des instruments similaires. La juste valeur de dépôts à taux variables et au jour le jour avec des établissements de crédit est leur valeur comptable. La valeur comptable est le coût historique du dépôt augmenté des intérêts courus. La juste valeur de dépôts portant des intérêts fixes est estimée par la technique des flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie attendus sont actualisés au taux de marché en cours pour des instruments similaires à la date de clôture.

Si la juste valeur ne peut pas être mesurée de manière fiable, ces instruments financiers sont mesurés au coût, étant la juste valeur de la compensation payée pour l'acquisition de ces investissements ou le montant reçu pour émettre le passif financier. Tous les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition sont aussi inclus dans le coût de l'investissement.

XIII.B.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de fabrication, déduction faite du cumul des amortissements et/ou, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Si des composantes notables d'immobilisations corporelles doivent être remplacées à intervalles réguliers, le Groupe P&V reconnaît que ces composantes sont des actifs individuels ayant une durée d'utilité et d'amortissement spécifiques. Tous les frais de maintenance et de réparation sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les amortissements sont calculés sur une base linéaire et sur une période dépendante de la durée d'utilité estimée des actifs, comme suit :



✚ Bâtiments : entre 10 et 40 ans en utilisant l'approche par composants :

- Terrain ;
- Travail structurel ;
- Techniques spéciales
- Achèvement.

✚ Immobilisations corporelles : entre 3 et 10 ans.

Un élément d'immobilisation corporelle et toute partie notable initialement comptabilisés sont décomptabilisés lors de leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ni de leur sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation de l'actif (calculée comme l'écart entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans le compte de résultat lors de la décomptabilisation de l'actif.

La valeur résiduelle de l'actif, sa durée d'utilité et le mode d'amortissement utilisé sont examinés à chaque date de clôture annuelle et ajustés prospectivement, le cas échéant.

XIII.B.4 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, valoriser le capital investi, ou les deux. Les immeubles détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement sont qualifiés d'immeubles de placement lorsqu'il satisfait à la définition d'un immeuble de placement et s'ils sont comptabilisés comme s'il s'agissait d'un contrat de location-financement.

Les immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût, coûts de transaction inclus. Les coûts de transaction incluent les droits de mutation, les honoraires juridiques et les commissions initiales de location pour mettre l'immeuble dans l'état nécessaire pour permettre son exploitation de la manière souhaitée. La valeur comptable inclut le coût de remplacement d'une partie existante d'un immeuble de placement au moment où ce coût est encouru, si les critères de comptabilisation sont remplis, et exclut les coûts d'entretien courant d'un immeuble de placement.

Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont présentés à leur juste valeur, reflet des conditions du marché à la date des états financiers. Un profit ou une perte résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement est comptabilisée en compte de résultat dans la période au cours de laquelle la variation se produit.

L'immeuble de placement est décomptabilisé lors de sa mise hors service ou de sa sortie permanente et lorsque sa vente ne générera aucun avantage économique futur. Les profits ou pertes résultant de la mise hors service ou de la sortie d'un immeuble de placement doivent être comptabilisé(e)s en résultat dans la période où intervient la mise hors service ou la sortie.

Les profits ou pertes résultant de la sortie d'un immeuble de placement doivent être déterminées comme la différence entre les produits nets de sortie et la valeur comptable de l'actif dans les états financiers complets des périodes antérieures.

Des transferts vers la catégorie immeubles de placement doivent être effectués si, et seulement si, il y a changement d'utilisation, mis en évidence, par la fin de l'occupation par le propriétaire ou le commencement d'un contrat de location simple. Pour un transfert de la



catégorie « immeubles de placement » vers la catégorie « biens occupés par leur propriétaire », le coût présumé pour la comptabilisation ultérieure est la juste valeur à la date du changement d'utilisation. Si un bien immobilier occupé par son propriétaire devient un immeuble de placement, le Groupe P&V comptabilisera ce bien conformément aux règles relatives aux immobilisations corporelles stipulées dans la règle comptable « immobilisations Corporelles » jusqu'à la date du changement d'utilisation.

XIII.B.5 Immobilisations incorporelles

Comptabilisation initiale

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont initialement comptabilisées à leur coût. Le coût des immobilisations incorporelles acquises lors de regroupements d'entreprises est leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles générées en interne et conformes aux critères de capitalisation définis par l'IAS38, sont uniquement capitalisées pour la valeur de leurs coûts de développement. Les coûts de développement relatifs à un projet doivent être comptabilisés comme immobilisation incorporelle si le Groupe P&V peut démontrer tout ce qui suit :

- ✚ La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- ✚ Son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et sa capacité à l'utiliser ou à la vendre ;
- ✚ La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- ✚ La disponibilité de ressources pour achever le développement ;
- ✚ Sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sinon, les dépenses sont présentées au compte de résultat de l'année au cours de laquelle elles ont été supportées. Les frais de recherche sont toujours comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Amortissement

Après sa comptabilisation initiale, une immobilisation incorporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être utilisé. Il est amorti sur sa durée d'utilité.

Durées d'utilité et dépréciation

La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle peut être finie ou indéterminée.

Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est finie sont amorties sur la durée économique et soumises à des tests de dépréciation lorsqu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. Dans le cas d'immobilisations



incorporelles dont la durée de vie est finie, la période et la méthode d'amortissement doivent être réexaminées au moins à la clôture de chaque exercice comptable.

Des changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs procurés par les actifs amortissables sont comptabilisés en corrigeant la durée d'amortissement ou la méthode en conséquence, et sont traités comme des changements d'estimations.

Les dépenses prévues d'amortissement des immobilisations incorporelles dont la durée de vie est finie sont comptabilisées dans un compte de charges correspondant à la catégorie de l'actif en question.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée ne sont pas amorties, mais font chaque année l'objet d'un test de dépréciation de valeur, soit sur une base individuelle, soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle qui n'est pas amortie doit être réexaminée à chaque période pour déterminer si les événements et circonstances continuent de justifier l'appréciation de durée d'utilité indéterminée concernant cet actif. Si tel n'est plus le cas, le changement d'une durée d'utilité indéterminée en finie s'effectue de manière prospective.



Décomptabilisation

Les profits ou les pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle doivent être déterminés comme la différence entre les produits nets de sortie et la valeur comptable de l'actif. Ils doivent être comptabilisés en résultat lors de la décomptabilisation de l'actif.

➤ Licences

Des licences d'utilisation de propriété intellectuelle sont accordées pour des périodes oscillant entre 5 et 10 ans en fonction de la licence en question. Les licences prévoient une option de renouvellement si le Groupe P&V répond aux conditions de la licence et peuvent être renouvelées par le Groupe P&V moyennant un coût limité voire nul. En conséquence, ces licences sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée.

XIII.B.6 Dépréciation d'actifs

Comptabilisation initiale

Le Groupe P&V doit apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. Si un tel indice existe, ou si un test de dépréciation annuel pour un actif s'avère nécessaire, le Groupe P&V procédera à une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Elle est déterminée pour un actif individuel, à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie qui soient largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme étant déprécié et est réduit de valeur et ramené à sa valeur recouvrable. Afin de déterminer la valeur d'utilité, les estimations de flux de trésorerie futurs sont actualisées au taux, avant impôt, qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, des opérations récentes sur le marché sont prises en considération (si elles sont disponibles). Si aucune opération de ce type ne peut être identifiée, un modèle de valorisation adéquat sera utilisé. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation, des cours d'actions cotées ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles.

Le Groupe P&V base son calcul de dépréciation sur des budgets détaillés et des projections établis séparément pour chaque UGT du Groupe P&V à laquelle les actifs individuels sont alloués. Ces budgets et projections couvrent généralement une période de trois ans. En cas de périodes plus longues, un taux de croissance à long terme est calculé et appliqué pour projeter des flux de trésorerie futurs après la cinquième année.

Les pertes de valeur sur les activités poursuivies sont portées dans le compte de résultat, dans les catégories de charges correspondant à la fonction de l'actif déprécié.

Pour les actifs autres qu'un goodwill, il est apprécié à chaque date de reporting s'il y a un indice qu'une perte de valeur précédemment comptabilisée est susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué. En présence d'indices de ce type, le Groupe P&V évaluera le montant recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures doit être reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La reprise est limitée de



manière à ce que la valeur comptable de l'actif ne soit pas supérieure à sa valeur recouvrable, ni à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Cette reprise est comptabilisée dans le compte de résultat.

Les critères suivants sont également appliqués lors de l'évaluation de la dépréciation de certains actifs spécifiques :

➤ **Goodwill**

Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels ou dès que des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée. Pour le goodwill, la dépréciation est déterminée par une évaluation de la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) à laquelle il se rapporte. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise au cours des périodes futures.

➤ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font, chaque année, l'objet d'un test de dépréciation de valeur : soit sur une base individuelle, soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie, le cas échéant, et lorsque les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une perte de valeur.

XIII.B.7 Contrats de location

P&V en tant que preneur

Les contrats de location-financement ayant pour effet de transférer au Groupe P&V la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif loué sont comptabilisés, au commencement du contrat de location, à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location doivent être ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement dans le compte de résultat dans la rubrique « Charges financières ».

Les actifs acquis dans le cadre de contrats de location-financement sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif. Cependant, si l'on n'a pas une certitude raisonnable que le Groupe P&V devienne propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location, l'actif doit être totalement amorti sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilité de l'actif et la durée du contrat de location.

Les contrats de location n'ayant pas pour effet de transférer au Groupe P&V la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués sont considérés comme des contrats de location simple. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat et répartis linéairement sur toute la durée du contrat de location. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en charges pendant la période lors de laquelle ils sont encourus.



P&V en tant que bailleur

Les contrats de location par lesquels le Groupe P&V ne transfère pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués sont considérés comme des contrats de location simple. Les coûts directs initiaux encourus lors de la négociation et la mise en place du contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur la durée du contrat sur les mêmes bases que le revenu locatif.

Les loyers conditionnels sont comptabilisés en tant que revenus dans la période pendant laquelle ils ont été obtenus.

XIII.B.8 Consolidation – périmètre et principes afférents***Base de la consolidation***

Les filiales sont consolidées par intégration globale à la date d'acquisition, à savoir la date à laquelle leur contrôle est transféré à P&V, et sortent du périmètre de consolidation à la date où le Groupe P&V cesse d'exercer un contrôle. Les états financiers des filiales sont établis pour la même période de reporting que P&V, des règles comptables uniformes étant appliquées. Tous les soldes, les transactions intra-groupes, les produits et charges latents résultant de transactions intra-groupe et les dividendes intra-groupes sont éliminés dans leur intégralité.

Les pertes d'une filiale sont attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela se traduit par un solde déficitaire.

Un changement du pourcentage de participation (sans perte du contrôle) dans une filiale doit être comptabilisé comme une opération portant sur les capitaux propres.

Si P&V perd le contrôle d'une filiale, elle :

- ✚ Décomptabilise les actifs (y compris tout goodwill) et les passifs de la filiale, la valeur comptable de toute participation ne donnant pas le contrôle ainsi que le montant cumulé des différences de conversion enregistré dans les capitaux propres ;
- ✚ Comptabilise la juste valeur de la contrepartie reçue et de toute participation conservée ;
- ✚ Comptabilise tout excédent ou déficit dans le résultat net ;
- ✚ Reclasse des composants auparavant comptabilisés en autres éléments du résultat global au titre de cette filiale, en résultat net ou directement en résultats non distribués.

Participation dans une entreprise associée

La participation du Groupe P&V dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe P&V exerce une influence notable. Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût, majoré des variations, postérieures à l'acquisition, de la quote-part d'actif net de l'entreprise associée détenue par le Groupe P&V. Le goodwill lié à l'entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation. Toutefois, l'amortissement de ce goodwill n'est pas autorisé et le goodwill ne peut être soumis individuellement à un test de dépréciation.



Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe P&V dans les résultats de l'entreprise associée. Quand un changement a été comptabilisé directement dans les capitaux propres d'une entreprise associée, le Groupe P&V comptabilise sa quote-part de tout changement et fournit l'information correspondante dans le tableau de variation des capitaux propres. Les gains ou pertes non réalisés découlant de transactions entre le Groupe P&V et l'entreprise associée sont éliminés à concurrence de la participation du Groupe P&V dans l'entreprise associée.

La quote-part du bénéfice d'une entreprise associée apparaît dans le compte de résultat. Il s'agit du bénéfice attribuable aux actionnaires de l'entreprise associée, de sorte qu'il est qualifié de bénéfice après impôt et de participation ne donnant pas le contrôle au sein des filiales de l'entreprise associée.

Les comptes de l'entreprise associée sont établis pour la même période de reporting que le Groupe P&V. Le cas échéant, il est procédé à des ajustements afin que les méthodes comptables appliquées soient conformes à celles du Groupe P&V.

Après l'application de la méthode de mise en équivalence, le Groupe P&V détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur additionnelle sur la participation du Groupe P&V dans l'entreprise associée. Le Groupe P&V détermine à chaque date de clôture s'il existe un indice objectif montrant que la participation dans l'entreprise associée a perdu de la valeur. Si c'est le cas, le Groupe P&V calcule le montant de la dépréciation comme la différence entre le montant recouvrable de l'entreprise associée et la valeur comptable, et comptabilise le montant en compte de résultat, dans la section résultat d'une entreprise associée.

Si le Groupe P&V perd son influence notable sur une entreprise associée, il doit évaluer et comptabiliser toute participation éventuelle conservée à sa juste valeur. Toute différence entre la valeur comptable de l'entreprise associée en cas de perte d'influence notable et la juste valeur de la participation conservée et les bénéfices attendus de la cession est comptabilisée en résultat.

Participation dans une co-entreprise.

P&V a une participation dans une coentreprise qui est une entité contrôlée conjointement. Un accord contractuel conclu entre les coentrepreneurs établit le contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entité. P&V comptabilise sa participation dans la coentreprise à l'aide de la méthode de mise en équivalence.

Un coentrepreneur doit cesser d'utiliser la mise en équivalence à compter de la date à laquelle il cesse d'avoir le contrôle conjoint d'une entité contrôlée conjointement. En cas de perte du contrôle conjoint, le Groupe P&V évalue et comptabilise sa participation restante à sa juste valeur. Toute différence entre la valeur comptable de l'ancienne entité contrôlée conjointement lors de la perte du contrôle conjoint et la juste valeur de la participation conservée et les produits attendus de la cession est comptabilisée en résultat.

XIII.B.9 Avantages du personnel

Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont comptabilisés quand un employé a rendu des services en échange de ces avantages.



Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés comme régime à cotisations définies ou régime à prestations définies.

➤ Régime à cotisations définies

La cotisation payable pour un régime à cotisations définies est proportionnelle aux services rendus à l'entité par les employés et est enregistrée en tant que « frais de personnel ». Les cotisations non payées sont reconnues en tant que passif.

Tout avantage postérieur à l'emploi qui ne remplit pas les conditions pour être reconnu comme régime à cotisations définies sera classé comme régime à prestation définies.

➤ Régime à prestation définie

Le passif net qui est reconnu dans les comptes annuels est la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations diminuée de la valeur des actifs du régime.

Pour évaluer la valeur actuelle des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût correspondant des services rendus au cours de la période, il faut : Appliquer une méthode d'évaluation actuarielle, attribuer les droits à prestations aux périodes de service et faire des hypothèses actuarielles. Lorsqu'elle détermine la valeur actuelle de ses obligations au titre des prestations définies, le coût correspondant aux services rendus au cours de la période et, le cas échéant, le coût des services passés, l'entité doit affecter les droits à prestations aux périodes de service selon la formule de calcul des prestations établie par le régime.

Le coût des services passés désigne la variation de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies pour les services rendus par les membres du personnel au cours de périodes antérieures, résultant de l'introduction d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'autres avantages à long terme ou de changements apportés à ces avantages au cours de la période considérée.

Les coûts de services passés sont comptabilisés en charge au plus tôt :

✚ Du moment où la réforme ou réduction de régime est appliquée ;

Et

✚ Du moment où l'entité reconnaît les coûts de restructuration ou indemnités de fin de contrat qui y sont liés.

Les actifs du régime sont des actifs qui sont détenus par un fonds d'avantages du personnel à long terme ou des contrats d'assurances éligibles. La juste valeur est basée sur l'information des prix de marché, et dans le cas de titres, sur le prix de l'offre publié. La valeur de tout actif de régime à prestation définie reconnue est limitée à la somme du coût des services passés et la valeur actuelle de tous avantages économiques disponibles, sous forme de remboursements par le régime ou sous forme de diminutions de cotisations futures au régime.

Le coût des services et les intérêts nets sont reconnus comme pertes et profits. Les gains et pertes actuariels pour les régimes à prestations définies et autres réévaluations du passif net au titre de prestations définies sont reconnus intégralement pendant la période à laquelle ils apparaissent comme autres éléments du résultat global. De telles réévaluations



sont aussi immédiatement reconnues comme réserves comptables et ne sont pas reclassés comme pertes et profits dans les périodes ultérieures.

➤ **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont des avantages du personnel payables suite à la décision de l'entité de résilier le contrat de travail du membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite ; ou la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange de ces indemnités. Les indemnités de fin de contrat de travail sont reconnues au plus tôt entre le moment où l'entité ne peut plus renoncer à offrir ces indemnités; ou le moment où l'entité reconnaît les coûts d'une restructuration impliquant le paiement des indemnités de fin de contrat.

➤ **Autres avantages à long terme**

Les autres avantages à long terme sont des avantages offerts aux employés actifs qui ne rentrent pas dans les catégories court terme, indemnités de fin de contrat ou avantages postérieurs à l'emploi. Les autres avantages long terme sont mesurés et comptabilisés de la même manière que les avantages postérieurs à l'emploi. Tout changement du passif net est reconnu en compte de résultat.

XIII.B.10 Provisions, Passifs et actifs éventuels

Comptabilisation

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe P&V a une obligation (juridique ou implicite) actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie d'une provision sera remboursée à P&V, le remboursement doit être comptabilisé si l'entité a la quasi certitude de recevoir ce remboursement.

Evaluation

Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. La meilleure estimation est le montant qu'une entité devrait raisonnablement payer pour éteindre son obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts qui reflète le cas échéant les risques inhérents à l'obligation.

À chaque date de clôture, la provision sera revue et ajustée afin de refléter la meilleure estimation à cette date du montant nécessaire pour éteindre l'obligation correspondante. Si les sorties de fonds ne sont plus probables, la provision doit être inversée.

XIII.B.11 Impôts sur le résultat

Impôt exigible

Les actifs et passifs d'impôt exigible pour l'exercice en cours sont évalués au montant qu'on s'attend à payer ou à recouvrer de l'administration fiscale. Les taux d'imposition et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été



adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans les pays où le Groupe P&V est actif et génère des revenus imposables.

L'impôt exigible ayant trait à des éléments comptabilisés soit en autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres, sera comptabilisé en autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable pour les différences temporelles existant à la date de clôture entre, d'une part, la base fiscale des actifs et des passifs et, d'autre part, leur valeur comptable au bilan.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, sauf :

-  Dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale du goodwill ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale) ;
-  Pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, lorsqu'un contrôle de l'échéance de renversement des différences temporelles est possible et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, reports de pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputées, sauf :

-  Quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (ou la perte fiscale) ;
-  En ce qui concerne les différences temporelles déductibles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, l'actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable d'un actif d'impôt différé doit être revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant permette de tirer parti de l'avantage de ces actifs, en tout ou en partie. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont ré-estimés à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des



taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture du bilan.

L'impôt différé relatif aux éléments comptabilisés hors résultat est comptabilisé hors résultat. Les éléments d'impôt différé sont comptabilisés en corrélation avec la transaction sous-jacente soit en autres éléments du résultat global, soit directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible avec les passifs d'impôt exigible et lorsque cet impôt différé concerne la même entité imposable et la même administration fiscale.

XIII.B.12 Information relative aux parties liées

Une **partie liée** est une personne ou une entité liée à une entité préparant ses états financiers :

- ✚ (a) Une personne (ou un membre proche de la famille de cette personne) est liée au Groupe P&V si cette personne contrôle l'entité ou exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sur le Groupe P&V ou fait partie des principaux dirigeants de P&V ou de sa société mère ;
- ✚ (b) Une entité est liée à P&V si l'une des conditions suivantes s'applique :
 - L'entité et P&V sont membres du même groupe ;
 - Une entité est une entreprise associée de l'autre entité ;
 - Les deux entités sont des co-entreprises du même tiers ;
 - L'entité est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi pour les employés de P&V ou une entité liée à P&V ;
 - L'entité est contrôlée par une personne identifiée sous (a).

Une transaction entre parties liées est un transfert de ressources, de services ou d'obligations entre des parties liées, sans tenir compte du fait qu'un prix est facturé ou non.

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de cette entité.

La rémunération inclut tous les avantages du personnel (selon la définition avancée dans IAS19 Avantages du personnel). Les avantages du personnel désignent toutes les formes de contrepartie payées, payables ou fournies par l'entité ou au nom de celle-ci, en échange de services rendus à l'entité. La rémunération inclut les paiements fondés sur des actions.

XIII.B.13 Actifs non courants détenus en vue de la vente

Un actif non courant est "détenu en vue de la vente" lorsque le bénéfice économique de cet actif est obtenu par la vente de l'actif plutôt que par son utilisation continue dans le business (bénéfice économique futur).

Cet actif cesse d'être amorti dans la mesure où il n'est plus au service de l'activité. Un actif détenu pour la vente est évalué au plus faible de :

- ✚ La valeur résiduelle du bien ;



- ✚ La fair value du bien moins les frais de vente.

Pour classer un bien comme “disponible à la vente », les critères suivants doivent être respectés :

- ✚ Le bien doit être disponible immédiatement et en l'état pour la vente;
- ✚ La vente doit être hautement probable, démontré par :
 - Le niveau approprié de management a pris la décision de vendre l'actif ;
 - Il existe un programme concret de vente ;
 - L'actif est mis en vente pour un prix raisonnable en fonction de sa fair value actuelle ;
 - La vente est attendue dans les 12 mois qui suivent son classement en « actif détenu pour la vente ».

Table des matières détaillée

I	PRESENTATION DU GROUPE P&V	2
I.A	STRUCTURE DU GROUPE P&V	2
I.A.1	<i>PSH</i>	3
I.A.2	<i>Participations significatives</i>	3
I.A.3	<i>Autres participations</i>	3
I.B	CHIFFRES CLES AU 31 DECEMBRE 2015	5
II	LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015	6
II.A	BILAN CONSOLIDE	7
II.B	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	8
II.C	ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	9
II.D	ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	10
II.E	TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	11
II.F	MARGE DE SOLVABILITE	13
III	RAPPORT DES AUDITEURS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	14
IV	RAPPORT D'ACTIVITES	17
IV.A	RESULTATS DE 2015	17
IV.B	SITUATION FINANCIERE DE 2015	18
V	OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES	20
VI	NOTES RELATIVES AU BILAN CONSOLIDE	22
VI.A	BASES DE LA CONSOLIDATION ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION	22
VI.B	PARTIES LIEES	27
VI.C	VALORISATION A LA VALEUR DE MARCHE	29
VI.D	GOODWILL	30
VI.E	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30
VI.F	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32
VI.F.1	<i>Bâtiments</i>	32
VI.F.2	<i>Autres</i>	33
VI.G	IMMEUBLES DE PLACEMENT	34
VI.H	INSTRUMENTS FINANCIERS	35
VI.H.1	<i>Evaluation</i>	37
VI.H.2	<i>Hiérarchie des justes valeurs</i>	38
VI.H.3	<i>Disponible à la vente</i>	43
VI.H.4	<i>Actions, participations et SICAV</i>	46
VI.H.5	<i>Juste valeur par le compte de résultat</i>	47
VI.H.6	<i>Prêts et créances</i>	47
VI.H.7	<i>Instruments financiers dérivés</i>	48
VI.H.8	<i>Transferts des actifs financiers</i>	51
VI.I	PLACEMENTS FINANCIERS UNIT LINK (BRANCHE 23)	52
VI.J	AUTRES ACTIFS	52
VI.J.1	<i>Actifs de réassurance et créances d'assurances</i>	52
VI.J.2	<i>Autres créances</i>	53
VI.K	LOCATIONS ET LEASING	54
VI.K.1	<i>Location-financement</i>	55
VI.K.2	<i>Location-opérationnelle</i>	56
VI.L	ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES	56
VI.M	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	58
VI.N	CAPITAUX PROPRES	58
VI.O	DETTES TECHNIQUES ET DETTES D'ASSURANCES	59

VI.O.1	<i>Provisions techniques</i>	59
VI.O.2	<i>Contrats d'investissement</i>	63
VI.O.3	<i>Dettes d'assurances</i>	65
VI.P	PENSIONS ET AUTRES OBLIGATIONS.....	66
VI.P.1	<i>Prestations définies</i>	66
VI.P.2	<i>Cotisations définies</i>	67
VI.P.3	<i>Autres avantages au personnel</i>	67
VI.Q	COMPOSANTE DES IMPOTS DIFFERES.....	68
VI.R	AUTRES PASSIFS.....	68
VI.R.1	<i>Répartition et échéancier des autres passifs</i>	69
VI.R.2	<i>Détail des autres dettes</i>	70
VII	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	71
VII.A	PRIMES	71
VII.B	CHARGES TECHNIQUES.....	72
VII.C	PRODUITS FINANCIERS.....	73
VII.D	CHARGES FINANCIERES	73
VII.E	CHARGES ADMINISTRATIVES ET OPERATIONNELLES	74
VII.F	CHARGES D'IMPOTS/REVENUS DANS LE COMPTE DE RESULTAT	74
VII.G	DIVIDENDES.....	76
VIII	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	77
IX	RESSOURCES HUMAINES	77
X	EXISTENCE DE SUCCURSALES	77
XI	INTERET OPPOSE	77
XII	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	77
XIII	APPLICATION DES NORMES IFRS AU SEIN DU GROUPE P&V	78
XIII.A	PRINCIPES D'INFORMATION FINANCIERE	78
XIII.B	RESUME DES CONVENTIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES.....	79
XIII.B.1	<i>Contrats d'assurances et instruments financiers avec participation discrétionnaire</i>	79
XIII.B.2	<i>Instruments financiers</i>	80
XIII.B.3	<i>Immobilisations corporelles</i>	90
XIII.B.4	<i>Immeubles de placement</i>	91
XIII.B.5	<i>Immobilisations incorporelles</i>	92
XIII.B.6	<i>Dépréciation d'actifs</i>	94
XIII.B.7	<i>Contrats de location</i>	95
XIII.B.8	<i>Consolidation – périmètre et principes afférents</i>	96
XIII.B.9	<i>Avantages du personnel</i>	97
XIII.B.10	<i>Provisions, Passifs et actifs éventuels</i>	99
XIII.B.11	<i>Impôts sur le résultat</i>	99
XIII.B.12	<i>Information relative aux parties liées</i>	101
XIII.B.13	<i>Actifs non courants détenus en vue de la vente</i>	101
	TABLE DES MATIERES DETAILLEE	103

